This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

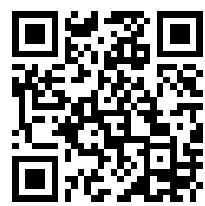

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

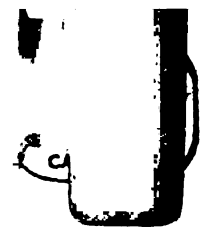

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE & AGRICOLE

ILLUSTRÉ

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY ET DE LA HAUTE-LOIRE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XII

Année 1927

LE PUY-EN-VELAY
ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
—
1927

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

AS162
S617B8
v.12-16

ÉTUDES DE NUMISMATIQUE RÉGIONALE

LES MONNAIES MÉROVINGIENNES DU VELAY

Depuis qu'Augustin Chassaing donna à Charles Robert, pour l'insérer dans la Nouvelle Histoire du Languedoc (1), une description des monnaies mérovingiennes du Velay, près de cinquante ans se sont écoulés. De nombreuses trouvailles nouvelles se sont ajoutées aux anciennes, signalées les unes dans les périodiques numismatiques, les autres dans nos revues régionales. De plus deux grands ouvrages sur les monnaies de la première race ont vu le jour, celui de Belfort (2) et celui de M. Prou (3), décrivant et reproduisant sinon la totalité, du moins l'immense majorité du numéraire mérovingien connu.

De ce fait l'œuvre de l'érudit vellave a nécessairement vieilli. Ce qui du temps de Chassaing constituait une mise au point exacte est aujourd'hui forcément très incomplet.

Il était donc utile de dresser un inventaire nouveau et de condenser en quelques pages les découvertes acquises depuis un demi-siècle.

C'est ce que j'ai tenté de faire dans ce travail, ne prétendant, pas plus que mes devanciers, faire œuvre définitive dans une branche de la science numismatique toujours en évolution et où

(1) *Histoire du Languedoc*. Edition Privat, tome VII.

(2) De Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892, 5 vol. in-4°.

(3) Prou, *Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1892, in-4°.

Digitized by Google

les recherches de la veille deviennent rapidement caduques du fait des trouvailles du lendemain.

L'inventaire dressé par Chassaing comprenait treize numéros. Grâce aux découvertes plus récentes, le mien en comprend plus de quarante.

Et évidemment je n'ai pas tout connu. Les monnaies mérovingiennes ne se découvrent habituellement qu'à l'état de pièces isolées, et beaucoup plus rarement à l'état de trésors. Elles restent donc toujours rares, chaque variété n'étant souvent connue qu'à un seul exemplaire. Conservées comme souvenir et montées en bijou dans les familles ou perdues dans des collections particulières où dans des musées de province, ceux-ci dépourvus, comme ils le sont presque tous, de catalogues numismatiques, elles restent souvent inaccessibles aux chercheurs.

J'ai patiemment frappé à toutes les portes et demandé du secours partout où j'ai cru pouvoir en trouver. Malgré mes démarches, ma récolte est incomplète, je le sais parfaitement. D'autres plus tard achèveront ce que je n'ai pu compléter moi-même.

Comme dans toutes les provinces françaises, la numismatique a compté en Velay des adeptes, peu nombreux mais fervents, auxquels il m'est agréable de rendre hommage en commençant ce travail.

Pour ne parler que des disparus, Adrien Lascombe, Antoine et Charles Jacotin, Louis Pascal, César Falcon entretinrent à maintes reprises nos sociétés locales de leurs travaux. Mais deux érudits régionaux consacrèrent avec une particulière assiduité leur temps et leur science à l'étude des monnaies : Auguste Aymard et Augustin Chassaing. C'est à eux que nous devons ce qui fut fait de meilleur et d'essentiel pour l'étude et le classement de notre monnaie provinciale. L'un et l'autre avaient, à la suite de recherches patientes et en surveillant de près pendant de longues années les trouvailles, les ventes publiques et les publications numismatiques, réuni un nombre important de pièces mérovingiennes vellaves ou auvergnates. La série d'Aymard comprenait une quinzaine de tiers de sou d'or, presque tous vellaves, celle de Chassaing une

Digitized by Google

trentaine (1) parmi lesquels étaient comprises, il est vrai, beaucoup de monnaies des ateliers auvergnats. Aymard, au cours de sa longue carrière de chercheur, put mettre à jour et faire connaître ses découvertes et ses études essentielles, et la liste serait longue à établir de ses nombreuses communications à nos sociétés ou à nos journaux locaux ainsi qu'aux sociétés numismatiques de la capitale. Chassaing mourut plus jeune, moins heureux que son aîné, n'ayant pas donné toute sa mesure et laissant en particulier à l'état de projets et de notes l'étude d'ensemble de la numismatique mérovingienne auvergnate et vellave à laquelle il travaillait depuis longtemps.

A la mort de ces deux savants, leurs collections et leurs manuscrits se dispersèrent, sans que malheureusement le Musée du Puy ait su profiter de leur œuvre en acquérant au moins une partie de leur médailler. Les monnaies d'Aymard ont été heureusement achetées, en grande partie tout au moins, par le Cabinet des Médailles, et quelques-unes de ses notes manuscrites furent déposées à la Bibliothèque de la ville du Puy. J'ignore ce que devint le médailler d'Augustin Chassaing ; quant à ses manuscrits ils sont sans doute aujourd'hui ensevelis dans un grenier de Pontaumur.

Ce n'est donc pas au Musée du Puy que j'ai pu récolter les éléments nécessaires à l'étude présente. Ce dépôt ne possède en tout et pour tout qu'une seule monnaie mérovingienne vellave (n° 32 de la pl. II). C'est le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale qui m'a fourni, comme toujours en ces sortes de recherches, ma récolte la plus abondante, et j'ai été guidé au cours de mes visites à notre grand médaillier national, par un conservateur aussi érudit que complaisant et aimable, M. Pierre d'Espezel, auquel je suis heureux d'adresser mes remerciements reconnaissants. Les conservateurs des musées d'Autun, de Metz et de Copenhague, dont les médailliers possèdent plusieurs exemplaires de monnaies vellaves, ont également répondu avec une grâce parfaite à mes demandes de renseignements et m'ont fourni les moulages utiles. Enfin un collectionneur et bibliophile du Puy, M. Léon Cortial, à l'amabilité de qui les chercheurs ne font

(1) Annuaire de la Soc. fr. de Numismatique pour 1867.

Digitized by Google

jamais appel en vain, m'a très gracieusement autorisé à reproduire, et je l'en remercie, les quatre précieux triens de sa collection.

C'est au cours du Ve siècle de notre ère que l'Empire romain d'Occident, depuis longtemps ébranlé par ses querelles intestines et la faiblesse des derniers empereurs, assista impuissant aux invasions barbares et à l'établissement définitif en Gaule de peuplades étrangères.

Celles-ci, une fois assises solidement sur leurs nouveaux territoires, ne purent ni ne surent créer une civilisation nouvelle ; moins évoluées et plus primitives que les vaincus, elles copièrent plus qu'elles ne détruisirent la manière de vivre des peuples envahis.

Et cette constatation, exacte en général pour toutes les branches de l'activité et de l'industrie humaines de ce temps-là, le fut également pour le monnayage.

La monnaie romaine était depuis de longs siècles l'instrument d'échange international dans l'Europe et le monde connu d'alors. Les barbares la connaissaient depuis longtemps et bien avant leur installation en Gaule tant par les soldes touchées par eux au service des empereurs que par le pillage et les échanges commerciaux courants. La monnaie d'or surtout, à l'effigie impériale, était douée d'une puissance d'achat universelle et présentait une unité de poids et d'aloi dont ne s'approchèrent jamais les ateliers barbares.

Installés en Gaule, Wisigoths et Francs utilisèrent donc le numéraire romain en circulation sans songer d'abord à l'imiter ou à le contrefaire.

Puis, quand ils voulurent remettre en activité les ateliers des vaincus, ils se bornèrent à employer les coins romains anciens, y ajoutant seulement et timidement de légères modifications épigraphiques sous forme de sigles où de syllabes parasites. C'est au temps d'Anastase, de Justin et de Justinien qu'apparaissent ces monogrammes et ces lettres isolées dont la lecture et l'explication restent le plus souvent bien obscures.

L'unité monétaire romaine étant depuis Constantin le *solidus* ou sou d'or avec ses fractions, le demi-sou ou *semis* et le tiers

Digitized by Google

de sou ou *triens*; c'est exactement un semblable système que nous retrouverons chez les premiers mérovingiens et leurs successeurs, chez lesquels le sou et surtout le semis furent d'ailleurs moins employés que le triens.

Aux monnaies d'imitation pure ou d'imitation mitigés par des sigles, succéda ensuite chez les barbares un monnayage de type romain mais où un nom royal, wisigoth ou franc, remplaça le nom impérial. Ce que les souverains mérovingiens n'avaient pas osé faire d'abord, ils le tentèrent ensuite au cours du VI^e^ siècle, conservant l'effigie de l'empereur mais lui substituant leur nom propre.

Enfin vers la fin du VI^e^ siècle ou au début du VII^e^, le monnayage de la première race prend un aspect plus original : le sou et surtout le tiers du sou se frappent toujours ; une effigie diadémée, reminiscence des bustes d'empereurs, persiste à l'avers, mais les noms impériaux ou royaux disparaissent et sont remplacés par un nom nouveau, celui du *monétaire*, sorte d'officier royal chargé de battre monnaie sur le rôle et l'importance duquel on a beaucoup disserté sans arriver à des conclusions précises faute de documents contemporains.

En même temps qu'apparaissent les monétaires, les ateliers se multiplient à l'infini, nous révélant d'innombrables noms de lieux, souvent indéterminables, et quelques noms d'églises et d'évêques les gouvernant.

L'or, a peu près unique étalon monétaire au VI^e^ siècle, est peu à peu remplacé par l'argent au VII^e^ ; ce dernier métal est prépondérant au VIII^e^, préparant ainsi l'avènement du monométallisme argent des Carolingiens.

Les quelques lignes qui précèdent permettent de comprendre la classification généralement adoptée des monnaies mérovingiennes, qu'il est d'usage de cataloguer en trois séries, celles-ci n'ayant d'ailleurs entre elles aucune succession chronologique régulière : 1° les monnaies au nom d'empereurs ; 2° les monnaies au nom de rois wisigoths ou francs; 3° les monnaies sans nom d'empereurs ni de rois, ceux-ci le plus souvent remplacés par un nom de monétaire.

Les deux premières séries sont assez rares ; la troisième constitue à elle seule la plus grosse part de la numismatique mérovingienne.

Digitized by Google

Dans l'état actuel de la science numismatique, on ne connaît pour le Velay aucune monnaie au nom d'empereur, ni aucune monnaie au nom de rois wisigoths ou francs.

Le fait a lieu de surprendre. Toutes les provinces qui nous avoisinent possèdent en effet un numéraire de ce genre plus ou moins abondant, le Vivarais ayant frappé des triens au nom des empereurs Justin et Maurice Tibère et des rois Clotaire II, Dagobert I et Sigebert II, le Gévaudan ayant révélé des espèces au nom de l'empereur Justin et des rois Childebert II, Dagobert I, Caribert II et Sigebert II, et enfin l'Auvergne nous ayant donné des monnaies des rois Théodebert II et Dagobert II.

Les Wisigoths, qui frappèrent dans le midi de la Gaule un numéraire si abondant au nom des empereurs et de leurs rois propres, occupèrent cependant le Velay de 475 à 507.

On trouve bien, il est vrai, de temps en temps dans nos régions des monnaies d'or barbares au nom d'Anastase qui sont évidemment des espèces wisigothes. A. Lascombe en a en particulier signalé un exemplaire déterré à Lardeyrol en 1884 (1). Aymard, à propos de cette communication, a prétendu avoir eu connaissance de plusieurs autres monnaies de ce type, trouvées également dans la Haute-Loire. Malheureusement, quoiqu'en ait pensé ce dernier numismate, aucun indice ne permet de conclure que ces espèces soient sorties d'ateliers vellaves. Les sigles et les lettres parasites qu'on note à peu près constamment au revers de ce genre de numéraire, qui est d'ailleurs commun surtout dans le Midi, indiquent bien son origine barbare, mais il serait imprudent de pousser plus loin ses conclusions.

Après la bataille de Vouillé (507), les Francs s'emparèrent du pays qui, au partage de la monarchie de Clovis, fut englobé dans la royaume d'Austrasie échu à Thierry I. Ce roi et ses successeurs le gouvernèrent jusqu'en 717.

Or pas plus que leurs prédécesseurs les rois francs ne laissèrent de trace sur le numéraire vellave soit au nom des empereurs soit à leur nom propre.

(1) Procès-verbaux des séances de Soc. Agr. et Scientif., 5 fév. 1885.

Digitized by Google

Ponton d'Amécourt, convaincu que ce hiatus se comblerait un jour, n'avait pas hésité à comprendre Le Puy dans l'énumération des villes de la Gaule méridionale ayant frappé monnaie au nom des empereurs Maurice Tibère, Phocas et Heraclius. A la suite d'une demande d'explication d'Aymard, il convint de bonne foi avoir agi par anticipation et analogie, « convaincu que des monnaies franques au nom de ces trois empereurs se trouveraient tôt ou tard avec le nom d'atelier du Puy comme on en avait trouvé déjà pour Marseille, Arles, Uzès, Viviers et Valence (1) ».

La prédiction de ce savant ne s'est jusqu'à ce jour pas réalisée, et aucune trouvaille n'est encore venu enrichir à ce point de vue notre médailler régional.

La numismatique vellave de la première race ne comprend donc que la troisième série mérovingienne, celle dans laquelle les espèces ne portent ni nom de roi ni nom d'empereur, remplacés le plus souvent par un nom du monétaire.

Si les deux premières séries sont complètement absentes, la troisième en revanche est assez abondante. C'est d'elle que nous allons nous occuper uniquement maintenant.

En lisant les descriptions méthodiques des 42 monnaies vellaves dont j'ai relevé la trace et en jetant les yeux sur les planches I et II où sont réunies toutes celles qu'il m'a été possible de faire reproduire, on constate immédiatement qu'elles se divisent en deux groupes distincts, l'un au nom de l'ethnique VELLAVOS, l'autre au nom de la ville ANICIO, le premier groupe étant le plus nombreux (pl. I, 32 n^{os}), le second ne comprenant que sept variétés (pl. II).

Toutes ces monnaies sont des triens ou tiers de sou d'or sauf la dernière de toutes (n° 42) qui est un saïga ou denier d'argent.

La figuration de ce numéraire est encore toute imprégnée de réminiscences gallo-romaines. Presque toutes ces espèces en effet présentent à l'avers le buste diadémé, souvenir des portraits d'empereurs, et au revers la croix haussée sur un degré qui fit son apparition la première fois à Constantinople sur les monnaies de Tibère Constantin et en Gaule à Marseille sur celles de Maurice Tibère et resta ensuite un des motifs favoris du revers des monnaies mérovingiennes.

(1) Procès-verbaux de séances de la Soc. Acad., mai 1872.

Digitized by Google

Avers et revers rentrent donc dans la banalité courante du monnayage de cette époque, et il faut bien reconnaître que les séries vellaves ne présentent pas un ensemble spécial permettant de les distinguer à première vue des espèces des contrées voisines ; les monétaires du Velay ne surent pas créer et conserver un type particulier, comme ceux du Gévaudan le calice par exemple, ou ceux de Brioude la main bénissante, ou ceux d'Auvergne le monogramme AR dans le champ, ou enfin ceux de Lyon le monogramme LU accostant la croix latine.

En revanche tous les auteurs ont noté les nombreuses analogies du monnayage vellave avec celui de la région méridionale de la Gaule. Il ne doit rien et ne présente aucun rapport avec les espèces d'Auvergne, province toute voisine, et encore moins avec les espèces des provinces du Nord. Au contraire on trouve chez lui de nombreuses ressemblances avec les monnaies du Vivarais, du Gévaudan, de Toulouse, d'Arles et de Marseille.

Presque toutes les monnaies vellaves ont un nom de monétaire. La liste complète en est la suivante : sous l'ethnique VELLAVOS, Leudulfus, Araulfus, Esperius, Frœguseus, Ildovaldus, Dodolenus ou Bobolenus; et sous le vocable ANICIO, Agennus, Monoaldus et Regnulf. Enfin un seul monétaire, Dagomares, a signé des espèces sous les deux dénominations.

Ces monétaires, dont bien entendu on ne sait rien autre que le nom, ne sont connus qu'en Velay, sauf Dagomares qu'on retrouverait à Orléans, Leudulfus à Autun, à Avranches et en Alsace-Lorraine, Monoaldus à Fontenay-le-Comte et à Toulouse, et enfin Bobolenus à Beaune, à Rennes et à Balan (I. et L.), rien ne prouvant d'ailleurs que ces noms identiques désignent de mêmes personnages et qu'il ne s'agisse pas là uniquement de synonymies.

Quelles furent les dates d'émission de toutes ces monnaies? Problème difficile, que Chassaing a cherché à résoudre en échelonnant ce monnayage du milieu du vie siècle au début du viiie, la série VELLAVOS étant à son avis un peu plus ancienne que la série ANICIO, celle-ci de son côté se prolongeant plus bas. J'ai reproduit dans les descriptions méthodiques des monnaies les dates données par Chassaing, qui ne concordent pas toujours d'ailleurs avec celles fixées par d'autres auteurs. Et je reste quant à moi assez sceptique sur la possibilité d'établir une chro-

Digitized by Google

nologie précise pour des monnaies sur lesquelles aucun nom d'empereur, de roi ou d'évêque n'est inscrit, le numéraire de ces temps lointains ayant pu varier à l'infini suivant les lieux, les époques et le talent des graveurs.

Toutes ces remarques une fois faites concernant l'ensemble des monnaies vellaves, il me reste, avant d'entreprendre la description et la bibliographie de chacune d'elles en particulier, à m'arrêter quelques instants sur certaines d'entre elles, intéressantes par leur type plus particulier ou par un détail de leur figuration.

Et d'abord si on examine les douze premières de la série (sauf peut-être les nos 7 et 8), on remarque que la croix du revers, semblable en cela à celle de beaucoup d'autres monnaies de la même époque, est accostée de lettres variées. Les numismates ont beaucoup discuté sur la signification de ces sigles ; une explication plausible a été donnée pour certains d'entre eux ; pour d'autres au contraire on ne sait rien. Les lettres VL qui se lisent nettement sur les nos 4 et 9 seraient l'abréviation de VELLAVOS, de même que les lettres AN sur les nos 11 et 12 seraient l'abréviation d'ANICIO, cette dernière supposition étant d'autant plus vraisemblable que le monétaire en est Dagomares qui a signé aussi des espèces avec ANICIO en toutes lettres (nos 34, 35, 36).

Sur le n° 6, on lit le chiffre VII, qui se retrouve à Valence, à Arles, à Marseille, etc. Il indique le poids du triens, 7 siliques, le sou d'or étant de 21.

Les cinq premières monnaies, signées du nom du monétaire Leudulfus, sont, de l'avis de tous les numismates, les plus anciennes de la série vellave ; elles présentent par leur revers des analogies évidentes avec les triens de la vallée du Rhône frappés au nom des empereurs Maurice Tibère, Phocas et Heraclius. Elles sont de plus de très haut titre comme or.

La série la plus originale en revanche, en tant que figuration de l'avers et du revers, est celle nombreuse signée du nom du monétaire Esperius (nos 13 à 23). La monnaie n° 16 qui présente à l'avers deux bustes affrontés est un type rare dans la série mérovingienne ; M. Chassaing y voyait une réminiscence des monnaies du Haut Empire, en particulier d'une pièce de Julia Domna et en avait fixé l'émission au premier quart du VIIe siècle ; Engel et Serrure, et après eux M. Prou, considèrent au contraire

Digitized by Google

ce type comme une copie de la monnaie des rois wisigoths Esica et Wetiza (687-710), ce qui repousserait l'émission de ce triens et par conséquent celle de tous ceux signés Esperius à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle.

Du même monétaire l'acclamation PAX à l'avers du n° 20 est aussi une anomalie curieuse. Cette légende n'est cependant pas unique; on l'a retrouvée sur une monnaie mérovingienne d'Amiens et sur plusieurs triens du Gévaudan signés du monétaire Elafius, d'où l'erreur de certains numismates qui attribuèrent longtemps au Gévaudan tous les tiers de sou d'Esperius.

Enfin le même monétaire a gravé au revers des nos 22, 23 et peut-être 30 un monogramme bizarre en forme de portique abritant une croix; Chassaing a voulu y voir le souvenir des « basiliquas propinquas » d'Anicium mentionnées dans la phrase célèbre de Grégoire de Tours.

Je n'ai pas pu faire reproduire à mon grand regret le n° 29, ne sachant où le retrouver. S'il appartient vraiment au Velay, comme je le pense, son analogie avec les nos 27 et 28 étant évidente, il présente pour l'histoire vellave un réel intérêt puisque le nom de saint Georges, premier évêque du Velay, y serait inscrit en toutes lettres, constituant ainsi le seul et unique exemplaire de monnaie mérovingienne nous rappelant un illustre personnage régional.

Le n° 31 a été attribué au Puy par Aymard, et j'avoue n'accepter cette attribution qu'avec beaucoup d'hésitation. Cette pièce fait partie en effet d'une série abondante et bien connue de monnaies mérovingiennes qui se rencontrent souvent à Lyon, en Forez, en Vivarais, dans la vallée du Rhône et même en Velay. Ces pièces se distinguent par leur extrême barbarie, leur aloi très bas et surtout les initiales LU, UL, ΠΓ qui accompagnent la croix du revers. Elles semblent de simples imitations des monnaies de Lyon et on admet communément qu'elles furent frappées en Forez et en Vivarais pendant l'occupation sarrazine au VIIIe siècle. Il est cependant indiscutable que certaines d'entre elles présentent des analogies avec les dernières monnaies du Velay, et c'est pour cette raison qu'Aymard, prétendant qu'elles pouvaient avoir été frappées au Puy, en avait compris certaines dans notre série locale.

Digitized by Google

Le n° 38, qui est la première monnaie de la série d'*Anicio* porte en retrograde le nom du monétaire Agennus. M. Prou n'accepte pas cette lecture retrograde et lit par conséquent SUNNEGA, monétaire à nom wisigoth, dit-il. C'est sous ce nom qu'est classée cette pièce dans le catalogue du Cabinet des Médailles.

Les n^{os} 34 et 35 du monétaire Dagomares méritent d'être signalés à cause de leur revers : un calice, imitation évidente de la monnaie du Gévaudan.

J'ai reproduit n° 41 un triens qui se trouve au Musée du Puy; c'est l'unique raison qui lui a fait trouver place ici. Le vocable ANISIACO en effet ne signifie pas Le Puy, et aucun auteur n'a attribué ce triens au Velay. Le Cabinet des Médailles possède deux autres monnaies portant le même nom de lieu ; elles sont signées des monétaires Mummus et Gondobodus. On les attribue soit à Annezay (Char. Inf.), soit à Anizy-le-Château (Aisne), soit à Aigné (Sarthe).

Enfin le n° 42, seul denier d'argent de toute la série, provient de la trouvaille de Cimiez. On sait que cet important trésor, découvert près de Nice en 1856, fut acheté en bloc, classé et légué au Cabinet des Médailles par un numismate suisse, M. Morel-Fatio. Un catalogue complet en a été dressé par M. Chabouillet (1). dont le résumé très exact a paru dans nos mémoires régionaux sous la signature de Louis Pascal (2). La trouvaille de Cimiez, qui comprenait plus de 2.000 pièces, était la réunion du monnayage d'argent mérovingien d'une grande partie des villes du midi et du centre de la France ; pour Clermont et Brioude, elle révéla en particulier de nombreuses monnaies inédites, et surtout des saïgas episcopaux au nom des évêques auvergnats Avitus, Bonnet, Proculus, Bubus et Norbert qui occupèrent le siège de Clermont de 688 à 730. Le denier du Puy que je reproduis ici était au contraire unique, et depuis cette époque aucune découverte nouvelle n'est venue enrichir la série, si pauvre encore, de notre monnayage mérovingien d'argent du VII^{e} siècle.

(1) Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens des VII^{e} et VIII^{e} siècles de la trouvaille de Cimiez, donnée au Cabinet des Médailles par M. Morel-Fatio, publié par M. Chabouillet. Paris, 1890.

(2) L. Pascal. Mémoires de Société Agr. et Scient., tome VII, 1891-92.

Digitized by Google

La double légende des monnaies vellaves, VELLAOS et ANICIO, a fait poser depuis longtemps un problème dont j'ai un mot à dire en terminant.

Que les espèces portant le vocable ANICIO aient été frappées au Puy, personne ne le conteste, et pour elles aucune difficulté ne se présente.

Mais que veut dire VELLAOS ou VELLAVO ou VELLAO? Le terme signifie évidemment Velay plutôt que toute autre chose. En numismatique mérovingienne on rencontre assez fréquemment des dénominations de peuples ou de territoires inscrites au lieu et place des noms propres de villes, et le cas qui concerne notre province n'est pas unique; beaucoup de triens du Gévaudan portent : GABALETANO ou GABALOR; VELCASSINO signifie le Vexin et DARANTASIA la Tarentaise plutôt que Moutiers; enfin ARVERNO et surtout l'abréviation AR s'appliquent souvent à l'Auvergne plutôt qu'à Clermont.

Dans quelle ville était l'atelier de VELLAOS? Etait-ce à Ruessium, puis Civitas Vetula, plus tard Saint-Paulien, première capitale du Velay, la « Civitas Vellavorum » des inscriptions lapidaires? MM. Prou, de Belfort, Blanchet et la plupart des numismates répondent par l'affirmative.

Était-ce au contraire au Puy, comme l'ont voulu Aymard et Chassaing?

Cette première interrogation en emmène une autre qui lui est intimement liée, et qui a provoqué déjà bien des discussions et bien des opinions divergentes parmi les savants et les épigraphistes : à quelle date exacte eut lieu le transfert du siège épiscopal de Ruessium au Puy?

Si en effet Ruessium, ruiné et saccagé vers 350 par les bandes de Crocus, n'était plus, au début du vie siècle ou à une date antérieure, la capitale du Velay, il est rationel d'admettre que tous les triens vellaves, quelle que soit leur légende, furent frappés au Puy.

Le problème est évidemment difficile, les documents étant rares pour des temps si éloignés. Aussi les érudits ont-ils considérablement varié d'opinion sur ce point chronologique puisque les dates externes proposées s'échelonnent entre l'an 212 et l'an 885.

Digitized by Google

Aymard s'est attelé avec un zèle et une science indiscutables a résoudre cette enigme des origines de sa ville natale (1), pesant chaque donnée du problème et approfondissant la question mieux qu'elle ne le fut jamais avant lui. Ses conclusions, basées sur des preuves solides, fixaient au IVe siècle (entre 351 et 375) la date controversée.

Après lui Chassaing, acceptant à peu près toutes les déductions de son devancier mais trouvant cependant la date précédente un peu reculée, fixa au Ve siècle l'événement.

L'un et l'autre prennent pour base de leur argumentation deux documents contemporains d'une importance évidemment considérable : 1° l'inscription acclamatoire SCUTARI PAPA VIVE DEO gravée probablement du vivant même de l'évêque Scutaire sur le linteau d'une porte de la cathédrale du Puy ; 2° la célèbre phrase de Grégoire de Tours mentionnant la présence de l'évêque Aurèle au Puy en 591.

Qui croire et pour qui se prononcer ? Je n'ai aucunement l'intention de reprendre et de discuter à fond toutes les données contradictoires de ce problème historique. Je fais ici de la numismatique et je dois me cantonner autant que possible dans ma modeste sphère.

Il me sera permis cependant, laissant de côté l'inscription lapidaire de Scutaire dont à la rigueur la date d'exécution peut être discutée, de considérer la phrase célèbre de Grégoire de Tours comme absolument décisive ; elle fut écrite par un contemporain très au courant des événements de son temps et elle nous donne une date d'une précision absolue : en 591, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle, l'évêque Aurèle siégeait au Puy, c'est un fait.

A cette date le transfert du siège épiscopal était déjà accompli.

L'étude des monnaies confirme plutôt cette conclusion.

Nous avons vu sur un triens du monétaire Esperius deux têtes affrontées que M. Prou considère comme étant la reproduction d'une monnaie wisigothe de l'extrême fin du VIIe siècle ou du début du VIIIe. Or Esperius inscrivait VELLAO et jamais ANICIO sur ses triens. Le siège épiscopal était cependant depuis longtemps au Puy. Le vocable VELLAO s'employait donc toujours.

(1) Aymard, *Les origines de la ville du Puy*. Congrès scientifique de France, 1855.

Digitized by Google

Dagomares, nous le savons, a inscrit sur ses triens les deux ethniques, tantôt VELLAOS, tantôt ANICIO, semblant ainsi prouver que les deux termes s'employaient concurremment et ne désignaient qu'une seule ville, Le Puy.

Il paraîtrait donc logique de considérer la question comme définitivement résolue dans le sens accepté par Aymard et Chassaing.

Mais, comme si cette controverse était inépuisable et comme si des arguments contraires venaient toujours se présenter, il reste, sans que nous sortions de notre cadre numismatique, un détail troublant à élucider.

C'est le triens portant le nom de saint Georges qui nous le suggère.

Saint Georges, premier évêque du Velay, siégea à Ruessium, c'est indiscutable; il y mourut et y fut enseveli, et ce n'est que de longs siècles plus tard que son corps fut transporté au Puy. Son nom sur un triens mérovingien indique donc plutôt l'atelier de Ruessium.

Malheureusement n'ayant jamais vu cette pièce et ignorant où elle se trouve, je n'ai pu la signaler que d'après la description succincte de Belfort. La légende, qui paraît très barbare, a-t-elle été bien lue? Ne s'agit-il pas là d'un simple nom de monétaire écrit de façon confuse, comme il arrive si souvent? Et enfin ce triens, qui ne porte ni VELLAO ni ANICIO, appartient-il bien au Velay?

Tant que cette monnaie ne pourra pas être étudiée plus à fond où tant qu'une seconde de ce type ne sera pas découverte, il serait donc à mon avis imprudent d'en tirer des conclusions trop précises.

La laissant complètement à part jusqu'à plus ample informé, je m'en tiendrai donc aux conclusions plus solidement étayées d'Aymard et de Chassaing.

Paul Olivier.

Digitized by Google

DESCRIPTION

MONNAIES D'OR MÉROVINGIENNES AU NOM DE VELLAVOS

LEUDULFUS

1. — LEVDVLIV... MIN en légende externe et retrograde. Buste diadémé à droite.

℟. VELLAVSFIT en légende externe et retrograde. Croix, le pied soudé à un degré sur un globe, accostée des lettres IVIL ; sous le globe un trait horizontal. A l'exergue INOM. Cercle extérieur.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 07. *Pl. I, fig. 1.*

Cabinet des médailles.

(Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 1 et pl. VII, n° 13. — Prou, *Catalogue*, n° 2110. — Belfort, *Description*, n° 4704).

2. — IEVOVLEVSMV...+ Buste diadémé à droite.

℟. VELLAVESFIT. Croix, le pied soudé sur un degré, au-dessus d'un globe et d'un large degré, accostée des lettres IVIL. A l'exergue MON.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 30.

(Collection P. d'Amecourt. — P. d'Amecourt, *Numism. mérov.*, p. 176. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 2 et pl. VII, n° 13. — Belfort, *Description*, n° 4710).

3. — Lég. illisible. Buste au diadème perlé à droite.

℟. LEOC.... R entre un cercle lisse et un cercle perlé. En tête de la légende, dégénérescence de lemnisque en forme d'Ω. Croix, le pied soudé à un degré sur un globe, accostée des lettres IVL.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 23. *Pl. I, fig. 3.*

Cabinet des médailles.

(Coll. Aymard. — Prou, *Catalogue*, n° 2110 *bis*. — Belfort, *Description*, n° 6483).

Digitized by Google

4. — ΑΓILOΛLVᔕ...OIT. Buste au diadème perlé à droite. Cercle extérieur.

℞. ILΓOΔALTVS NONITAI (dégénérescence de Leudulfus monitar.) entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix, le pied soudé à un degré sur un globe, accostée des lettres VL.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 23. *Pl. I, fig. 4.*

Cabinet des médailles.

(Coll. Aymard. — Prou, *Catalogue*, n° 2110 *ter*. — Belfort, *Description*, n° 6484).

5. — LEVDVLIVS MNROM en légende externe. Buste diadémé à droite.

℞. VELLVAS ETI en légende externe. Croix, le pied soudé à un degré, sur un globe, accostée des lettres IVIL. A l'exergue INONI. Guirlande extérieure.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 30. Trouvé à la Chaise-Dieu. *Pl. I, fig. 5.*

Collection Léon Cortial.

ARAULFUS

6. — VILLAV...VS FIT. Buste diadémé à droite. Cercle extérieur.

℞. + ARAILFAᔕMD entre deux cercles perlés. Croix sur un globe accostée des lettres numérales VII.

Tiers du sou d'or, 1 gr. 15.

3me quart du vie siècle d'après Chassaing. *Pl. I, fig. 6.*

Cabinet des médailles.

(Coll. d'Amecourt. Inv. n° 935. — Prou, *Catalogue*, n° 2111. — Belfort, *Description*, n° 4703).

7. — VELLAVS. Buste diadémé à droite. Cercle au pourtour.

℞. + ARAVVEVS. Croix latine soudée sur un degré au-dessus d'un globe ; dans un cercle perlé.

Tiers de sou d'or.

(Combrouse, Atlas. LII. 3. — Belfort, *Description*, n° 4705).

8. — <LLAVS. Buste diadémé à droite.

℞. ARAVΓEVᔕ. Croix haussée sur un globe.

Tiers de sou d'or.

(Collection du prince de Furstenberg. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 3 et pl. VII, fig. 14).

Digitized by Google

1

3

4

5

6

9

10

12

13

14

15

16

17

18

20

21

22

23

24

27

30

32

MONNAIES D'OR MÉROVINGIENNES
AU NOM DE VELLAVOS

Digitized by Google

Digitized by Google

33

34

35

37

38

39

MONNAIES D'OR MÉROVINGIENNES
AU NOM D'ANICIO

41

MONNAIE D'OR MÉROVINGIENNE
AU NOM D'ANISIACO

42

MONNAIE D'ARGENT MÉROVINGIENNE
AU NOM D'ANICIO

Digitized by Google

Digitized by Google

DAGOMARES

9. — + VELLAVOS. Buste au diadème perlé à droite. Cercle extérieur.

℞. + DAGOMAREƧM entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix pattée au-dessus d'un globule, accostée aux cantons supérieurs des lettres AΓ.

Tiers du sou d'or, 1 gr. 12.

3me quart du VIe siècle d'après Chassaing. *Pl. I, fig. 9.*

Cabinet des médailles.

(Cartier. Lettres dans *Rev. Numism.*, 1836, p. 407 et pl. XI, n° 13. — Bouilhet, *Rev. Numism.*, 1836. — Combrouse, *Monnaies de France. Mérov.*, n° 846. — Cartier, *Catalogue*, 1840, n° 259. — Combrouse, *Monétaires*, pl. 47, n° 13. — A. de Barthélemy, *Manuel*, n° 963. — P. d'Amecourt, *Essai*, n° 176. — Aymard, *Les origines de la ville du Puy. Congrès Scient. de France*, 1855. — Aymard, *Proc. verb. de Soc. Acad. du Puy*, 1857-58 et 1863. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 4 et pl. VII, fig. 15. — Blanchet, *Nouveau manuel*, tome I, p. 96. — Prou, *Catalogue*, n° 2112. — Belfort. *Description*, n° 4707).

10. — VELLAVSA. Buste diadémé à droite, le diadème terminé en haut par une croisette. Devant le buste, une croisette.

℞. ...ΩOMARE... entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix le pied soudé à un degré et à un globule, accostée des lettres VN.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 14.

3e quart du VIe siècle d'après Chassaing. *Pl. I, fig. 10.*

Cabinet des médailles.

(Coll. d'Amecourt, *Inv.*, n° 890. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 5 et pl. VII, n° 16. — Prou, *Catalogue*, n° 2113. — Belfort, *Description*, n° 4708).

11. — VELLAVOS. Buste diadémé à droite.

℞. + DAG....ARE Ɔ M Croix latine soudée sur un degré, au-dessus d'un globe, accostée des lettres NA. Cercle perlé.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 19.

(Coll. de Moré de Previala. — Belfort, *Description*, n° 4709).

12. — VELLAOS... Buste diadémé à droite. Devant la face, une croisette.

℞. ...GOMARE...ON. Croix, le pied soudé sur un large degré au-dessus d'un globule, accostée des lettres AN.

Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 12.*

Collection Léon Cortial.

Digitized by Google

ESPERIUS

13. — VELLAO. Buste diadémé à droite, le diadème terminé en haut par une croisette ; derrière la tête un globule. Cercle extérieur.

℞. EƧPERIOƧ entre eux un cercle lisse et une couronne ouverte en bas, les extrémités recoquillées. Croix sur deux degrés ; au-dessous M entre deux étoiles.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 04. *Pl. I, fig. 13.*

1er quart du VIIe siècle d'après Chassaing. Fin du VIIe siècle d'après Mr Prou.

Cabinet des médailles.

(Coll. d'Amecourt, *Inv.*, n° 888. — Prou, *Catalogue*, n° 2114. — Belfort, *Description*, n° 4649).

14. — + VELLAO. Buste diadémé à droite, le diadème terminé en haut par une croisette. Cercle extérieur.

℞. + EƧPERIOM entre un cercle lisse et une couronne ouverte en bas, les extrémités recoquillées. Croix sur deux degrés ; au-dessous M ; à gauche une étoile.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 11. *Pl. I, fig. 14.*

Musée de Metz.

(Lelewel, Atlas, IV, 41. — Liste Cartier, 366. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 7 et pl. VII, fig. 13. — Belfort, *Description*, n° 4698).

15. — VELLAO. Buste diadémé à droite, le diadème terminé en haut par une croisette. Cercle extérieur.

℞. + AƧPERIVƧ MONCT entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix sur deux degrés, le pied soudé au degré supérieur, le sommet potencé, accostée des lettres ↄA dans les cantons supérieurs.

Tiers du sou d'or, 1 gr. 20. *Pl. I, fig. 15.*

Cabinet des médailles.

(Prou, *Catalogue*, n° 2115. — Belfort, *Description*, n° 4695).

16. — VELLAO CIVC. Deux têtes diadémées affrontées ; entre elles et en haut une croisette ; le champ entouré d'un cercle perlé.

℞. + CƧPCRIVƧMO entre un cercle perlé et une couronne ouverte en bas, les extrémités recroquillées. Croix sur deux degrés.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 24. *Pl. I, fig. 16.*

Trouvé à Chalencon (Haute-Loire).

1er quart du VIIe siècle d'après Chassaing. Fin du VIIe siècle d'après Mr Prou.

Digitized by Google

Cabinet des médailles.

(Coll. Aymard. — Aymard, *Annales de Soc. Acad. du Puy, 1864-65.* — Robert *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 6 et pl. VII, fig. 17. — Engel et Serrure, *Traité*, Tome I, p. 164, fig. 254. — Prou, *Catalogue*, n° 2115 *bis*. — Belfort, *Description*, n° 4697).

17. — VELLAVꝺ en légende externe et retrograde. Buste au diadème perlé à droite.

℟. + ESPERIVS MONE entre un cercle lisse et un cercle perlé ovale. Croix sur deux degrés, le pied soudé au degré supérieur.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 17. *Pl. I, fig. 17.*

Cabinet des médailles.

(Coll. d'Amecourt, *Inv.* n° 891. — Prou, *Catalogue*, n° 2116. — Belfort, *Description*, n° 4694).

18. — Sans légende. Tête à droite; la chevelure ornée de feuilles cordiformes; devant, monogramme formé de lettres NR.

℟. CꝺPCRIOꝺMO entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix sur deux degrés.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 12. *Pl. I, fig. 18.*

Cabinet des médailles.

(Combrouse, *Monétaire*, pl. 24, n° 12. — Cartier, *Catalogue*, 1842, n° 933. — Duchalais, Observations dans *Rev. Numism.*, 1847, p. 113. — Prou, *Catalogue*, n° 2117. — Belfort, *Description*, n° 3942 et 4700).

19. — Sans légende. Tête à droite, devant le profil NR; derrière, O. Cercle lisse au pourtour.

℟. | OꝺOCRIVS. Croix sur deux degrés dans un cercle perlé. Sous les degrés globe accosté de deux globules placés dans la zone de la légende.

Tiers de sou d'or.

(Cartier, *Rev. Numism.*, 1840, pl. XIII, 27. — Combrouse, *Catalogue*, 589. — Liste Cartier, 670. — Belfort, *Description*, n° 4700).

20. — Sans legende. Tête diadémée à droite, le diadème se terminant en arrière par deux rangs de perles; devant PAX surmonté d'un globule. Cercle extérieur.

℟. + ꝺPCRIVS entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croix doublement chrismée.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 05. *Pl. I, fig. 20.*

Cabinet des médailles.

(Duchalais, *Rev. Numism.*, 1847, p. 111. — A. de Barthelemy. *Numism. moderne*, n° 167. — Cartier. *Rev. Numism.*, 1840, p. 108. — Prou, *Catalogue*, n° 2118. — Belfort, *Description*, n° 4692).

Digitized by Google

21. — Sans légende. Buste au diadème perlé à droite ; devant, une croisette fichée à un globule.

Rℓ. + ᔕPCRIV .. entre un cercle lisse et un cercle perlé. Croisette.

Tiers de sou d'or fragmenté, 0 gr. 85. *Pl. I, fig. 21.*

Cabinet des médailles.

(Coll. Aymard. — Prou, *Catalogue*, n° 2118 *bis*. — Belfort, *Description*, n° 6482).

22. — Sans légende. Buste diadémé à droite entre deux S (initiales du nom d'Esperius) ; au-dessus et au-dessous de l'S placé devant le buste, un globule.

Rℓ. VELLAOᔕ. Monogramme en forme de portique abritant une croix ; au-dessous un trait festonné. A l'exergue FIT. Cercle extérieur.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 10. *Pl. I, fig. 22.*

1er quart du VIIe siècle d'après Chassaing. Fin du VIIe siècle d'après Mr Prou.

Cabinet des médailles.

(Aymard, *Annales Soc. du Puy*, tome XXIX, p. 238. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 8 et pl. VII, fig. 19. — Prou, *Catalogue*, n° 2119. — Belfort, *Description*, n° 4693).

23. — Sans légende. Buste diadémé à droite entre deux S ; au-dessus et au-dessous de l'S placé devant le buste, un globule.

Rℓ. VELLAOS. Monogramme en forme de portique abritant une croix. Au-dessous un trait festonné. A l'exergue FIT.

Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 23.*

(Variante du précédent).

Collection Léon Cortial.

Trouvé à Vorey (Haute-Loire).

(Lascombe, *Procès-verbaux de Soc. agric. et scientif. de la Haute-Loire*, juillet 1889).

FROEGUSEUS

24 — + BALAVO. Tête à droite ; un double diadème, placé à rebours, coupe le menton.

Rℓ. FRAEGAᔕEION. Croix latine. Traces de cercle perlé au pourtour.

Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 24.*

Musée de Metz.

(Attribué aussi à Baillou (Loir-et-Cher).

(Lelewel, p. 71, pl. IV, 23. — Barthélemy, *Rev. Numism.*, 1864, p. 407. — Combrouse, Atlas, XII. — Belfort, *Description*, n° 4701).

Digitized by Google

25. — VALAVO.
℟. TRAESVS.

(Cartier, *Rev. Numism.*, 1840, p. 227. — Cartier, *Table générale*, p. 170. — Cette monnaie, sommairement indiquée par Cartier, est peut-être la même que la précédente).

ILDOVALDUS

26. — .....
℟. ILΓOƆALΓVS MONETAI.

(Coll. d'Amecourt. — Attribué au Puy par Aymard).

DODOLEMUS
ou BOBOLENUS

27. — + VELLAVIITA en légende externe et retrograde. Tête à droite.
℟. DODOL ...O. Croix ancrée et fichée surmontée d'un globule et cantonnée d'un globule dans les cantons supérieurs.
Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 27.*
Musée de Copenhague.

(Catalogue Thomsen, n° 1173. — Belfort, *Description*, n° 6481).

28. — ...A... Tête au type de l'appendice perlé.
℟. BOBOLENO. Croix ancré fichée sur un globe.
Tiers de sou d'or 1 gr. 20.
Cabinet des médailles.

(Prou, *Catalogue*, n° 683 (attribué à la cité d'Orléans). — Belfort, *Description*, n° 5516).

29. — ᔕ CIORGIFITR. Tête au type de l'appendice perlé. Cercle au pourtour.
℟. BODOLENO. Croix latine ancrée, fichée sur un globe, accostée de deux globules dans les cantons supérieurs.
Tiers de sou d'or.

(Coll. du prince de de Fustenberg. — Dessin de M. de Barthélemy, n. 792. — Belfort, *Description*, n° 6416).

SANS NOMS DE MONÉTAIRES

30. Sans légende. Tête diadémée à droite. Collier de perles et tranche du cou perlée. Devant le profil, un globule, la lettre N et une croisette.

Digitized by Google

℞. VCLLAOS. Monogramme en forme de portique contenant une croix, sur un large degré perlé. A l'exergue FIT.

Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 30.*

Musée de Copenhague.

(Catalogue Thompsen, n° 1154. — Dessin de M. de Barthélemy, n° 2664. — Belfort, *Description*, n° 6485).

31. — VILV + E A. Tête à gauche.

℞. + AT + T + VA + NVO. Croix sur un degré et un globe, accostée de deux lettres.

Tiers de sou d'or.

(Coll. X. — Hoffman. Catalogue de vente du 5 fév. 1868, n° 210 et 212. — Belfort, *Description*, n° 4713).

Monnaie attribué au Puy par Aymard, mais classée habituellement parmi les monnaies frappées en Forez pendant l'occupation sarrazine.

32. — VEL..VAVS. Buste diadémé à droite.

℞. TAHONOMϖΛVM. Croix potencée sur un degré perlé. Cercle perlé.

Tiers de sou d'or. *Pl. I, fig. 32.*

Collection Léon Cortial.

MONNAIES D'OR MÉROVINGIENNES AU NOM D'ANICIO

AGENNUS

33. — ANICIO FIT. Tête à droite, le cou orné d'un collier perlé.

℞. AGENNVSNM en retrograde (M. Prou lit SVNNEGAMN). Croix, au dessous un globule.

Tiers de sou d'or, 1 gr. 03. *Pl. II, fig. 33.*

Trouvé à Montélimar en 1861.

Cabinet des médailles.

1er quart du VIIe siècle d'après Chassaing.

(Ancienne collection Chassaing. — Aymard, *Annales de Soc. Acad. du Puy*, tome XXVI, p. 59. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 9 et pl. VII fig. 20. — Proy, *Catalogue*, n° 2120 *bis*. — Belfort, *Description*, n° 202).

DAGOMARES

34. — ANI·CIO FIT. Tête au diadème perlé à droite, le cou orné d'un collier perlé au;-dessous une croisette.

Digitized by Google

℞. + DAGOMRES. Calice surmonté d'un globule. Cercle extérieur.
Tiers de sou d'or. *Pl. II, fig. 34.*
Trouvé au Puy.
1er quart du VIIe siècle d'après Chassaing.
Musée du Puy.

35. — ANICIO FIT. Tête au diadème perlé à droite, le cou orné d'un collier perlé ; au-dessous une croisette. Cercle extérieur.
℞. DAGOMRES. Calice surmonté d'un globule. Cercle extérieur.
Tiers de sou d'or, 1 gr. 20. *Pl. II, fig. 35.*
(Variante du précédent.
Cabinet des médailles.

(Collection d'Amecourt, Inventaire n° 1106. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 10 et pl. VII, fig. 21. — Prou *Catalogue* n° 2120. — Robert, *Description*, n° 203).

36. — ANICIO..IT Buste diadémé à droite.
℞. + ..AGOM...Eꝺ en retrograde. Croix latine haussée sur une base formée d'une fasce coupée de quatre petits pals.
Tiers de sou d'or.

(Collection de Lanbertye à Compiègne. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 11 et pl. VII, fig. 22. — Belfort, *Description*, n° 204.

MONOALDUS

37. — ANICIO FI... Tête à gauche.
℞. + MNOALDVꝺ. Croisette dans un cercle perlé.
Tiers de sou d'or, 1 gr. 14. *Pl. II, fig. 37.*
3me quart du VIIe siècle d'après Chassaing.
Cabinet des médailles.

(Aymard. *Soc. Acad. du Puy*, 1863. — Collection d'Amecourt, Inv. n° 105. — Prou, *Catalogue*, n° 2121. — Belfort, *Description*, n° 205).

38. — ANICIO FI. Tête à gauche.
℞. M...LDOꝺ. Croisette dans un cercle perlé.
Tiers de sou d'or, 1 gr. 23. *Pl. II, fig. 28.*
Cabinet des médailles.

(Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 13 et pl. VII, fig. 24. — Prou, *Catalogue*, n° 2121 *bis*. — Belfort, *Description*, n° 206).

39. — ANICIO. Tête à gauche.
℞. MONOALDVꝺ. Croisette dans un cercle perlé.

Digitized by Google

Tiers de sou d'or, 1 gr. 18. *Pl. II, fig. 39.*
Musée d'Autun.

(Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 12 et pl. VII, fig. 23. — Belfort, *Description*, n° 207).

SANS NOM DE MONÉTAIRE

40. — Légende indéchiffrable. Buste diadémé à droite.
℟. ANICIO VACETO. Croix latine soudée sur un degré au-dessus d'un autre degré, accostée des chiffres VII retrogrades et renversés, dans un cercle perlé. Trait au pourtour.
Tiers de sou d'or.

(Combrouse, *Atlas*, V, 7. — Belfort, *Description*, n° 208. — Ce triens est attribué aussi à Sigusium, voir Belfort, n° 4109).

MONNAIES A LA LÉGENDE ANISIACO

41. — + FREDVLFVS MO. Buste paraissant casqué à droite.
℟. ANISIACO FIT Croix sur un globe accostée de deux étoiles dans les cantons supérieures. Cercle perlé extérieur.
Tiers de sou d'or. *Pl. II, fig. 41.*
Musée du Puy.

MONNAIE D'ARGENT MÉROVINGIENNE AU NOM D'ANICIO

42. — + ANICI en légende externe autour d'un globule.
℟ REGNVLF. Croisette à branches égales.
Denier d'argent, 1 gr. 35. *Pl. II, fig. 42.*
1er quart du VIIIe siècle d'après Chassaing.
Cabinet des médailles.

(Trouvaille de Cimiez. Catalogue Morel-Fatio, p. 36. — Robert, *Histoire du Languedoc*, tome VII, n° 14. — Prou, *Catalogue*, n° 2122. — Belfort, *Description*, n° 209).

Digitized by Google

UNE ANCIENNE FAMILLE DU PUY

LES BERGONHON

(*Suite*)

Si l'on a donné une analyse qui peut paraître longue quoique très sommaire, d'un document aussi développé que l'est le testament de Raymond Bergonhon, c'est parce qu'il a semblé renfermer des détails assez caractéristiques sur la vie et les usages du XVI^e^ siècle au Puy.

Raymond choisit sa sépulture au tombeau où sont ses père, enfants, parents « et amys prédécédés ». Il y a là trace d'une coutume un peu locale qui consistait à offrir à l'occasion une hospitalité dernière à ceux qu'on avait aimés ici-bas.

Un pareil usage tend à disparaître avec quelque raison, car on a vu parfois des proches exclus de la tombe de leurs pères par la libéralité un peu inconsidérée de certains membres de leur famille.

Raymond fait preuve d'une certaine manificence en fixant le chiffre de ses obsèques à la somme de 133 escus un tiers soit quatre cents livres, équivalant à plus de deux mille francs or de nos jours;

Les parts des enfants sont, suivant leurs droits réduits de cadets, d'un peu plus de 13.000 fr. or et pour les posthumes éventuels d'un peu plus de 10.000.

En revanche il donne à sa femme Ysabel de Torrenc et à son

Digitized by Google

frère Jehan Bergonghon, leur vie durant, des jouissances importantes qui laissent supposer un patrimoine dont on ne peut pas, à coup sûr, estimer la valeur de façon absolue, ni même relative, mais qui était vraisemblablement considérable. Ceci n'est pas, au reste, surprenant, étant donnée l'alliance de Raymond avec une très riche héritière.

Les recommandations concernant ses domestiques et chambrières dont l'une laissait son avoir entre ses mains, montrent les relations de confiance et d'affection qui unissaient les serviteurs d'alors à leurs maîtres et les maîtres aux serviteurs; nous avons tous connu parmi ces derniers de braves gens qui semblaient faire partie de la famille dans laquelle ils vivaient. Les générations nouvelles en entendront encore parler peut-être mais n'en rencontreront pas de fréquents exemples.

Le neveu de Raymond Bergonhon, Jacques Segherand, appartenant d'ailleurs à une famille importante est destiné à un « mestier » et l'emploi des sommes léguées pour lui en faciliter l'accession est placé sous la « subjection et la surveillance » des beaux-frères de Raymond, Gabriel d'Orvy et Jehan Spert de Volhac.

C'est ainsi que nous pouvons de nouveau, en la cité du Puy, constater cette pénétration constante des classes qui fait proches parents des gens que les apparences sembleraient de nature à séparer les uns des autres et que leurs situations sociales respectives auraient tenus éloignés dans beaucoup de provinces au XVI[e] siècle.

Les mêmes observations peuvent se continuer dans les siècles suivants. On peut peut-être expliqner ce fait par la position reculée de la ville du Puy et du pays de Velay, séparés plutôt que rapprochés des régions voisines par des voies de communication médiocres et difficiles.

De ses sept enfants, Raymond Bergonghon n'en avait plus que trois quand il testa en 1579.

C'étaient Anthoine, Nicolas qui continua la lignée et Loyse.

On a, concernant celle-ci un acte notarié sur parchemin du 30 août 1599 qui fournit la reconnaissance des biens « sis au terroir de Polignac que Anthoine Lanthenac, laboureur dudict bourg tient, après ses prédécesseurs de la directe Seigneurie et emphytéose perpétuelle de Damoiselle Loyse de Bergonhon ».

Digitized by Google

Loyse avait épousé Guillaume des Arcis dont elle eut dix enfants. D'eux d'entre eux Loyse et Nicollas vivaient encore quand elle testa le 14 mars 1610, instituant Nicollas pour son héritier.

Suivant le testament de Raymond son fils, Nicolas devait être, en cas de besoin, substitué à son aîné Anthoine dans l'hérédité de leur père. De fait il le fut, Anthoine mort en une des « années de troubles » ne figure pas parmi les parents cités au contrat de mariage de Nicolas.

L'un de ses tuteurs avait également disparu à cette époque car on voit l'assister à ce titre Gabriel des Arcis, conseiller du Roi.

III

NICOLAS II BERGONHON

Nicolas, né le 5 novembre 1576, était orphelin lorsqu'il épousa, par contrat du 16 janvier 1595, Catherine le Blanc ou du Blanc, de la famille des du Blanc de Villeneuve, fille de Jacques († le 28 novembre 1616) et de Crispine ou Cristophorine de Lobeyrac († 19 juin 1616).

Catherine reçoit de son père « trois cents écus, cinquante escus pour robes et joyaux, quatre robes nuptiaux avec parements d'iceulx, à dire des parents et amys selon la faculté des parties ».

Sa mère lui donne trente trois écus un tiers. Son aïeul maternel Loys de Lobeyrac « trois cent trente trois escus et vingt sols ».

Jacques le Blanc s'engage à nourrir et entretenir les mariés pendant trois ans à payer tous les frais des « nopces et fiançailles « et à prendre charge des biens de Nicolas dont il donne décharge, à Gabriel des Arcis son tuteur.

Le fiancé assure à sa femme « en augmentation de dot » deux cents ecus; il est assisté par Me Antoine Valentin, prévôt de l'Eglise Cathédrale du Puy, de Jehan Espert (sic) abbé de Saint-Pierre-Latour, ses cousins; de Me Gabriel des Arcis, conseiller du Roi son tuteur, de Guillaume des Arcis docteur et avocat en la seneschaussée du Puy, son beau-frère, et de dame Annette

Digitized by Google

Bergonhon « vesve de feu sire Jehan Segherand, sa tante germaine ».

Les témoins sont Jehan Bertrand, juge mage en la seneschaussée du Puy, Guillaume Bonniol, avocat, Claude Pascal, juge en la cour commune du Puy, Gaudefroy Villard, docteur et avocat, honorable homme Guy de Liqnes, bourgeois.

Le contrat est passé devant Me Johanny « notayre royal du nombre réduit de la cité du Puy ».

Il sera assez intéressant de voir progresser rapidement à chaque génération du Bergonhon, les dots et autres dons intervenus à l'occasion des mariages successifs de leurs représentants.

Nicolas Bergonhon venait d'avoir dix huit ans quand il épousa Catherine du Blanc. Celle-ci suivant son titre baptistaire, relevé par Nicolas, était née le 25 mars 1585 et avait été tenue sur les fonts baptismaux par Jacques de Lobeyrac, chanoine de l'Eglise N.-D. du Puy et par Catherine du Blanc, sa tante.

Elle n'avait pas tout à fait dix ans le jour de son mariage. Cette circonstance singulière de l'extrême jeunesse des fiancés, explique pourquoi Jacques le Blanc, leur père et beau-père se charge de les garder et d'administrer pendant trois ans leurs biens y compris l'avoir même du mary non encore peut-être définitivement sorti des bancs du Collège.

Nicolas fut depuis docteur es droits.

Il était dans une situation de fortune enviable. Des terriers conservés des années 1604 et 1628 énumèrent les terres qu'il possédait sur Polignac, le Puy et « vingt quatre autres terroirs ».

Il a laissé dans une sorte de livre de raison, sans grand ordre et très écourté, des notes sur sa famille et sur celle de sa femme ainsi que quelques pages gardant la mémoire de faits survenus au Puy entre 1604 et 1613.

Ces documents d'histoire locale confirment ou complètent en partie les renseignements contenus dans les mémoires de Burel, chacun des chroniqueurs insistant particulièrement sur les détail qui avaient pour lui le plus d'intérêt.

Les quelques pages laissées par Nicolas sont reproduites dans l'appendice placé à la fin de cette notice.

On trouvera dans ces notes le relevé des extraits baptistaires des enfants de Raymond Bergonhon, de ceux de son beau-père

Digitized by Google

Jacques le Blanc qui eut de Christine de Lobeyrac huit fils et six filles, de ceux enfin de son beau frère Loys du Blanc, sgr de Villeneufve, marié à Marguerite Trioulère, qui lui donna six enfants.

Il est assez curieux que Nicolas Bergonhon n'ait laissé — se fiant malheureusement sans doute à sa mémoire paternelle — aucun renseignement sur sa propre famille.

Il mourut ainsi que sa femme, jeunes encore tous deux, et vraisemblablement, de contagion, l'an 1630, époque où la ville du Puy fut ravagée par la peste.

La descendance de Nicolas fut assurée par son fils Jacques qui suit.

IV

JACQUES BERGONHON

Noble Jacques Bergonhon, docteur es droits, avocat en la seneschaussée du Puy, épousa par contrat du 12 février 1630, Antoinette Colomb, fille à feu Gabriel vivant juge pour le Roi au bailliage du Velay et de Damoiselle Françoise Pandraud.

A cette occasion Nicolas donne à son fils la moitié de ses biens, meubles et immeubles quittes de toutes charges, mais en gardant l'usufruit et s'engageant d'ailleurs à recevoir les jeunes époux chez lui. Au cas où ils ne voudraient pas y demeurer, il leur donne une de ses maisons de la Place de la Plastrière commode, avec les meubles à leur service et usage plus une pension annuelle de deux cents livres.

Catherine du Blanc sa mère lui donne six cents livres tournois, à son décès.

La fiancée procède de l'autorité de sa mère et de son aïeul François Colomb, juge en la Cour Commune du Puy, qui lui donnent « quatre mille livres plus cent livres pour achapt de joyaux nuptiaux ».

L'aïeul sera tenu de nourrir et entretenir les futurs époux dans sa maison et compagnie pendant un an ;

Jacques donne à sa fiancée six cents livres en augmentation de dot ;

Le contrat est passé en présence de MM^es^ Armand et Amable

Digitized by Google

Colomb, chanoines en l'église Cathédrale N.-D. du Puy; de Jacques du Blanc, religieux de l'ordre de Saint-Benoit du couvent de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy, de Me Armand Perraud, docteur es droits, avocat pour le Roi en ladite sénéchaussée, de Me François Ponchon, juge en la Cour Commune; Michel Pandraud, lieutenant pour le Seigneur Evesque en ladite Cour.; François le Blanc et Louis le Blanc, docteur et avocat en ladit. senechaussée, sire Jacques Guigon, bourgeois et contrôleur des tailles au diocèse du Puy, sire Pons Bordel Irailh, etc., etc. (1).

Trois mois à peine après la célébration de son mariage, Jacques Bergonhon perdait son père et sa mère au mois de may 1630.

Des gens qui se disaient et que l'on croyait bons amis de la famille profitant de cette douloureuse circonstance, comme ils avaient, semble-t-il, profité de la confiance et de la bonté de Nicolas Bergonhon et de sa femme Catherine du Blanc durant leur vie, et croyant pouvoir abuser de la jeunesse et de la naïveté de deux jeunes mariés, se livrèrent à des pratiques qui parurent suspectes, s'appropriant des bijoux et des meubles, subtilisant des pièces à leur charge, etc., etc.

Huit ans seulement après ces événements singuliers, Jacques Bergonhon alors docteur es droits et avocat, sollicita et obtint de l'officialité du Puy qu'on lancât un monitoire destiné à provoquer les déclarations des personnes au courant des faits incriminés (1).

Le monitoire imprimé débute ainsi :

« De l'authorité de Monseigneur l'official du Puy et à la requête « de Me Jacques Bergonhon, docteur et avocat, fils à feu sire « Nicolas Bergonhon, soient admonestées toutes et chacune les « personnes de quelque sexe, âge, qualité et condition qu'ils « soyent qui luy ont fait et donné les dommages suivants ».

Suit le détail des détournements et des pratiques douteuses reprochées à un avocat, à son frère, à sa femme, etc.

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

Le document se termine ainsi :

« Et généralement contre tous autres scachant et consentant, « donnant ayde et supports aux dits personnages, lesquels s'ils « ne se déclarent après la publication des présentes seront inter- « dits et excommuniés.

« Donné au Puy, le quinzième jour du mois d'octobre l'an mil « six cent trente huit ».

On ignore la suite que put avoir la publication du monitoire. Il est heureux que, dans ces conditions, aucun nom n'ait été imprimé qui aurait pu rester chargé d'un soupçon peut-être, et malgré les apparences, tout à fait immérité.

Jacques Bergonhon eut de sa femme au moins dix enfants.

1° François, né le 29 décembre 1630.

2° Gabriel, qui continua la lignée, né le 31 octobre 1633.

3° Françoise, née le 3 may 1636, baptisée le 9 août suivant, restée sans alliance, qui figurera comme donatrice au contrat de mariage de son neveu en 1693 et qui, le 12 avril 1688, avait acquis pour la somme de 670 livres de Me Antoine Tronson, prestre « conseiller et aumosnier du Roi, ayant « pour mandataire Me Charles Bayle-prestre et « directeur du Séminaire du Puy une partie du « domaine situé aux portes de la ville du Puy, « vers la porte de Vienne, dépendant de la Sei- « gneurie du Chapitre de St-Vosy (1) » et pour lequel elle obtint l'investiture dudit chapitre.

4° Armand, né le 18 janvier 1639, chanoine de Saint-Agrève puis de Saint-Vosy, qui fut mis en possession, le 18 janvier 1675, de la vicairie fondée, suivant son testament du 11 février 1539, par Jacques Parand, seigneur d'Ouides, sous le vocable de Saint-Sébastien, en l'église Saint-Georges. Il fut procureur fiscal à la Cathédrale N.-D. du Puy, mourut le

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

8 février 1736 et fut enterré à la Cathédrale le 9 dudit mois (1).

5° Anthoinette, née, le 12, baptisée le 22 mars 1641.

6° Baptiste Christophe né et baptisé le 14 avril 1643 pourvu le 8 septembre 1662, par la collégiale de Saint-Agrève, du Canonicat résigné en sa faveur par son frère Armand précité :

7° Hugues né le 29 mars 1645 ;

8° Anne née le 9 juin 1647;

9° Catherine née le 8 juin 1648 ;

10° Marie née le 28 avril 1654 ;

peut-être y eut-il un autre enfant encore, Jacques qui serait entré en religion. Certains documents l'ont fait croire sans que rien de certain ait pu être établi à cette égard.

Jacques Bergonhon testa le 21 avril 1655, en faveur de sa femme Anthoinette de Colomb. Il mourut la même année. Sauf l'aîné François et un autre, tous ses enfants vivaient encore. Gabriel le cadet fut appelé à continuer la lignée.

V.

GABRIEL BERGONHON

Gabriel Bergonhon qualifié sgr de Rachat, Chantilhac et autres lieux, né le 31 octobre 1633 était tout d'abord paraît-il destiné à entrer dans les ordres car il fut, n'ayant pas encore treize ans, tonsuré par Mgr de Maupas du Tour, Evêque du Puy, le 31 mars 1646.

Il remporta à l'âge de quatorze ans, en 1647, avec un chant royal en vers latins le prix de la « Marguerite » (2) fondé en 1586

(1) Rochatin. Journal d'un bourgeois du Puy.

(2) Gabriel Bergonhon avait eu pour concurrent dans ce concours Cosme Lyonnet qui après son succès et sans ombre de rancune adressa un sonnet admiratif à son vainqueur à Monsieur et très cher condisciple Gabriel Bergonhon pour son triomphe de la « Marguerite ».

Digitized by Google

par André du Jeune, sgr de Montgiraud, conseiller du Roy, lieutenant particulier en la seneschaussée du Puy, en faveur des étudiants du Collège du Puy. Il soutint le 27 juillet 1650, audit collège de la Société de Jésus une thèse de plilosophie dont le sommaire, richement illustré fut imprimé en placard (1) chez André Delàgarde, imprimeur au Puy.

Le 16 janvier 1663, par contrat de cette date, Gabriel, alors juge en la cour commune du Puy et procureur du Roy en la juridiction du Gabeller de la même ville, épousa Magdeleine Genestet fille de Charles Genestet, marchand bourgeois second consul du Puy et de demoiselle Jacqueline Pagès.

Le fiancé « procède de l'authorité de la dicte dame de Colomb, sa mère, de celle de M. Armand de Colomb, docteur en théologie, prestre et ancien chanoine de N.-D. du Puy, prieur de Saint-Bonnet et, de noble Christophe Brunel, sgr d'Allentin, Eyssa, Baubac etc., conseiller du Roy en la seneschaussée du Puy et de dame Francoise Pandraud son aïeule » (1).

Charles Genestet donne à sa fille une dot de 7.000 livres et « pour achapts nuptiaux trois cents livres » (1) ;

Jacqueline Pagès assure mille livres payables à son décès :

De son côté la Dame de Colomb abandonne à son fils, l'entière hérédité de feu Jacques Bergonhon son mari et son fils lui laisse en retour la « jouissance de la maison de la rue Sonnerie (sic « pour Saulnerie) pour y vivre et entretenir à ses frais ses aultres

La première strophe de ce sonnet a été malheureusement perdue. Il se continuait de la façon suivante :

On peut avec raison nommer ton vers royal
de la mesme facon que ta muse est royale
Aussi recognaissant qu'elle n'a point d'esgale
Je deviens amoureux de mon propre rival

Cher amy ne crains pas le pouvoir de l'envie
Elle ne peut ternir le lustre de ta vie
Tu n'as qu'un pas à faire à l'immortalité.

La troupe des neufs sœurs t'attend sur le Parnasse
Garde-toi d'encourir d'aucune la disgrâce
Car chacune te veut avoir à son côté

Ex-voto in obsequii sui testimonium, servi tui humilissimi
Cosme Lyonnet Rethoris Aniciensis 1647.

(1) Archives du Bergonhon.

Digitized by Google

« enfants, et celle d'un champ sis au terroir de Roche Arnaud ».

La dame de Colomb fait une donation de mille livres après décès à son fils.

Celui-ci a reconnu la dot de sa femme sur tous ses biens et lui assure en augmentation de dot et don de survie, cinq cents livres.

Le contrat est passé en présence de Me François de Colomb, sgr de la Tour Daniel, conseiller du Roy et juge au bailliage de Velay, siège de la ville du Puy ; de noble Claude de Polalhon sgr et baron de Glavenas Mortesaigne et autres places, premier consul du Puy ; Jean Gaspard Monteyremard, bourgeois du Puy ; sr Jacques Lamyc md bourgeois ; Guillaume Johanny md consul « et autres soussignés avec la parties sauf ladicte demoiselle « Pagès mère de la future épouse illiterrée de ce enquise par moy « notaire royal, l'un des notaires recevants signé Maréchal, notaire » (1).

La situation financière de Gabriel après son mariage, au moins en ce qui concerne ses biens propres, n'apparaît pas très prospère car, quand sa mère lui rendit ses comptes, ceux-ci furent, suivant la sentence de compromis et arbitrage rendue le 29 octobre 1664, par Michel Pandraud, sgr de Chazeaux, lieutenant en la cour commune du Puy et Jacques Guigon conseiller du Roy « controleur des tailhes » du diocèse du Puy et pays de Velay, arrêtés aux chiffres suivants.

Receptes.....	14,038 l.	10 s.
Dépense 17,932.....	20,977	00
Reprises (2) 3,045..		
Déficit.....	6,938	10

Gabriel reste ainsi débiteur vis-à-vis de sa mère de 6,938 livres 10 sol. Il est vrai que, dans les dépenses énumérées en détail, figurent ses frais des obsèques, legs, dons, dettes, entretien des

(1) Archives du Bergonhon.

(2) Les reprises proviennent uniquement de créances dont M. de Colomb n'avait pas été remboursé et chose très curieuse, c'est que centaines d'entres elles sont à la charge de gens considérés et même haut placés dont quelques-uns étaient eux-mêmes créanciers de M. Bergonhon qui s'acquittait envers eux.

Digitized by Google

enfants de Jacques Bergonhon et Gabriel devait, par la force des choses où aux termes de son contrat, être dorénavant exonéré de la plupart de ces charges.

Au reste le compte établi relève toutes les dépenses de la famille de Jacques Bergonhon durant les huit années écoulées depuis la mort du chef de la famille et il est assez intéressant de l'étudier.

Si les conclusions sembleraient de prime abord, comme on l'a remarqué plus baut, souligner une situation réellement obérée pour Gabriel, on constate vite qu'il y a dans le bilan dressé un tel mélange de capitaux et de revenus, de recettes et de dépenses les unes normales, les autres accidentelles qu'il est nécessaire d'examiner les comptes de très près et très en détail pour se faire une idée un peu nette de la vie au Puy, au milieu du XVII^e^ siècle, d'une famille de haute bourgeoisie où de moyenne noblesse.

Du chapitre des recettes il faut tout d'abord retrancher cinq cent quatorze livres représentant des capitaux provenant de créances remboursées ce qui réduit le total des recettes normales à 13,524 livres 10 sols.

Les revenus proviennent de l'acensement d'un ouvroir proche les RR. PP. Carmes, le même qui figurait en 1579 dans le testament de Raymond Bergonhon ; de la location des maisons situées rue et place de la Plastrière, rue des Cordelhayres, rue Chamarlenc qui rapportaient annuellement de 15 à 36 livres l'une; de l'amodiation d'un jardin et de maisons rapportant 10 à 12 livres ; d'un pigeonnier, de champs, métairie, vignes à Blavozy, Polignac, Roche Arnaud, Chausson, etc. ; de censives et rentes sur Ceyssac, Bronac, Champilhac, Roche, Sonneyre, Rioux Rochain, Rozière, Montferrat, les Granges, etc., etc. ; d'une maison rue Saulnerie Vieille donnant droit à trois razes de sel ; des intérêts de créances sur M. de Coubladour et autres, donnant un revenu annuel de 247 livres.

Au chapitre des dépenses il faut distinguer également entre les dépenses normales et celles tout à fait extraordinaires avec lesquelles elles ont été comprises.

Parmi celles-ci sont :

Frais des obsèques de Jacques Bergonhon....	406 l.	8 s.
Legs au RR. PP. Capucins.....	10	0

Digitized by Google

au dévot couvent de Sainte-Claire.....	10	0
aux pauvres filles de l'hôpital.....	5	0
Dettes.....	83	0
Arriéré de gages à Clauda Boyer « Chamberrière ».....	100	0
Arriéré de droits de censive et tailhes.....	278	17
Dépenses du mariage de Gabriel.....	200	00
Montant des provisions de son office de juge.	2,200	00

à quoi il faut ajouter

Intérêts de dot.....	2,000	00
Augmentation de dot.....	300	00
	5,593	5 s.

parmi les depenses normales on doit comprendre

Droit de franc fief.....	60 l. 00 s.		
Tailhe sur Blavozy.....	125 00		
Censives à M. l'Evêque du Puy et M. l'abbé de Doue.....	143 02		2,004 l. 15 s.
Charges foncières.....	1,676 l. 13		
Nourriture et entretien de huit enfants à raison de..... 9 livres par mois.....	6,912 l. 00 s.		8,512 00
Nourriture et salaire de chamberrière à 200 s. l'une.....	1,600 l. 00 s.		
Paiement d'intérêts d'obligations.....	450 00		450 00
Réparation aux maisons et divers.....	780 00		780 00
Voyage à Toulouse de M. Bergonhon et de son fils pour affaire de M. de Colomb			
Cheval..... 38 00 / port de hardes. 8 00	46 00		
id. en 1655... 66 00 / 1656... 80 00	146 00	192 00	192 00
Entretien d'habits de Madame en 1655-56.....	400 00		400 00
Total.....			12,338 15

Digitized by Google

De l'examen qui précède la situation de fortune de Gabriel Bergonhon ressort plus clairement et change vraiment d'aspect. Les dépenses « normales » de la famille ont été durant les huit dernières années de.. ..... 12,338 l. 15 s.

Pour apprécier les réelles ressources désormais acquises il faut de ce chiffre retrancher le montant des frais de l'entretien d'au moins six personnes qui ne doivent plus être à la charge de Gabriel, soit au taux admis. 5,184 00

Il reste en dépense..... 7,154 l. 15 s.
Les recettes normales étant de..... 13,524 00
Il reste au lieu d'un déficit un excédent de..... 6,369 05

Ces chiffres traduits en dépenses ressources et reliqual par année moyenne donnent en chiffres ronds

Recettes..... 1,690 l. 00
Dépenses..... 894 00
Excédant..... 796 00
à quoi il convient d'ajouter le revenu de... 437 l. 00
a dot de Magdeleine soit..... 1,233 l. 00 s.

Gabriel Bergonhon se trouvait donc, tout en vivant assurément comme les gens de son rang, en mesure d'épargner presque la moitié de ses ressources annuelles.

Sa situation ainsi appréciée devient enviable, de vraiment déplorable qu'aurait pu la faire juger un examen superficiel des règlements de comptes de 1664.

D'après les auteurs qui ont étudié le pouvoir de l'argent aux diverses époques, l'Etat de fortune ci-dessus correspondrait de nos jours et en francs or aux chiffres suivants.

Recettes totales dot comprises.....	8,082 00
Dépenses.....	3,397 00
Excédant.....	4,685 00

Il faut encore observer que ces chiffres sont plutôt des minimas

Digitized by Google

car, d'un côté il n'a pas tenu compte des honoraires des charges de Gabriel et, d'autre part, les experts ont évalué le salairé d'une chambrière à 100,00. Il valait 800 fr. en 1914, le blé qui de nos jours, avant guerre se payait 4 francs ne valait que 1 fr. au XVII^e^ siècle.

*
* *

Gabriel, dès la mort de son père avait été appelé à suivre divers procès jusquà la cour du parlement de Toulouse, sur des questions d'hérédité, il en suivit d'autres en 1666-67 à l'occasion de démélés avec Jean Portal dont il reste maintes traces, d'un interêt d'ailleurs très relatif, dans les archives des Bergonhon.

Peu de temps après son mariage un événement important se produisit dans la ville du Puy.

Le Roy, par un édit du mois d'aout 1666, venait de décider une séance des grands jours de Languedoc dans la capitale du Velay. Le 25 du même mois une Commission fut envoyée aux Commissaires qui devaient en composer la Compagnie. Ce furent, en premier lieu et à sa tête M. de Fieubet, premier président du Parlement de Toulouse, puis monsieur Puget, président à mortier; monsieur Tubœuf, maître des requêtes, intendant dans la province, chargé de la garde des sceaux par commission spéciale, enfin MM. de Long ; Boisset ; Caulet, de Berthier; de Barta; de Rességuier, de Pénostier ; Drouillet ; Tiffant, Dagres, Catelan et du Puy.

Ces magistrats, tous choisis parmi les plus dignes et jouissant au parlement d'une haute considération, en rapport avec leur dignité et leur mérite, quittaient Toulouse le 24 septembre 1666 et arrivèrent au Puy le 2 octobre. Toute la ville s'était mise en fête pour les recevoir.

Claude Nicolas de Clermont, marquis de Chaste, et Conseiller du Roy en ses conseils, sénéchal et bailly du Velay, alla, suivi de toute la noblesse du Pays, les attendre à une lieue de la ville. Un peu en deça la Compagnie des Grands jours rencontra le juge mage, Marcellin de Fillère et sa compagnie; plus loin attendaient les officiers de la cour commune, puis les consuls de la ville en robes et chaperons rouges.

Tous ces corps de noblesse de justice et de ville firent escorte aux magistrats des grands jours qui, à leur entrée dans la ville, furent salués au bruit des boîtes et des canons.

Digitized by Google

Le Sénéchal, le juge mage. La cour commune, les Consuls avaient, chacun à leur tour, harangué la Compagnie des Grands jours.

En l'absence du bailly, ce fut Gabriel Bergonhon qui prit la parole au nom de la cour commune. Son discours, écrit de sa main, est resté dans les archives des Bergonhon. Il est assez curieux à relire. C'est un échantillon amusant de l'éloquence du temps que pouvait seule admettre et justifier la mentalité correspondante des hauts personnages auxquels allait un encens qu'ils aspiraient sans rire.

Voici ce que leur disait avec sérieux Gabriel Bergonhon en s'adressant au Président de la Compagnie :

« Monseigneur.

« Vous ne serez pas, s'il vous plait, surpris si nous paraissons « devant vous avec trouble et étonnement. Vous scavez que Moïse « le législateur de la troupe fidelle n'approcha du buisson ardant « qu'avec une sueur froide qui tesmoignait sa crainte et son res- « pect ... et nous, de même, voyant tout à coup un nombre suffi- « sant de petits Dieux qui nous environnent, nous ne pouvont « cacher notre surprise. Nous avouons qu'il est impossible de vous « regarder fixement sans estre esblouis.

« Cest éclat d'une majesté Souveraine, avec ces feux étincelants « qui sortent de vos Augustes personnes, nous estonnent mais ce « qui asseure nos esprits c'est que nous sçavons que ceste ville « dont nous sommes les premiers juges, doit être le centre de votre « lumineuse justice dont il a pleu à la bonté du Roy de favoriser « ce pays.

« Venez donc, accourez, approchez vous, Sacrés Soleils de la « Justice, pour esclairer ceste ville qui fait l'extrémité de vostre « ressort et faites y paraître l'éclat de la juste et légitime puissance « de votre authorité, ennemye mortelle des crimes et des violences « publiques, et surtout deignez envoyer sur nøtre Compagnie « quelqu'un de vos rayons qui dissipe l'obscurité où nous sommes, « en remettant l'authorité de notre juridiction en vigueur et nos « personnes en la splendeur et l'estime qu'elles doivent être parmi « le peuple »

Digitized by Google

Gabriel Bergonhon avait ajouté à la minute de son discours et pour que nul n'en ignore :

« Cette harangue a été par moi prononcée au lieu de St Anne « devant M. de Fieubet, premier Président acc. de plusieurs Con- « seillers au Parlement le 1er octobre 1666. (1) »

Sur ces entrefaites, en exécution de la déclaration du 8 février 1666 et de l'arrêt du Conseil du Roy en date du 24 mai 1667, Gabriel Bergonhon, qui fut plus tard substitut du Procureur général à la cour des Aydes de Montpellier, fit soutenir sa qualité de noble devant l'intendance de Languedoc par Maitre Benoit son procureur et obtint de Claude Bazin, chevalier. Sgr de Bezons, intendant, un arrêt de maintenue en date du 3 janvier 1671.

Il occupait ses loisirs à des travaux d'amélioration dans ses propriétés. C'est ainsi qu'il fit, en 1672, planter dans un pré dit « Prat de Brives » au terroir de Blavozy qu'il possédait par indivis avec Jacques Cormail, et après avoir acquis la part de celui-ci, deux mille arbres, peuplier saules et vernes que fournit et mit en place un Sr Moleyre travailheur du Puy, pour la somme de cent quarante livres (1).

Au mois de juillet 1676 Gabriel Bergonhon fut nommé par Me. l'évêque du Puy, Commissaire, avec M. de Ravissac, chanoine de l'Eglise N. D. du Puy, aux informations des miracles et merveilles signalés par le RP. Jean François Régis de la Compagnie de Jésus pendant sa vie et après sa mort. « Il a été procédé, écrit- « il, par devant le Sr de Ravissac et moi, aux dites reformations « et avons oui plusieurs témoins concernant les guérison de maux « les plus incurables obtenues par son intercession qui fait espé- « rer à tout le monde qu'un grand Serviteur de Dieu sera bientot « canonisé; Ainsi Soit-il (1).

* * *

Tout magistrat qu'il était, Gabriel Bergonhon montra, en une circonstance particulière, un état d'esprit assez spécial qui semblerait faire douter de l'aménité de son caractère.

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

Le 13 X^br^ 1690 les consuls du Puy à la tête desquels était alors Ignace Dsqauemye S^gr^ d'Aujac, prirent un arrêté de police très sévère visant quantité d'abus à réformer, concernent le commerce, la bonne tenue des rues, sous le rapport de la propreté (1) et de la sécurité, et l'entretien des batiments dont beaucoup menaçaient ruine.

Cet arrêt visé par Marcellin de Fillère, juge mage, le baillit de Ravissac, le procureur fiscal Gevolde et.... un Bergonhon, n'émut pas, semble-t-il, Gabriel Bergonhon qui, dans son domaine de la place de la plastrière, possédait le pigeonnier souvent mentionné dans les actes familiaux. Cependant la batisse en était, à ce moment dans l'état le plus dangereux pour ceux qui étaient appelées à y pénétrer et même pour les simples passants.

Il advint que le 15 mars 1691, près de trois mois après la publication de l'arrêté Consulaire, le juge de la cour Commune n'avait pris aucune mesure pour se mettre en règle avec les prescriptions de l'autorité. Si bien que le procureur fiscal rapporta « qu'au « mépris de l'arrêté et du bien public M^e^ Gabriel Bergonhon, juge « en la cour commune possède un pigeonnier en évidente ruine « et veu que le dit S^r^ n'a daigné le réparer quelles sommassion « qu'on lui aye faict » (1) et requit le baillif de se rendre compte par lui-même de cette déplorable situation.

Le baillif de Ravissac fit appeler le propriétaire pour être présent à la vérification des lieux « nayant le dit Bergonhon voulu compa- « roir ni personne pour lui, après avoir attendu une heure de « surséance, ledit Gevolde nous a requis qu'a deffaut de ce dit « S^r^ Bergonhon, il soit nommé d'experts (1) » etc., etc.

Le second jour du mois d'avril, signifiçation fut faites par huisier au magistrat propriétaire récalcitrant, des conclusions et décisions du baillif, lui prescrivant « de réparer le pigeonnier dans la huitaine après lequel dellay et sans espoir d'autre, et sans qu'il soit besoin d'autre jugement « le pigeonnier sera réparé « à ses frais et despans, nonobstant toute opposition et appellation « quelconques » (1).

Gabriel Bergonhon, devant les précisions qui précédent, s'exécutta-t-il ? C'est possible, mais, pour être conséquent avec lui même, il a du préférer laisser opérer « à ses frais et despans ».

(1) Archives des Bergoonhn.

Digitized by Google

Il eut, à la même époque, un procès avec les Bernard de Jalavoux pour des questions de propriété et d'hérédité. Quelques pièces relatives à ces procès ne donnent de l'affaire que des explications assez embrouilliée par les soins des avocats et la sollicitude des procureurs des parties. Le désistement des Bernard mit, au reste, fin à la procédure.

Ainsi qu'on l'a relaté déja sommairement Nicolas Bergonhon avait, au début du XVII^e^ siècle, consigné dans un manuscrit quelques notes concernant les événements de son temps. Jacques son fils avait écrit, lui aussi, en une sorte de livre de raison, les détails de certains faits dont il était contemporain. Toute trace de ces pages sont actuellement perdues et on n'a connissance de leur existence que par les dires de son fils Gabriel

Celui-ci écrivit à son tour ses chroniques.

Son volume devait évidemment être compris dans la bibliothèque des Bergonhon dont héritèrent les Calemard de la Fayette, dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Nous l'y avons recherché sans succès. Cependant il est vraisemblable qu'il existe encore en quelque coin, égaré peut être par suite d'un prêt malencontreux. Il a été du reste copié, au moins en partie : M. le chanoine Sauzet en a conservé vingt-quatre pages d'une écriture très fine et d'un texte compact.

Les premiers feuillets donnent un bref extrait, en quelque lignes, des mémoires disparus de Jacques Bergonhon sur des faits de 1630, puis Gabriel passe immédiatement à l'année 1656 qui suit celle de la mort de son père. Les dernières pages s'arrêtent à l'an 1713 où sont relatées les réjouissances et feux de joie organisés à l'occasion de l'élévation au cardinalat de l'abbé de Polignac.

Les extraits subsistants des mémoires de Jacques et de Gabriel Bergonhon figurent dans l'appendice de cette notice à la suite des courtes chroniques de Nicolas leur père et aïeul.

On ne peut que regretter vivement la disparition d'une partie de ces mémoires qui complèteraient presque sans interruption la série des chroniqueurs du Velay pendant près de trois siécles.

Médicis	1475-1558.
Burel	1546-1629.
Nicolas Bergonhon.	1604-1613.

Digitized by Google

Jacques Bergonhon.	1624-1630-partie restante.
Jacmon	1630-1654.
Gabriel Bergonhon.	1656-1713.
Rechatin.....	1729-1743.

Si les chroniques de Gabriel ont disparu — provisoirement il le faut espérer — dans leur forme primitive et leur rédaction complète, il a, par ailleurs, laissé un volumineux manuscrit où sont beaucoup de discours et harangues qu'il prodiguait, semble-t-il, en toute occasion propice, un certain nombre de ses plaidoyers à la mode curieusement ampoulée du temps, des dissertations latines et françaises, des notes de lecture, des traités de géographie d'histoire, de blason etc. On y rencontre des poésies diverses et la reproduction du fameux « chant royal » qui valut en 1647 au jeune rhétoricien de quatorze ans à peine, le prix de la « Marguerite ».

Gabriel Bergonhon était un lettré et un érudit ainsi que le furent plusieurs des siens et on s'explique comment tous ensemble ils ont pu laisser une bibliothèque de livres choisis. Une partie de ceux-ci demeurent marqués de leur ex-libris de diverses époques.

La date exacte de la mort de Gabriel Bergonhon n'a pu être relevée. Il figure encore en 1729, presque centenaire, sur le livre des censives et rentes perçues par Raymond Nolhac, abbé de St-Vosy dans la ville du Puy.

(*A suivre*) J. D'ARBAUMONT.

Digitized by Google

L'ÉLECTION DE BRIOUDE

DANS

L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

DE 1696

(*Suite et fin*)

---

170. — La communauté des **marchands** et **autres arts** et **métiers** de la ville de la **Motte** :
Echiqueté d'or et d'azur, à un lion d'or, brochant sur le tout.
171. — N. **prieur** de **La Chapelle-Laurens** :
d'argent, à un léopard de sable.
172. — N. DU CROIZET DE MERQUEURE (1) :
d'argent, à une croix engreslée de sable.
173. — N. PELISSIER, greffier de la ville de Blesle :
d'argent, à un griffon de gueules.
174. — N. DAURIAT, seigneur dudit lieu (2) :
de gueules, à un chesne d'or.

(1) Il est probable qu'il s'agit d'un membre de la famille de Rochemure du Croizet, possessionné à Mercœur près Nozeyrolles. Marc de Rochemure, écuyer, sgr de la Coste et de Lair, paroisse de Nozeyrolles près Pinols, maintenu en sa noblesse le 9 juin 1668, fut le père de Jean, écuyer sgr du Croizet paroisse de Jullianges, de Lair, du Fontier, époux de Marie-Thérèse de la Bastide d'où : Jean-Jacques-Louis de Rochemure, écuyer, sgr du Croizet, du Fontier et de Lair, né en 1715, marié en février 1749 à Claire-Thérèse Exbrayat, fille de Jean-Pierre, conseiller du Roi au Présidial du Puy et de Marie-Thérèse de Brunel de Saint-Christophe. Les de Rochemure du Croizet portaient : *bandé d'argent et d'azur*.

(2) François de Molen de la Vernède d'Auriat, sgr d'Auriat et de Grommières, colonel du régiment de cavalerie de son nom en 1695, brigadier des armées du Roi le 3 janvier 1696, chevalier de St-Louis le 20 février 1700, tué à la bataille de Spire à la tête de son régiment. Ses armes étaient : *d'azur, à trois sautoirs alaisés* (alias : *à tilles* ou *fers de moulin*) *d'or, 2 et 1*.

Digitized by Google

175. — N. femme de N. DAURIAT, seigneur dudit lieu (1) :
de sinople, à un renard d'or.
176. — N. DE BLANZAC DE CELOUX (2) :
d'azur, à une fasce d'or.
177. — N. DU MAS DE CHASTELNUEL (3) :
d'or, à un mas (sic) *de navire de gueules, posé en pal.*
178. — N. femme de N. DU MAS DE CHASTELNUEL (4) :
d'argent, à un croissant de sable.
179. — N. DE BERBEZIT, seigneur dudit lieu (5) :
d'or, à un mouton d'azur.
180. — N. femme de N. DE BERBEZIT, seigneur dudit lieu (6) :
d'or, à une pie de sable.
181. — N. DE BOISSIEUX DE MAISONNEUFVE (7) :

(1) Angélique du Fau, femme de François de Molen de la Vernède d'Auriat, qui précède. De la maison de Quinard du Fau, en Gévaudan. Elle portait : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croissants d'argent.*

(2) Les de Blanzat de Ceilloux, cadets de la famille de Cébazat de Blanzat (dont la branche aînée s'était éteinte avec Peyronnelle de Cébazat, dame de Blanzat et de Lignat, mariée en 1597 à Henri de Montboissier-Beaufort-Canillac) portaient : *d'azur, à trois chevrons d'argent.*

(3) Lire : Pierre de la Vaissière-Cantoinet du Mas, écuyer, seigneur du Mas (en Rouergue) et du Mas (paroisse de Jax, en Auvergne), demeurant à Chastenuel près Jax. Il s'était marié deux fois : 1° le 20 août 1656 à Françoise de Drossanges ; 2° le 7 février 1690 à Marie de Fraix. Ses armes étaient : *d'azur, au coudrier arraché d'or, à une bande de gueules brochant.*

(4) Marie de Fraix, femme de Pierre de la Vaissière-Cantoinet du Mas de Chastenuel, fille de Caprais de Fraix, écuyer, seigneur de la Pomme et de Mans, et de Marguerite Terrasse de Chabanoles. Elle portait : *d'argent, au sautoir de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or mal ordonnées.*

(5) Gabriel de Vichy, chevalier, seigneur et baron de Berbezit, baptisé le 3 mai 1646, fils de Jean baron de Berbezit et de Michelle de Guérin de Lugeac. Il était l'arrière petit-fils de François de Vichy qui devint seigneur de Berbezit à la suite de son union avec Françoise de Langeac, baronne de Berbezit (22 sept. 1558). Gabriel de Vichy fut maintenu dans sa noblesse en Auvergne, le 18 janvier 1667, sur preuves remontant à Jean de Vichy allié le 4 septembre 1492 à Antoinette de Polignac, avec pour armoiries : DE VAIR PLEIN. Il testa le 30 mai 1705, après s'être marié le 14 décembre 1682 avec Marie-Anne de Langeac, objet de la note ci-après.

(6) Marie-Anne de Langeac, fille de Gilbert de Langeac, chevalier, seigneur et comte de Dalet, baron de Preschonnet et de Chavanon, etc. et de dame Gilberte d'Estaing. Elle épousa le 14 décembre 1682 Gabriel de Vichy seigneur et baron de Berbezit. D'une des plus grandes maisons féodales de la Basse Auvergne, connue depuis 1105, ses armes étaient : *d'or, à trois pals de vair.*

(7) Antoine Bayle de Boissieux de Maisonneuve, écuyer, fils de François de Boissieux, écuyer, sgr de la Geneste et de Maisonneuve paroisse de St-Didier et de Marie de la Salle. Cette maison fut maintenue dans sa noblesse en Auvergne avec pour armoiries : *d'azur, à l'aigle essorante d'or, membrée, becquée de sable, accompagnée en pointe de 3 roses d'argent.*

Digitized by Google

d'or, à trois boisseaux de sable 2 et 1.

182. — N. DE POUZAT DE CHARMENSSAC (1) :

d'or, à un cheval de sable.

183. — N. DE SEVEYRAT, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (2) :

de gueules, à un renard d'or.

184. — N. DAUTEZAT, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (3) :

d'azur, à un mont d'or.

185. — N. DE LA BASTIDE, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (4) :

d'or, à une tour de sable.

186. — N. DU CROIZET, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (5) :

d'argent, à une croix de gueules.

(1) Gabriel de Léotoing de Charmensat, chevalier, seigneur de Pouzat, Charmensat, la Péronnée, etc. fils de Robert sgr de la Péronnée, maintenu dans sa noblesse avec ses frères le 6 novembre 1667. Il épousa vers 1675 Gabrielle d'Anjony de Foix, héritière de sa maison, dont il releva le nom et les armes. Il portait : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois fasces ondées de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 coquilles d'argent* (qui est d'Anjony) ; *aux 2 et 3 d'or, à trois pals de gueules, le troisième à senestre chargé de trois losanges d'or en chef 2 et 1 ; sur le tout : d'or, à trois fasces de vair, à la bordure de gueules* (qui est Léotoing).

(2) Gilbert Aldebert de Sévérac ou Seveyrat du Pouget, chanoine-comte de Brioude de 1647 à 1700. Il portait : *d'azur, à un sautoir d'or, à la bordure engrelée de gueules.*

(3) Alexandre d'Oradour d'Authezat, troisième fils de Jean d'Oradour, chevalier, seigneur d'Authezat et grand bailli du comté d'Auvergne et de Paule de Boulieu-Montpentier (contrat 3 oct. 1644), capitaine de chevaux légers. D'une excellente chevalerie d'Auvergne, qui se prétendait issue des comtes de Toulouse et dont le nom patronymique était de Jurquet. Armes : *de gueules, à la croix vidée, clichée et pommetée d'or.*

(4) Joseph de la Rochette de la Bastide, chanoine-comte de Brioude, admis en 1700, fils d'Henri de la Rochette, écuyer, sgr de la Bastide et de Anne du Mas de Lodines. Il était issu d'une noblesse chevaleresque dont les preuves remontent à Hugues de Guigues sgr de la Rochette, damoiseau, marié en Auvergne à Jeanne de Conros, lequel testa en 1366. Il portait, contrairement aux armes concédées ci-dessus : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent 2 et 1.*

(5) François du Crozet, chanoine-comte de Brioude en 1678, reçut la donation des biens de son père le 6 août 1701 et testa le 14 novembre 1728. Il était fils unique de Claude du Crozet, écuyer, seigneur de Rognac, cosgr de St-Arcons (1676) et de Madeleine de Chambeuil. Il avait deux sœurs : 1° Suzanne du Crozet. 2° Françoise mariée à Jean de la Rochette de Beaucastel. D'une antique chevalerie, divisée en plusieurs branches et qui a fourni trois autres chanoines-comtes de Brioude, ses armes étaient : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

187. — N. DE LODINES, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (1) :

d'azur, à une bande d'or.

188. — N. DUMONT, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (2) :

de sinople, à un mont d'or.

189. — N. DELAFARGE, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (3) :

Fascé d'or et d'azur de six pièces.

190. — N. BOULIEU DE MONTPENTIÈRES, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (4) :

d'hermine, à un chevron de gueules.

191. — N. DE BOSREDON, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (5) :

de sinople, à un buisson d'argent.

192. — N. DE BRESSOLLET, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de la ville de Brioude (6) :

(1) Joseph du Mas de Lodines, fils de François, écuyer, sgr de Lodines, cosgr de St-Just près Brioude, cornette de la Cie de Villeneuve, et de Gabrielle d'Ossandon (Voir sur les Lodines, note ci-dessus). Il portait : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même.*

(2) Famille insuffisamment désignée.

(3) Alexandre de la Farge, chanoine-comte, admis en 1694 au noble chapitre de Brioude, était fils de Marc de la Farge écuyer, sgr de Montcelard paroisse de Glisoles et de Marie d'Apchon (contrat du 3 juillet 1667). Il appartenait à une ancienne chevalerie, maintenue dans sa noblesse le 26 janvier 1668, qui a fourni 7 chanoines-comtes au chapitre de Brioude depuis 1373 et dont les armes étaient : *de sable, à la bande d'argent, accostée en chef d'une étoile de même.*

(4) Antoine de Boulieu de Montpentier (et non Montpentières), admis au chapitre de Brioude dès 1694 (frère de Jean-Louis reçu page de la Grande écurie du Roi en 1704) était fils de François de Boulieu, chevalier, sgr de Montpentier, du Breuil de la Valette, baron de Neschers, etc. † en 1703 et de Marguerite de Montboissier-Beaufort-Canillac. Il portait : *losangé d'or et d'azur.*

(5) Jean de Bosredon, baptisé dans l'église de St-Merd-la-Breuille le 11 mai 1680, reçu chanoine-comte de Brioude le 31 décembre 1689 sur la démission de Charles de Bosredon, son grand'oncle paternel, prit possession de sa prébende le 17 janvier 1690 et fit ses preuves le même jour. Il vivait encore en 1733. Second fils de Gabriel de Bosredon écuyer, baron des Salles, sgr de St-Merd-la-Breuille, de Salmondèche, de Chatonnier, d'Hautefeuil, etc. et d'Hélène de Vichy de Berbezit. D'une grande maison féodale d'Auvergne, il portait, d'après le tableau de ses seize quartiers : *de gueules, à deux lions léopardés d'or, passant l'un sur l'autre; au chef de vair de trois tires.*

(6) Lire : Louis de Combres de Bressolles, chanoine-comte de Brioude dès 1697, fils de Pierre de Combres, écuyer, sgr. de Bressolles, demeurant à Vieille-Brioude, et de Magdeleine de Colonges. D'une ancienne chevalerie, maintenue le

Digitized by Google

d'azur, à trois soleils d'or 2 et 1.

193. — N. DE LA ROCHELAMBERT-DEFFIEU (sic), chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (1) :

d'argent, à un chien de gueules.

194. — N. DE CANILLAC, chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (2).

de sinople, à trois cailles d'or 2 et 1.

195. — N. MAGAUD, receveur des chanoines-comtes de l'église royale de St-Julien de Brioude (3) :

d'azur, à un chien braqué d'or.

196. — N. DE BEAUREGARD, conseiller du Roy, élu en l'élection de Brioude :

d'or, à une fasce de gueules.

197. — N. DE MONTBOISSIER DE LA ROCHE-CANELIAT (sic) (4).

14 décembre 1667, douze fois admise au noble chapitre de Brioude depuis 1257 et qui portait : *de sinople, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même.*

(1) Claude-Emmanuel de la Rochelambert, qualifié comte de la Rochelambert, chevalier, seigneur du Fieu, de la Valette, de Vinzelles, de Montfort, etc. D'abord reçu chanoine-comte de Brioude par provision du 18 février 1696, sur la démission d'Emmanuel de Langeac de la Rochefoucauld, il se démit de cet honneur, ayant quitté l'état ecclésiastique et épousa : 1° Catherine de Beaulieu de Montpentier ; 2° le 25 août 1721 Charlotte de Montgon de Beauverger d'où nombreuse postérité des deux lits. Il était fils de Guillaume comte de la Rochelambert et de Claude de Suat de Chavagnac. Sa famille, d'ancienne chevalerie, encore existante, dont le nom patronymique *Lamberta* s'est ajouté à celui de son fief immémorial de la Roche près St-Paulien, remonte sa filiation suivie à 1164.

Admise en 1764 aux honneurs de la Cour, elle a fourni en 1707, un autre chanoine-comte de Brioude, des abbesses de divers monastères, des chanoines du Puy et de St-Paulien, des commandeurs et chevaliers de Malte, de nombreux officiers supérieurs, un sénateur sous le second Empire, etc. Maintenue dans sa noblesse, en Auvergne, le 6 août 1667, avec pour armes : *d'argent, à un chevron d'azur, au chef de gueules.*

(2) Claude-François de Montboissier-Beaufort-Canillac, troisième fils d'Ignace et de Louise de Motier de Champétières, objet des notes ci-dessous. Chanoine-comte de Brioude, auditeur de Rote en 1733, commandeur des ordres du Roi, conseiller d'Etat et ambassadeur à Rome (1733), il portait les mêmes armes que celles de son père décrites ci-dessous.

(3) Lire : Jean Magaud. Ce personnage appartenait à une vieille bourgeoisie d'Auvergne qui compte des avocats en parlement, un lieutenant de vaisseau, etc.

(4) Ignace de Montboissier-Beaufort-Canillac, vicomte de la Roche-Canillac, sgr. de Chassaigne, de St-Quentin, etc. fils de Gaspard de Beaufort-Canillac-Montboissier, sgr. de la Roche et de Françoise-Marie d'Aurouse de St-Quentin dame de Cusse et de Chassaigne, baronne de Lardeyrol en Velay. Il avait épousé Louise de Motier de Champétières d'où 3 fils : Pierre-Charles vicomte de Canillac, patrice romain, prince de l'Eglise, lieutenant-général des armées du Roi † s. p.; 2° Edouard qui continua la descendance ; — 3° Claude-François, chanoine-comte

Digitized by Google

de sable, à une roche d'or.

198. — N. femme de N. DE LA ROCHE-CANELIAT (1) :
de gueules, à un rocher d'argent.

199. — N. DE DAMAS DE TREDIEU :
de sinople, à trois pals d'argent (2).

200. — N. femme de N. DE DAMAS DE TREDIEU (3) :
d'azur, à une colombe d'or.

201. — N. DE VAREILLES, écuier (4) :
de sinople, à un chevron d'or.

202. — N. femme de N. DE VAREILLES, écuier (5) :

de Brioude, objet de la note ci-dessus. Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules, 3 en chef, 3 en pointe* (qui est Beaufort); *aux 2 et 3 d'azur, au lévrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, à la bordure crénelée d'or* (qui est Canillac); *sur le tout : d'or semé de croisettes de sable, au lion de même brochant* (qui est Montboissier).

(1) Louise de Motier de Champétières, femme d'Ignace de Montboissier-Beaufort-Canillac, vicomte de la Roche-Canillac qu'elle avait épousé par contrat du 28 janvier 1690. Elle était fille de Charles de Motier de Champétières, chevalier, baron de Vissac, sgr de Vedières, Fargette, Jax, le Bouchet, etc. (héritier substitué par la duchesse de la Tremoille de la branche ainée des Motier, comtes de la Fayette) et de Marie de Pons de la Grange : *de gueules, à la bande d'or; à une bordure de vair.*

(2) Guillaume de Damas, écuyer, seigneur de Tredieu, du Buisson, de Colombet, etc., marié le 18 septembre 1694 à Marguerite du Four des Salles. Il était fils de Claude de Damas du Rousset, écuyer, sgr. du Buisson, de Colombet, etc. capitaine au régiment de Canillac, major et lieutenant de mestre de camp et de Marie de la Salle dame de Tredieu. Il était issu de l'illustre maison des barons de Cousan en Forez et portait : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

(3) Marguerite du Four des Salles femme de Guillaume de Damas de Tredieu était fille de Jean du Four, écuyer, sgr. des Salles, du Babladour, conseiller en la cour des aides de Clermont-Ferrand et de Jacqueline Rochette. D'une noblesse de robe distinguée qui portait : *d'argent, à un chevron de sable, accompagné de deux étoiles de gueules en chef et d'un croissant de même en pointe.*

(4) Jean-François de Cordebœuf de Beauverger de Montgon, seigneur de Vareilles (1670-1700), du chef de Marie de Beaune, son aïeule paternelle. Né en 1655, fils de Charles-Alexandre de Cordebœuf-Beauverger comte de Montgon et de Marie-Françoise de la Barge. Chevalier de Malte, page de la Grande Ecurie du Roi en 1675, sa carrière militaire fut des plus brillantes. Cornette de cavalerie, puis sous-lieutenant des gendarmes Bourguignons, mestre de camp lieutenant du Régiment Royal cuirassiers (1678), inspecteur général de la cavalerie et des dragons en 1690, brigadier en 1691, maréchal de camp en 1696, chevalier de St-Louis en 1700, lieutenant général en 1702, il mourut le 7 mai 1730. Ses armes étaient : *Ecartelé en sautoir d'hermine et de sable; à la bordure contrécartelée de même.*

(5) Lire : Louise Sublet d'Heudicourt, femme de Jean-François de Cordebœuf de Beauverger de Montgon, seigneur de Vareilles près St-Bonnet d'Orcival, objet de la note qui précède, qu'elle avait épousé le 10 avril 1688. Elle était fille de Michel

Digitized by Google

d'or, à un chevron de sinople.

203. — N. de Poupé de Danneville, écuier (1) :

d'azur, à un enfant emmailloté d'argent.

204. — N. femme de N. de Poupé de Danneville, écuier (2) :

d'argent, à un cerf de sable.

205. — N. Rochaix (*sic*), chanoine et comte de l'église royale de St-Julien de Brioude (3) :

d'or, à trois rochers d'azur 2 et 1.

206. — N. Guitton, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Brioude :

d'argent, à un arbre de sinople.

207. — N. Boyer, conseiller du Roy, président en l'élection de Brioude :

d'or, à une couleuvre de gueules, posée en fasce.

208. — N. Morin, conseiller du Roy, substitut de son procureur en l'élection de Brioude :

d'or, à un maure de sable.

209. — Armand Guitton, bourgeois de la ville de Brioude :

Comme cy-devant art. 206.

210. — N. Croze, bourgeois de la ville de Brioude (4) :

marquis d'Heudicourt, grand louvetier, et de Bonne de Pons. Elle portait : *d'azur, au pal bretessé d'or, maçonné de sable et chargé d'une vergette de même.*

(1) Pierre Le Poupet, écuyer, seigneur d'Anneville et du Breuil (évêché de Coutances en Normandie), écuyer du marquis d'Allègre et capitaine au régiment de Bourbonnais, reconnu noble par sentence de l'élection de Brioude du 9 mai 1693, avait épousé, le 26 juillet 1673, Isabeau Hugon dame de Censac, etc. près Paulhaguet. Ses armes étaient : *d'azur, à la croix pattée et alaisée d'or, accompagnée de trois croissants de même.*

(2) Isabeau Hugon, femme de Pierre Le Poupet d'Anneville, écuyer, était dame de Censac, de Promeyrat, du Bournoncel et de Coudert près Paulhaguet. Fille de Pierre Hugon sgr de Promeyrat, Censac, le Bournoncel, et d'Isabeau de Chardon, ses armes étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un lion d'or en pointe.*

(3) Alexandre de Brugier du Rochain, vraisemblablement. Il portait : *d'azur, à quatre burelles ondées d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de deux roses d'argent.*

(4) Un Jean Croze fut au nombre de ceux qui, avec Dalbine, Martinon et Dejax s'emparèrent des affaires de la ville de Brioude en 1640 pour lutter contre le chapitre. Il figure également dans l'arrêt du parlement du 6 mai 1682.

Les Croze, très ancienne famille du Gévaudan, où elle possédait le fief de Bouchet et dont un rameau vivait noblement au XIV^e^ siècle, fixée au XVI^e^ siècle à Langeac, s'établit au début du XVII^e^ à Brioude où elle forma deux branches principales : 1° les Croze de Montbriset, représentés en 1698 par Jean Croze sgr. de Montbriset, peut-être l'objet de l'inscription ci-dessus, marié le 13 mars 1698 un

Digitized by Google

d'or, à un cor de chasse d'azur.

211. — N. Bon, sieur de Ribeyre, bourgeois de la ville de Brioude (1) :

de sinople, à trois cannettes d'argent.

212. — La communauté des **avocats, notaires** et **procureurs** de la ville de **Brioude** :

d'argent, à deux écritoires passés en sautoir de sable, accompagnés de quatre bonnets quarrés (sic) *de même.*

213. — Charles Cousserand, marchand bourgeois de la ville de Brioude :

d'or, à une corneille de sable.

214. — Francois Villecourty, marchand bourgeois de la ville de Brioude :

d'argent à une ville de sable.

215. — Le prieuré de Vielhebrioude (2):

d'or, à un bâton prieural de sable, posé en pal.

216. — N. Pegeyre, *prieur de Vielhebrioude* (3).

de sable, à une pie au naturel.

Jeanne de Vergèzes dame de Gizaguet et qui portait, d'après une pièce du cabinet de M. Paul Le Blanc : *d'argent, à trois besants de gueules 2 et 1*; — 2° les Croze sgrs du Clos, créés barons sous la Restauration, dont les armes étaient : *d'argent, à une rose au naturel, tigée, boutonnée et feuillée de sinople, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or.*

(1) Louis Bon, sgr. de Ribeyre, de la Chazotte, fils de noble Pierre Bon sgr. de Ribeyre, conseiller du Roi, président de l'Election de Brioude en 1630, premier président de l'élection de Riom (1655) et de Marie de Fretat. Il avait épousé, le 22 novembre 1660, Marguerite des Egaux dame de Tournebise, d'où pas de postérité.

(2) Le prieuré de St Vincent de Vieille-Brioude. Il y avait, à Vieille-Brioude dans les temps les plus reculés, deux églises situées de chaque côté de l'entrée du pont, l'une, citée dès 1064, était dédiée au martyr St Vincent et l'autre à Nôtre-Dame. Etienne et Bernard, successeurs de Robert, Dauphin d'Auvergne, donnèrent, vers la fin du XI^e^ siècle, à St Pierre de Chavanon, fondateur du monastère de Pébrac, les deux églises de Vieille-Brioude. Ces deux églises appartinrent désormais à l'abbaye de Pébrac, de l'ordre des chanoines de St-Augustin. L'église de St-Vincent devint un prieuré de cet ordre et l'église de Notre-Dame une cure dépendant de ce même ordre qui nommait le curé. Si l'on en croit la *Gallia christiana*, le prieuré de Vieille-Brioude devint même si important qu'il fut pendant quelque temps le siège de l'abbaye à la place de Pébrac. Il fut réuni le 17 août 1648 à la congrégation des chanoines réguliers de Ste-Geneviève à Paris.

(3) Il s'agit, vraisemblablement, d'Antoine Pigère alias Pegère, bachelier en théologie de l'Université de Paris, prieur commendataire de St-Vincent de Vieille-Brioude, dont un des membres de la même famille, Jean Pegère, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, prieur de Nemours, avait été dès 1662 prieur de St-Vincent de Vieille-Brioude, d'Auteyrat et de Tailhac.

Digitized by Google

217. — N. DE LA ROQUE DE PAULAT, gentilhomme (1):
d'argent, à un rocher composé de six coupeaux de sable.
218. — N. BOYER, procureur d'office à Massiac :
d'argent, à un noyer de sinople.
219. — N. de LAUDINES, écuier (2) ;
d'or, à une merlette de sable.
220. — N. DE PONS DE FOUGÈRES, écuier, fils (3).
d'azur, à un chevron de vair.
221. — N. femme de N. DE LOUVIER (4) :
d'or, à une bande alaisée d'azur.
222. — N. DE BELLEGARDE, écuier, sieur du Bost :
d'azur, à un suisse d'or.
223. N. GAYETE, greffier des roles des tailles de la ville de Brioude :
d'or, à un geay de sable.
224. N. AMARITON DE LA MOTTE (5) :
d'or, à un coq de gueules.

(1) Claude de Brezons, marquis de la Roque-Massebeau, sgr de Paulhac, y demeurant, de Balzac, de Saint-Hérem, etc., second fils de Jacques de Brezons, chevalier, sgr de la Roque-Massebeau et de Gilberte de Saint-Aignan de la Gastine. Il se maria deux fois : 1° en 1650, avec Marie de Montboisier-Beaufort-Canillac ; 2° avec Mlle de Clermont-Lodève. Il mourut le 30 octobre 1709, ayant légué toutes ses terres à Claude-Jacques-Joseph de Cassagne de Beaufort marquis de Miramon du Cayla, de Pesteils, fils de Marie de Brezons — La Roque-Massebeau, marquise de Miramon, sa sœur. La maison de Brezons, historique à St-Flour depuis 996, portait: *de gueules, au lion échiqueté d'or et d'azur, armé et lampassé de gueules.*

(2) De la même maison que les du Mas de Lodines, objet des notes ci-dessus, qui portaient : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même.*

(3) Jean-Baptiste de Pons comte de Collanges, chevalier, sgr. de Frugières, de Ste-Florine, d'Auzat sur Allier, de Gimaux, etc., fils de Jean de Pons, sgr. de Frugières, Ste Florine et de Françoise de Luzuy du Fradaix. Il épousa en 1693 Marie-Anne d'Estaing (nièce de l'évêque de St-Flour), fille de Jean d'Estaing, marquis de Saillans, baron de Ravel, de Neschers, de Lavaur, maréchal de camp et de Claudine de Comboursier du Terrail. Les Pons de la Grange et de Frugières ont fourni 37 chanoines-comtes de Brioude de 1161 à 1690. Leurs armes étaient : de *gueules, à trois fasces d'or.*

(4) Il n'existait pas de famille de Louvier dans l'élection d'Auvergne et l'on doit lire : Marie-Gasparde de Lespinasse du Passage femme de Jean-François de Lauve, écuyer, sgr d'Esplot, né en 1677 mort en 1752. Ses armes étaient : *d'azur, au lion rampant d'argent.* Jean-François de Lauve portait : *d'argent, à trois roses de gueules 2 et 1.*

(5) Jean Amariton, sgr. de Basserut, du Plaisir, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, né à Nonette en 1652, 4e fils d'Henri Amariton, bailli de St-Germain-Lembron, procureur du Roi en l'élection d'Is-

Digitized by Google

225. — N. DE ROCHEFFORT, COMTE D'ALLY (1) :
d'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une ombre de soleil de même.

226. — N. femme de N. COMTE D'ALLY (2) :
d'or, à une fasce d'azur.

227. — N. DE ST. PAUL, écuier (3) :
de gueules, à une main dextre d'argent posée en fasce.

228. — N. DE LA PEINDE, écuier (4) :
d'azur, à un lapin d'argent.

229. — *N.* DE DIENNE DALMAIGNE, écuier (5) :
d'or, à une lune d'azur.

soire et de Anne Favard. Il épousa le 10 février 1691, à Issoire, Isabeau de Mozac dame de Beaurecueil près Nonette et du Chier près Allègre, fille de Pierre Mozac, sgr. de Montdasse de Fix, du Chier près Allègre, de Beaurecueil et de dame Arnault de Lespinasse. Il portait : *d'azur, au lion d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

(1) Claude-Vidal de Rochefort d'Ally, comte d'Ally, sgr de Prades près Ste-Marie des Chazes, du Pradel, du Thiolent, de Pomperanc, etc., fils unique de Pierre-Antoine de Rochefort, baron de Saint-Vidal et de Marguerite de Ginestoux, sa seconde femme. Il naquit en 1649 et mourut au château du Thiolent en juin 1708, après avoir épousé, le 12 mars 1674, Marie de Julien de Vinezac. Issu d'une grande maison chevaleresque, des plus illustres de l'Auvergne, florissant dès le début du XI[e] siècle et universellement connue, ses armes étaient : *de gueules à la bande ondée d'argent, accompagnée de six merlettes de même, mises en orle.*

(2) Marie de Julien de Vinezac, femme de Claude-Vidal de Rochefort comte d'Ally, était fille de Louis de Julien, chevalier, sgr de la Baume, de Rochevive, de Chauzon, de Vinezac en Vivarais, etc., capitaine de cent hommes de pied, lieutenant-colonel du régiment de Roussillon, gouverneur et commandant pour le Roi de la ville de Carmagnole (Piémont), et de Marie de Charbonnel de Chauzon. Elle portait : *d'or, à la bande de gueules.* Les de Julien, une des plus anciennes noblesses du Bas-Vivarais, remontent leur filiation suivie, prouvée aux Etats du Languedoc et dans l'ordre de N. D. du Mont-Carmel, depuis Pons de Julien (1019).

(3) François de Saint-Paul, écuyer, né le 23 juillet 1659 au Meynial près St-Jean de Nay, élection de Brioude, fils de Marcellin de Saint-Paul, écuyer, sgr. de la Garde et de Françoise de Lombard. D'une vieille noblesse du Forez, maintenue en Auvergne et Languedoc en 1667, sur preuves remontant au XV[e] siècle, avec pour armes : *d'argent, à trois pals de gueules, au franc quartier d'argent, chargée d'une croisette de sable.*

(4) Vraisemblablement, l'un des enfants de Roch du Crozet, écuyer, seigneur de la *Pénide* et de la Bessade en 1682, fils de Jean du Crozet, écuyer, sgr. de Val, marié le 8-nov. 1634 à Gabrielle d'Apchier de Lodières, dame de la Pénide. Il portait : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules.*

(5) Gabriel de Dienne, écuyer, sgr de Limagnes, né le 16 Janvier 1643, fils de François de Dienne, écuyer, sgr. de la Rochette, et de Louise de Menut, dame en partie de Limagnes et de Vernassaux. Il épousa : 1° Charlotte de Ponsonnailles

Digitized by Google

230. — N. femme de N. MARQUIS DE LANGEAT (1) :
d'or, à un perroquet d'azur.

231. — N. MATHIEU, conseiller du Roy, receveur des tailles de l'élection de Brioude :
de sinople, à une fasce d'argent et un chevron échiqueté d'or et d'azur, brochant sur le tout.

232. — N. de la VAISSIÈRE DE CANTONNET, écuier (2) :
d'or, à une croix de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de même.

233. — N. femme de N. DE CANTONNET (3) :
de gueules, à une croix d'or.

234. — N. DE DIGONS, écuier (4) :
d'or, à un daim de sable.

du Chassan † le 27 mai 1697 ; 2° en secondes noces, le 28 nov. 1697, Marie de Bernard de Bergougheac, sœur de Jean de Bernard, écuyer, sgr du Mazel.

Ses armes étaient : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants d'or*

(1) Marie-Thérèse de Guérin de Lugeac, fille de Gilbert de Guérin, baron de Lugeac, comte de Breuil, sgr. de Pouzols près Monlet, de Busséol, de Marsat, de St-Genets, cosgr. de la Vaudieu et d'Anne-Françoise-Aimée des Roches. Elle avait épousé en 1695, Jean-Antoine de la Rochefoucauld marquis de Langeac, sgr. de St-Ilpize, de Lastic, de Rochegonde et portait : *Lozangé d'argent et de sable, à la bordure de gueules.*

(2) Jean-Jacques de la Vaissière-Cantoinet, écuyer, sgr. du Mas en Rouergue et de la Borie en Auvergne, était fils de Daniel de la Vaissière. Cantoinet, écuyer, sgr. du Mas en Rouergue et de Marguerite de la Roque-Séverac de Monlet. Il fut maintenu dans sa noblesse le 19 mars 1668. Marié 1° le 23 avril 1662 à Marguerite de Sedages ; 2° le 15 oct. 1679 à Agathe de Châteauneuf de Rochebonne, il portait : *d'azur, au coudrier d'or, à la bande de gueules, brochant sur le tout.*

(3) Agathe de Châteauneuf de Rochebonne, mariée le 15 oct. 1679 à Jean-Jacques de la Vaissière-Cantoinet, écuyer, sgr. du Mas en Rouergue et de la Borie, était fille de Jacques de Châteauneuf de Rochebonne, écuyer, seigneur du Peyron et de Gabrielle de Montelon d'Artias. Ses armes étaient : *de gueules, à trois tours d'or crénelées et donjonnées de trois pièces 2 et 1.*

Elle était issue d'une illustre chevalerie qui a fourni : un grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, un grand prieur d'Auvergne, des commandeurs de l'ordre de Malte, un gouverneur du Velay, des chevaliers de l'ordre du Roi, des chanoines-comtes de Lyon et de Brioude, un évêque de Noyon, un archevêque de Lyon, etc.

(4) Jean de Digons, écuyer, sgr. de la Chomette, habitait Troussay paroisse d'Anthoing en 1637. Louis de Digons, écuyer, sgr. de Troussay, marié le 16 février 1621 avec Françoise de Riom, fut maintenu dans sa noblesse le 20 décembre 1667. Sa fille, Anne de Digons, mariée le 21 février 1651 à François des Roys, écuyer, sgr des Bordes et d'Eschandelys, ayant hérité de la terre de Troussay, paraît avoir survécu aux frères de son nom. Les Digons portaient : *d'azur, semé d'étoiles d'argent, au guidon échancré d'or, brochant.*

Digitized by Google

235. — La communauté des **aubergistes de la ville de Brioude** : *d'or, à un brochet d'azur, accompagné en chef de deux couteaux de même, passés en sautoir.*

236. — N. femme de N. Boyer, conseiller du Roy, président en l'élection de Brioude :

d'or, à trois aiglettes de sable, 2 et 1.

237. — N. de Bernard de Bergoujat, écuier (1) :

d'or, à un noyer d'azur.

238. — N. Darles, greffier de la justice de Vieille-Brioude (2) :

d'or, à un éléfant (sic) *d'azur.*

239. — N. prestre, **curé primitif de la paroisse de la Trinité** (3) :

d'or, à un calice de gueules.

240. — N. femme de N. du Douzat, écuier (4) :

d'argent, à un chien de gueules.

(1) Laurent de Bernard de Bergougeac, écuyer, sgr du Bouchet, fils de Jean-François de Bernard de Tallode, écuyer, officier dans le régiment royal de 1667. Cette famille, maintenue dans sa noblesse le 8 août 1667, sur preuves remontant à Guyot Bernard, damoiseau de Ceyssac en 1471, portait : *d'azur, à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent.*

(2) Jean Darles, greffier de la justice de Vieille-Brioude, était issu d'une ancienne bourgeoisie originaire du midi de la France, implantée en Auvergne sous Henri IV, qui a possédé la seigneurie des Grèzes près Brioude, a fourni des notaires à Lamothe au XVIII^e^ siècle et dont les armes étaient : *d'or, à la bande de sable, chargée d'une étoile d'or, accompagnée de trois étoiles de gueules 2 et 1.*

(3) Il s'agit d'Annet Sadourny, prieur curé de la petite paroisse de la Trinité près Paulhaguet de 1676 à 1710. Ce nom n'a pas été compris dans la liste des prieurs du célèbre pèlerinage dressée et insérée par le chanoine Pontvianne dans sa brochure sur la Trinité. (Le Puy, Imp. de l'Avenir de la Hte-Loire, 1911). Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour rectifier et compléter de la sorte cette liste, grâce à l'érudite obligeance de M. l'abbé Lespinasse.

Depuis 1204 jusqu'au XVI^e^ siècle, les prieurs de la léproserie de la Bajasse près Brioude furent en même temps prieurs de la Trinité et parmi eux, les deux cités par le chanoine Pontvianne : Pierre Chalchat (1223) et Armand Suat (1421-1449). Jean Auriouze, dit de Saint-Quentin, est prieur de la Trinité en 1539. Après lui : Pierre Gras (1607) ; Guille Marquès (1609) ; Jean Lefebvre (1612) ; François de Marlat de Védrines (1619-1642) ; Jean Marin (1642-1643) ; Jean de Chambeulh dit de la Chassaigne (1643-1660) ; Médard de Langlade de la Devèze (1662-1667) ; Louis Chardon (1666-1673) ; Jean-François Croze, prieur curé de l'église et paroisse de Ste-Agathe de Cusse et de la Trinité (1673-1676) ; Annet Sadourny (1676-1710) ; Jean-Julien de Vèze (1710-1711) ; l'abbé Deprulay (1745-1746) ; Jean Bouschet (1752) ; Pierre Charbonnier (1791-1806).

(4) Isabeau de Verdonnet, dame d'Auzat sur Allier, femme de Jacques des Roys, écuyer, sgr. d'Auzat (et non Douzat) des Bordes, d'Eschandelys, etc., qu'elle avait épousé au château d'Auzat le 6 juillet 1681. Elle était fille de Louis de Verdonnet écuyer, sgr. du Cendre, et de Françoise de Montservier. Ses

Digitized by Google

241. — N. DE LAURIAT, écuier (1) :
d'or, à un laurier de sinople.
242. — N. DE SEDAGES, écuier (2) :
d'azur, fretté d'argent.
243. — N. DE DROSSANGES, écuier (3) :
d'or, a une croix lozangée d'azur.

GEORGES PAUL.

ERRATUM

Page 35, n° 159. N. DE LA VERNE DE SAINT-MARY. Il s'agit plutôt d'un membre de la famille de MOLEN DE LA VERNÈDE et très probablement de François de Molen de la Vernède, écuyer sgr. de St. Mary le Plein, fils de Louis Molen de la Vernède, écuyer, sgr. de Serres et de Françoise de Terraules qui portait : *d'azur à trois sautoirs ou flanchis d'or, 2 et 1.*

armes étaient : *d'azur, au lion d'argent armé et lampassé de gueules, à la bordure de vair* (qui est est de Verdonnet) accolé : *d'or, à la bande de gueules, chargé de trois étoiles d'argent* (qui est des Roys).

(1) Alexandre de Gouzel, écuyer, sgr. de Lauriat, maintenu le 14 janvier 1706, fils de Charles de Gouzel, écuyer, sgr. de Lauriat, marié vers 1640 à Marie de Pélacot, dame de Lauriat. Il épousa : 1° le 20 mai 1684 Claudette-Françoise de Saint-Chamans ; 2° le 30 janvier 1690, Catherine de Begon de la Rouzière. Il portait : *de gueules, à la coquille d'argent, sommée d'une étoile d'or ; au chef de même, chargé de trois étoiles de gueules.*

(2) Il ne peut être question ci-dessus que de Jean ou de Gabriel de Sédages, tous deux fils de François de Sédages sgr. de Vacheresse paroisse de Siaugues-St Romain, élection de Brioude, marié par contrat du 8 février 1654 à Claude de Saignard et maintenu dans sa noblesse, en Auvergne, le 16 mars 1668, sur preuves remontant à Hugues de Sédages, écuyer, sgr. de Vacheresse, qui testa le 10 juillet 1502. Ses ancêtres étaient originaires du château de Sédages, paroisse de Marmanhac, élection d'Aurillac, que Pierre de Sédages vendit en 1448 à Guillaume de Caissac. Les de Sédages, bonne noblesse, qui compte de beaux services militaires et fut convoquée aux bans de 1596 et 1636 et, en 1789, aux assemblées de la noblesse d'Auvergne, portaient : *d'argent au soleil, rayonnant de gueules.*

(3) Antoine de Drossanges, écuyer, sgr. de Roure, demeurant en la paroisse de Siaugues-St-Romain près Langeac, était fils d'Alexandre de Drossanges et de Louise de Sédages. Issu d'une noblesse établie dès le XI^e^ siècle au lieu de Drossanges près Tiranges et divisée en plusieurs rameaux, établis dans les paroisses de Bas, Retournac et de Siaugues-St-Romain. Antoine de Drossanges fut maintenu en Auvergne le 4 août 1667, sur prenves remontant à Guillaume de Drossanges, écuyer, sgr. dudit lieu, marié p. c. du 28 déc. 1510 à Anne de Maurel avec pour armoiries : *de gueules, à la tour crénelée d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or.*

Les armes ci-dessus données sont donc, une fois de plus, de pure fantaisie.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ART DANS LA HAUTE-LOIRE

PEINTRES ET SCULPTEURS DU VELAY

(*Suite et fin*)

La Laiterie de Rambouillet.

C'est probablement la vue du gracieux Ganymède qui valut à Julien la commande des travaux dont il nous reste la *Baigneuse*.

Louis XVI avait fait construire à Rambouillet, pour la reine, une laiterie en forme de petit temple. Il fallut en décorer l'intérieur, et en novembre 1785 la commande de ce travail fut envoyée à Julien, alors à Lyon, par M. d'Angivillers.

La Baigneuse devait être placée sur un rocher, les murs ornés de deux grands bas reliefs de onze pieds de long sur trois de haut, représentant: *l'éducation de Jupiter chez les Corybantes*, et *Apollon berger chez Admète*. Un grand médaillon de trois pieds avait pour sujet *une mère allaitant son enfant*. En quatre médaillons plus petits étaient représentés les *travaux d'une métairie*, et dans un autre médaillon, le seul qui soit resté à Rambouillet, *une vache nourrissant son veau*.

Ce travail considérable était terminé dès le mois de juin 1787. Julien ne pouvait l'exécuter seul; pour les bas reliefs au moins il fut aidé dans la sculpture par Dejoux et Foucou, ses deux cama-

Digitized by Google

rades d'atelier, bien inférieurs à lui, mais capables d'exécuter habilement un morceau d'après un modèle.

Julien avait dû se réserver assurément de sculpter lui-même la statue, le morceau capital de ce bel ensemble décoratif.

Une jeune fille dont les cheveux retombent en boucles sur les épaules, tient de la main droite en laisse une chèvre qui s'approche de l'eau. Elle même, retenant de la main gauche sur son sein un dernier voile dont les plis accompagnent la ligne du jeune corps, avance le pied gauche comme pour essayer la fraicheur de l'eau, en même temps qu'elle tourne la tête pour s'assurer que personne ne la voit.

On a dit que cette gracieuse composition marquait, après la Psyché de Pajou, un pas nouveau vers le style classique ; mais dans l'imitation de l'antique Julien sut s'arrêter à temps, et en abandonnant à la Psyché le souvenir trop visible des nymphes provocantes de Boucher, idéal du sensuel Diderot, il a su emprunter à l'art grec la pureté idéale de la forme, sans rien sacrifier du charme juvénile de son sujet.

Le mouvement du corps, la disposition des draperies font penser à une imitation de la Psyché, mais si Julien imite, c'est comme La Fontaine, en dépassant son modèle par un chef-d'œvre d'élégance dans les formes, d'équilibre dans la composition.

Ce chef-d'œuvre prend une signification bien spéciale, si l'on considère que c'est l'adieu de la sculpture française aux saines traditions, à la grâce et à la vie. Les souples lignes de la charmante fille, son mouvement gracieux, la fine gracilité de ces épaules minces et rondes, de ces jambes nerveuses, nous ne les reverrons plus, même dans l'atelier de Julien.

Nous allons le voir livré au monstre du pédantisme, comme Clodion, qui va sculpter des *Caton*, Houdon qui abandonne sa *Diane* pour *Cicéron*. Et Pajou, l'auteur de la piquante *Psyché*, ne risquera plus l'exclusion du Salon, car il sera d'une pudeur incontestable dans son *Démosthène*.

Les importants travaux de Julien pour la laiterie de la reine se montaient à 64.000 livres.

Digitized by Google

Le 5 mai 1789, il lui restait dû 16.000 livres qu'il réclamait avec insistance (1) On lui versa trois mille livres en acompte ; il est probable que le reste ne fut jamais payé.

En 1802, la nymphe était à Versailles avec le Ganymède. Elle passa ensuite au Sénat, puis au Louvre.

Le modèle de la statue était resté dans l'atelier de Julien, qui en 1804 en exécutait une réplique pour M. Armand Jean François Seguin, correspondant de l'Institut.

Le 20 messidor an 12 il écrivait à M. Seguin que la statue était ébauchée et promettait de lui livrer en même temps quatre statues commandées pour sa propriété de Juys (2).

Le 27 juin 1807, Seguin recevait de la succession de Julien le remboursement de 1.333 francs 33 pour avances qu'il avait faites « sur le prix de statues qu'il s'était obligé à lui faire et n'a pu terminer. » Ces statues n'étant pas autrement désignées, on ne peut savoir si la réplique de la Baigneuse fut terminée (3). On doit le supposer tontefois, puisqu'elle ne figurait pas dans l'inventaire après décès.

Les bas reliefs passèrent de la laiterie à la Malmaison. M. l'abbé Pascal en a cherché vainement la trace. Ils doivent exister pourtant, car il semble difficile que des pièces aussi importantes aient pu disparaitre.

L'influence de la mode antique.

En 1776, les Etats de Languedoc décidèrent de faire compléter par Clodion, Pajou, Julien et Moitte la décoration de la place du Peyrou, à Montpellier.

On devait ériger sur les quatre grands piédestaux des angles de la place quatre groupes de deux personnages. Après la mise en place d'un plâtre de Clodion, *Turenne et Condé*, la commande fut donnée en 1780 à Clodion, et aux autres sculpteurs le 27 octobre 1784.

Julien devait exécuter un groupe représentant *Daguesseau et Lamoignon*, de dix pieds de haut, avec un bas relief de la *Justice*

(1) Voir aux pièces justificatives.
(2) Id.
(3) Voir abbé Pascal, p. 175.

Digitized by Google

Le modèle devait être terminé en 1785 et le marbre en 1791, le prix du travail était fixé à 30.000 livres.

Julien l'avait à peine commencé lorsqu'en1789 la commande fut annulée. Il reçut 1.200 livres pour sa maquette, dont il ne reste aucune trace.

On ne sait quels furent les travaux qu'il exécuta en 1788 avec Dejoux, au Pavillon de Flore.

Dans la première décoration du Panthéon (vers 1776). Julien exécuta un bas relief, *Sainte Geneviève guérissant les yeux de sa mère*, et plusieurs statues de prophètes et de saints. Il sculpta avec Dupré, Bovet et Dejoux les statues de *Moïse*, *Aaron*, *Josué*, *David*, *saint Athanase*, *saint Basile*, *saint Jean Chrysostome* et *saint Grégoire de Nazianze* (1). Ces travaux ont disparu.

Quatremère de Quincy avait présidé à la nouvelle décoration du Panthéon en 1791. Julien ne semble pas y avoir participé, bien qu'il se fût soumis comme ses camarades au joug de ce représentant du pédantisme officiel. Il dut sans doute à son influence le changement de manière dont la froide et raide statue du *Poussin*, exposée au Salon de 1789, nous fournit un exemple frappant.

Nous voici, loin de la *Baigneuse* ! « L'auteur, dit le livret, suppose ce peintre sortant de son lit pour tracer une composition qu'il a méditée toute la nuit ».

La manie du nu triomphait déjà. Elle devait aboutir à des extravagances comme le *Hoche* de Versailles, vêtu d'un casque.

Le Poussin, plus modeste, se contente de nous montrer un bras, une jambe, une épaule, — les critiques du temps en firent le reproche, c'était trop peu —; mais il en fait voir assez pour montrer le désastre de l'art.

Si les étoffes ont encore dans leurs plis quelque vérité, le modelé s'éloigne de la nature : ce ne sont plus des formes de muscles vivants et agissants, mais des lignes arrêtées suivant des règles géométriques, d'après les « canons » de l'antique.

Ce n'est pas que l'œuvre ne soit supérieure à la plupart des statues contemporaines, mais ce n'est plus une œuvre de Julien, c'est un honnête travail comme pouvaient le faire un Dejoux, un Foucou, un Moitte.

(1) *L'artiste*, 1884, II, p. 12.

Digitized by Google

L'esquisse conservée au Louvre, ne donne pas la même impression de raideur que le marbre, exécuté seulement en 1804, et peut-être par une main étrangère.

Une statue de *Léda*, appartenant à M. de Juys, exposée aussi en 1789, fut assez vivement critiquée : elle n'était pas assez à la mode, sans doute, mais le *Démosthène* du Salon de 1802 était bien au goût du jour. Le sujet, d'ailleurs, s'y prêtait ; aussi la vue de ce buste d'aspect sévère, vigoureusement traité, ne produit-elle pas l'impression désagréable d'anachronisme que l'on éprouve devant la statue du Poussin.

En 1799, Julien avait exposé une pendule de marbre, *l'Etude*, dont le plâtre figurait au Salon de 1789, et le *Temps* portant un globe contenant une pendule, marchant sur des ruines et accompagné de son génie qui lui montre un sablier.

La pendule du *Temps* qui devait être assez belle, car elle fut imitée, a disparu. Celle de l'*Etude* existe toujours, chez M. Cramail, à Rueil.

C'est un heureux essai d'art décoratif.

Julien a suivi, comme il était d'usage, la mode antique, mais sans perdre le souci de l'élégance et du bon goût.

L'*Etude* est une jeune fille au front grec, portant la coiffure en « tortillons » qui précéda la « titus ». Le siège sur lequel elle est assise, le cippe qui supporte son coude et le banal cadran, la coupe de son vêtement, suffisent à lui donner le caractère du style à la mode. Julien se retrouve dans le souple modelé, l'élégance des draperies, l'attitude de méditation de son personnage.

Cette œuvre gracieuse n'a rien de commun avec la génération des Muses, des Phocions, des Epaminondas, qui allait envahir nos pendules et précéder les troubadours blanc et or de l'époque romantique.

Le modèle en plâtre de l'*Etude* appartient à la famille de M. Albert Bertrand, du Puy. Il diffère par quelques détails de l'œuvre définitive.

Julien exposa au salon de 1795 une série d'esquisses : La *Tendresse maternelle*, *Narcisse et la Nymphe Echo*, *l'Amour adolescent* soulevant son bandeau, *la Charité*.

Digitized by Google

Toutes ces œuvres ont disparu, ainsi que le buste de *Napoléon* qui fut envoyé le 30 germinal an XIII par Dejoux à M. Dugone maire du Puy. « Ce buste de l'usurpateur, assez fini » — comme l'appelle le fonctionnaire chargé de la correspondance, — fut réclamé en 1815 par le ministre de l'Intérieur et renvoyé le 23 janvier 1816.

Le musée du Puy conserve de Julien quatre esquisses, qui ont surtout une valeur de souvenirs; ce sont : une *Nymphe Echo,* assez lourde, une *Matrone d'Ephèse* destinée à quelque pendule et deux statuettes de femmes, de formes très allongées, vêtues à l'antique.

Le même musée possède une *Hygie*, modèle en plâtre d'une statuette exécutée probablement au Puy, sorte d'Ex-voto laïque destiné au médecin de Julien. Cette statue présente plus d'intérêt que les esquisses. Elle fut exécutée vers 1796.

Julien avait commencé le modèle d'un tombeau pour le maréchal de Vaux. Ce projet n'eut pas de suite.

On attribue à Julien une grande statue décorative en terre cuite provenant, dit-on du parc de saint Maur, appartenant aujourd'hui à M. Jacques Daudet.

C'est une statue de jeune fille vêtue à l'antique, tenant dans ses bras, deux colombes et une guirlande de roses. L'œuvre est fort gracieuse (1).

En terminant l'énumération des œuvres de Julien, il est nécessaire de relever une erreur de M. Paul Lacroix dans son ouvrage sur les *Lettres, sciences et arts sous le Consulat* (2). Il parle de Julien, « l'auteur de la *Galatée* qui avait fait sa réputation en 1787 — C'est un lapsus du savant bibliophile Jacob : en 1787 Julien, occupé aux travaux de Rambouillet, n'exposa aucune œuvre au Salon, et jamais on n'a signalé qu'il eût exécuté une *Galatée*.

Julien mourut le 17 décembre 1804, laissant plusieurs œuvres inachevées, et un atelier rempli de maquettes et d'ébauches.

Dans son existence tout entière consacrée au travail, il ne son-

(1) Les Arts, Septembre 1903.
(2) Paris. Firmin Didot, 1884.

Digitized by Google

gea au mariage que fort tard, à l'âge de 71 ans. Il épousa Jeanne Etiennette Etiévant, veuve Dutrou, bonne personne, mais — disait-il « — un peu intéressée » car Julien devait adresser en cachette des secours à ses parents pauvres.

Julien, qui avait gagné dans la pratique de son art une assez belle fortune (4162 livres de rente en 1802) fut le bienfaiteur de sa famille, avec laquelle il entretint une correspondance suivie.

Son exécuteur testamentaire fut le sculpteur Dejoux, qu'il chargea de terminer ses œuvres inachevées.

On trouve dans l'ouvrage de M. l'abbé Pascal de nombreux détails et des documents sur la vie privée de Julien.

Julien possédait bien le titre de professeur adjoint à l'Académie, il fut ensuite membre de l'Institut, mais son rôle de professeur, s'il le remplit jamais, paraît avoir été assez modeste.

Un artiste de cette valeur ne pouvait être cependant sans influence sur ses contemporains.

Julien ne s'était pas mis comme Clodion en opposition complète avec les préjugés de l'époque révolutionnaire ; ses finances s'en trouvèrent mieux, et si son œuvre en fut diminuée, tout ne fut cependant pas perdu pour l'art.

Alors que la masse des artistes reniait Clodion et Pajou, un groupe assez nombreux se rallia à la forme mitigée de grâce moderne et de sobriété antique dont la *Baigneuse* est un heureux modèle. On peut citer quelques noms : Dejoux, Boichot, Moitte Callamard (1) Baccarit.

Si Julien ne forma pas d'élèves, il eut des disciples de talent, parmi lesquels la petite flamme de la sculpture vivante et vraie fut conservée jusqu'au jour où le génie de Rude et de Carpeaux vint à nouveau la faire resplendir.

Les portraits du sculpteur Julien.

Dans une petite salle du musée de Versailles, au milieu d'autres portraits du XVIII^e^ siècle, se trouve un portrait du sculpteur Julien dont je ne crois pas que la présence ait été signalée jusqu'ici.

(1) *L'Innocence* du Louvre, par Callamard, est visiblement inspirée de la *Baigneuse*.

Digitized by Google

L'auteur de cette peinture est Roslin (Alexandre), né en Suède qui fut un peintre en vogue au XVIII[e] siècle. On lui doit un beau portrait de Marie-Antoinette; plusieurs de ses œuvres figurent à Versailles et au Louvre. Il fut admis à l'académie de Peinture en 1753 et mourut en 1793.

Dans le portrait de Julien, ce n'est pas l'académicien que Roslin a voulu représenter, c'est le sculpteur dans toute la fièvre du travail, et c'est aussi le fils de paysan vellave dont les traits nullement idéalisés portent bien la rude marque de la race.

Julien est figuré à mi-corps, dans une tenue très négligée, le cou hors du col entr'ouvert, la cravate dénouée, un mouchoir froissé s'échappe du gousset du gilet gris brun ; les manches de l'habit gris à revers violets retroussées jusqu'aux coude laissent voir les bras musclés, les cheveux sont mal poudrés, les joues mal rasées. L'artiste ne s'en soucie pas, car le ciseau et le marteau à la main il sculpte une figure d'homme accroupi dont on voit la maquette.

Ce portrait est une image d'une vie extraordinaire et d'une vérité saisissante : c'est le portrait d'atelier exécuté par un ami, sans coquetterie comme sans complaisance, le morceau de choix que l'on devait conserver avec soin en souvenir du bon temps qu'il rappelait et de l'artiste habile dont il portait la signature.

Ce portrait faisait sans doute partie des objets non prisés à l'inventaire après décès de Julien. « A l'égard d'un buste en terre cuite — dit cet inventaire — sur son pied en marbre et de deux tableaux peints sur toile, dans son cadre de bois sculpté doré, il n'en a été fait aucune prisée comme ayant été déclarés portraits de famille pourquoi ils ont seulement été tirés ici pour mémoire » et plus loin « à l'égard de cinq autres portraits tant en peinture qu'en sculpture et de diverses formes et grandeurs et d'un buste en plâtre, il n'en a été fait aucune prisée ».

On devait y voir sans doute aussi l'original du portrait peint par Vincent, dont une copie par M. de Becdelièvre est au musée du Puy (n° 104). Julien est représenté légèrement tourné à droite, les cheveux poudrés roulés et retenus en arrière par un ruban, la chemise entr'ouverte sous une cravate blanche et un habit d'un gris jaunâtre. La peinture, s'il faut en croire la copie,

Digitized by Google

devait être médiocre, et le dessin de Vincent exposé sous le numéro 516 n'est pas sensiblement meilleur.

Ce dessin, exécuté aux trois crayons, avec un encadrement de style Louis XVI, représente Julien vu de profil avec la même coiffure et le même négligé dans sa toilette. On peut le croire ressemblant ; il est certain qu'il se rapproche plus avec son nez irrégulier et les reflets gris du menton de la peinture de Roslin que des divers bustes plus ou moins idéalisés reproduits dans l'ouvrage de M. l'abbé Pascal. Mais ni le dessin ni la peinture de Vincent ne possèdent le regard intelligent et vif du portrait de Roslin.

M. l'abbé Pascal attribue à Beauvais, sans donner la raison de son opinion, un médaillon ovale représentant Julien vu de profil, médaillon que le catalogue de notre musée attribue, non sans invraisemblance, à Julien lui-même (n° 789). Ce bas-relief est de petite dimension, il est disposé comme le crayon de Vincent mais les traits sont sensiblement idéalisés. Ne pourrait-on pas voir dans ce médaillon, qui fut donné en 1830 par M. Boudinhon, ancien juge de paix, l'un des deux portraits dont madame Julien annonçait l'envoi dans une lettre adressée à M. Armand (1) le 18 pluviose an XII, lettre qui avait été précisément confiée à M. Boudinhon ?

Le médaillon de Crouzet (n° 759), le buste d'Experton (n° 775) et sans doute aussi celui de Janson conservé à l'Institut et exécuté en 1810, ne paraissent pas offrir de sérieuses garanties de ressemblance.

Il semble que nous ne puissions guère tenir pour des images fidèles de notre sculpteur d'autre œuvre sculptée que la pierre tumulaire, œuvre de Dejoux (2), actuellement au musée du Puy, et parmi les peintures et dessins, le dessin de Vincent et le portrait de Roslin.

(1) Pierre Julien, par A. Pascal, p. 164.
(2) Dejoux Claude (1731-1816), membre de l'Institut.

Digitized by Google

SCULPTEURS DIVERS DES XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES

M. Jacotin signale en 1698 un sculpteur nommé *Nicolas Adhon*.

Gabriel Alignon, sculpteur et menuisier, paraît avoir été surtout menuisier. Il prit en cette qualité une part importante à la construction de l'orgue de la cathédrale du Puy en 1689.

Il avait épousé Isabeau Cortial (1).

En 1670 il figurait au rôle des maîtres maçons et charpentiers avec plusieurs sculpteurs, tels que Claude et Gabriel Crouzet (2).

Georges Arnaud. maître sculpteur, épousa Marie Gerbier, dont il eut un fils, André, né le 6 décembre 1682 (3).

Durand Aubert, architecte à Monistrol-sur-Loire, qui vivait en 1695, et *André Accarion*, architecte au Puy en 1637 (4), peuvent être signalés ici, car les professions de sculpteur et d'architectes étaient souvent cumulées.

La famille *Baile*, exerçant la profession de maitre-maçon (Mathieu Baile réparait en 1712 le clocher de la cathédrale) a produit un sculpteur, *Laurent Baile*, qui vivait vers 1678 (5).

Jean Antoine Berard (6), n'est connu que par la date de son décès, le 2 février 1768, et par la mention du décès d'un de ses enfants, le 28 novembre 1731. C'est sans doute le même que nous trouvons sous le nom de Jean Berard, maître menuisier et architecte (7).

(1) *Archives municipales du Puy*. E. 45, fol. 349.
(2) *Archives de l'Hopital général du Puy*. Famille Buffet.
(3) *Archives municipales du Puy*. E. 44. f°. 148 v°
(4) *Archives départementales de la Haute-Loire*. minute Mareschal. 6 février 1637.
(5) *Archives municipales du Puy*. E. 43. fol. 80.
(6) *Archives municipales du Puy*. E. 70. fol. 96. V°.
(7) *Archives départementales de la Haute-Loire*. minute Fabre 25 décembre 1735.

Digitized by Google

André Berne, dit René, sculpteur et ingénieur des fontaines du Puy, figure au rôle de la capitation de 1703, dans l'île des Farges, pour 2 livres 1 sol, puis pour défaut de paiement, dans « l'Estat des cottes comprise dans la capitation de l'année 1703 qui sont en reste de payer par pauvreté, mandians, deserteurs, absenz, sous la mention : Absent, le nommé René, sculpteur, 1 livre 1 sol. »

En 1704 il figure de nouveau au registre de capitation (1).

Anatole Bonguiot, témoin de plusieurs mariages les 24 juin 1728 et 26 janvier 1730, était mort avant le 6 janvier 1724.

Jean Baptiste Bouchardon, de Saint-Didier-la-Séauve, est né le 17 mai 1667.

Le sculpteur *Breuil* nous est fâcheusement connu par une ligne des mémoires du curé du Brignon (2). Il tua en 1683 le fils du notaire Belut de Landos.

Jacques Brun vivait au Puy en 1706.

Claude Antoine Dominique Brunel vivait au Puy en 1777. Il fut l'ami de Pierre Julien (3).

La Famille Buffet.

Vers la fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième, on trouve au Puy une famille de nom de Buffet, qui produisit un certain nombre de sculpteurs, d'architectes et de peintres.

L'œuvre des peintres a été étudiée plus haut. Quant aux architectes et aux sculpteurs, il n'en reste que des notes éparses dans diverses archives et des indications généalogiques.

(1) *Archives de l'Hopital Général du Puy.*

(2) Abbé Payrard. *Ephémérides Vellavienne.* p. 439.

(3) Abbé Pascal. *Pierre Julien.* Paris, Fontemoing, 1904, p. 26.

Une partie de ces notes généalogiques m'a été remise par M. Paul le Blanc ; j'ai pu compléter ces notes par des recherches à l'état civil du Puy mais il n'a pas été possible d'arriver à une exactitude rigoureuse. Les recherches sont en effet rendues très incertaines par le grand nombre de personnes qui portent le nom de Buffet et dont la profession n'est presque jamais indiquée dans les registres.

Digitized by Google

Jacques Joseph Bruno Buffet, sculpteur et peintre, fils de Pierre Buffet, architecte et de Jeanne Brun, fut baptisé, le 10 juillet 1663. Il épousa le 5 novembre 1684, Agnès Meynard dont il eut huit enfants :

Louis, baptisé le 15 août 1685,
Jeanne, baptisée le 8 octobre 1686,
Pierre, baptisé le 13 février 1689,
Maurice Girard, né le 13 octobre 1690. Maurice Girard Buffet, peintre, membre de la confrérie Notre-Dame du Puy en 1726, épousa en premières noces Antoinette Tenetti qui mourut le 26 mai 1724, à l'âge de 40 ans (1). Il se remarie le 25 août 1725 avec Isabeau Coste, qui meurt le 25 septembre 1739, enfin le 2 janvier 1742, il épouse Antoinette de Combes de Givry, née à Saint-Rambert sur Loire, fille de feu Antoine de Combes de Givry, avocat au parlement de Paris, et de demoiselle Marguerite du Fournier. Dans l'acte de mariage il est indiqué que Joseph Bruno Buffet, père de l'époux, est aussi peintre. Maurice Girard fut enterré le 29 mars 1748 (2).

Barthélemy François Buffet, né le 27 juin 1695, filleul du peintre Barthélemy François. Il épousa le 6 juillet 1723, Jeanne Gibert, de Chamalières, et en secondes noces, le 3 septembre 1754, Marie Perrussel.
Antoinette, baptisée le 10 juin 1698.
Pierre Bonaventure, baptisé le 14 juillet 1699. Il épousa le 12 septembre 1730 en l'église de Saint-Pierre-Latour, Isabeau Hugon.
Luc Bonaventure, peintre, frère jumeau du précédent. Il épousa le 21 février 1722, Antoinette Guillemi (3), fille d'un tondeur, et mourut en 1766.

Claude Buffet, maître maçon et architecte, frère de Jacques Joseph Bruno, épousa Marie Barthélemy, dont il eut entre autres enfants :

(1) Arch. mun. du Puy. E. 91.
(2) Arch. mun. du Puy. E. 70.
(3) Arch. mun. du Puy. E. 91.

Digitized by Google

Marguerite, baptisée le 6 août 1679.

Marie Françoise, baptisée le 4 février 1684.

Joseph Bruno, maître maçon et architecte (1), baptisé le 17 mars 1686, marié à Marguerite Dupré, le 14 juillet 1708.

Jean Jacques, baptisé le 30 août 1688, décédé le 28 janvier 1707.

Thérèse, baptisée le 17 février 1696.

Augustin, marié le 9 février 1728.

On pourra sans doute quelque jour attacher à cette généalogie *Roch Barthélemy Buffet*, peintre, Jacques et Michel Buffet, maîtres maçons, et Antoine Buffet, architecte, qui vivait en 1752 (2). Cette famille semble avoir formé une véritable tribu de maître maçons, de sculpteurs et de peintres.

On voit de nombreux exemples du cumul de ces trois professions.

Nous trouvons dans les archives locales quelques traces des travaux des Buffet, sculpteurs et maîtres maçons, et les peintres ou tout au moins l'un d'eux, ont laissé des œuvres qui ont été énumérées ailleurs.

Jacques Joseph Bruno Buffet figure au compte de P. Rome, chanoine, pour 1694, présenté et affirmé le 21 février 1696 (3).

Chapitre de mise, article 9 : « de la somme de quatre livres seize sols qu'il a payé au sieur Buffet, sculpteur, pour du platre qu'il avoit fourni pendant la dite année, ou pour avoir racomodé le serpent du sieur Chassagnon, appert de la quittance cy remise et cottée n° 7 ».

Buffet, sculpteur, peintre et facteur d'instruments de musique, était aussi à l'occasion vitrier. Il figure en cette qualité au compte de P. Rome pour l'année 1698, présenté et affirmé le 29 décembre.

Il est fait mise... « de la somme aussi de sept livres quinze sols payés au sieur Buffet, maistre sculpteur, pour cinq cartons de platre qu'il a fourni pour la reparation des vitres ou quelque autre

(1) Arch. mun. du Puy, 9 février 1728. E. 92.
(2) Arch. départ. de la Haute-Loire. R. 65.
(3) Archives de l'Hôpital Général du Puy.

Digitized by Google

ouvrage qu'il a fait luy mesme ; appert de sa quittance cyremise et cottée n° 9 ».

On trouve une mention du même genre au compte de 1702.

Le rôle de la capitation (1) pour les habitants des six îles de la ville du Puy pour 1703, porte à son sujet la mention suivante : « Joseph Buffet, peintre, sa femme, quatre enfans, sa mère estropiée locataire de la damoizelle Monteyremard..... 5 livres 2 sols.

Jacques Joseph Bruno Buffet fut occupé à terminer la décoration du grand orgue de la cathédrale. Peut-être fut-il invité à montrer ses talents de facteur d'instruments de musique ! La nature de son travail n'est pas expliquée dans la simple note du compte rendu par Girardin (2) (sans date) qui est ainsi conçue : « plus pour feu M. Buffet, peintre et sculpteur, 99 livres 6 sols ».

Il fut employé pour la préparation des honneurs funèbres rendus à Monseigneur Armand de Béthune. Il donna à ce sujet la quittance suivante : « J'ai receu de Monsieur l'abbé Arcis exécuteur testamentaire de Monseigneur l'évêque du Puy, la somme de dix livres pour avoir employé dix journées à faire quatre figures et remettre la représentation dud. Seigneur Evêque ou fournitures nécessaires pour cela, de laquelle somme quitte, ce dixième décembre mile sept cens quatre. Buffet ».

Il fut encore chargé de quelques travaux pour le service anniversaire et reçut pour ce travail 10 livres, le 24 septembre 1705.

La mention « feu M. Buffet » portée à peu de distance de là dans les comptes permet de supposer qu'il mourut en 1705 ou 1706.

Un Buffet figure encore au compte de Girardin de 1708 ; peut être en l'absence du mot « feu » est-il possible d'appliquer ces mentions à Roch Barthélemy Buffet? « au s[r] Buffet peintre et sculpteur payé pour 2 tableaux qui ont été mis à la chambre qu'on appelle du Roy de Pologne la somme de vingt sept livres dix sols pour chacun revenant à cinquante cinq livres, cy..... 55 l.

« Audit sieur Buffet a compte de ce qu'il a fait et fourny pour les appartements de l'Evêché, payé la somme de cent trante trois livres seize sols, cy..... 133 l. 16 s.

(1) Arch. de l'Hôpital Général du Puy, folio 209.

(2) Papiers de la succession de Béthune-Archives de M. de Causans.

Digitized by Google

Claude Buffet, maître maçon, est mentionné dans le registre des marguillers de Saint Pierre le Monastier. On voit dans cette note qu'il cumulait avec le métier de maçon celui de sculpteur.

« A Claude Buffet maître maçon du 22 nov. 1682 la somme de 52 livres 10 sols et ce pour avoir grossoyé réduit en plusieurs endroits blanchi depuis les galeries en bas et peint toutes les galeries de Saint Pierre comme aussi avoir blanchi et fait un crucifix à la chapelle du Clausel comme conste par la quittance dudit Buffet, reçue par maître Thivel, notaire » (1).

Il fut chargé en 1706 de réparer le retable du maître autel de Saint-Pierre le Monastier (2).

« Je soubsigné reconnais que Monsieur le curé de St Pierre le Monastier a donné à Claude Buffet, maître masson et architecte de la ville du Puy, la somme de huit livres, quatre sols, six deniers, scavoir huit livres dont il avoit convenu avec luy pour avoir remis les chapitau, architrave, frise, corniche du coté de l'évangile qui étoient tombés du retable du maitre autel et que ledit Buffet a remis et attaché avec des grippes de fer moyennant ladite somme de huit livres, et quatre sols, six deniers qui ont été donnés pour faire boire ceux qui ont aydé ledit Buffet à élever les dites corniches, plus ledit sieur curé a donné quatre sols six deniers pour verifier le travail du dit Buffet. Fait au Puy ce vingt-septieme fevrier mille sept cens six, et ay signé avec ledit Buffet.

Badiou, prestre, vicaire dudit St Pierre.
Buffet.

Joseph Chabot vivait au Puy en 1685. Le 3 septembre de cette année on baptisait en l'église de Saint Jean un fils de Joseph Chabot, maître sculpteur et de Marie Burel.

En 1749, un architecte nommé *Chambe* travaillait avec le peintre architecte Hack pour l'Hôpital Général du Puy.

(1) Arch. mun. du Puy, GG. 4 fol. 395.
(2) Arch. de l'Hôpital Général du Puy. Papiers de Calemard, curé de St-Pierre le Monastier.

Digitized by Google

André Clastre, maître sculpteur à Paris, signe en 1719 un acte par lequel il cède des droits lui appartenant ainsi qu'à son frère Jacques Clastre, bourgeois du Puy. Ils étaient fils d'Antoine Clastre et de Marie Baille. (Archives de M. P. Valicon).

Annet Delolme, sculpteur, vivait au Puy en 1678 (1). Il est porté au rôle des maîtres maçons et charpentiers de 1670.

Pierre Duval était au Puy en 1714 (2).

Experton, sculpteur à Paris, n'a laissé aucune œuvre connue.

Dans la séance de la société populaire du Puy du 23 ventose an II, « on a lu une lettre du citoyen Experton, artiste, datée de Paris, par laquelle il rapporte à la société que s'étant trouvé dans un caffé, on luy avoit montré un journal qui déclaroit la commune du Puy en état de rébellion, à quoi il avait répondu que c'étoit une erreur et que s'étant transporté chez le rédacteur de la feuille il lui avoit fait donner parolle de retifier l'erreur » (3).

Jean Experton, né au Brignon, le 18 février 1786, eut un fils, Jean François, né le 18 février 1814, qu'il forma dans son art et envoya ensuite recevoir les leçons de David d'Angers.

Le musée du Puy possède plusieurs œuvres de Jean François Experton. Aucune d'elles ne témoigne d'un talent exceptionnel. Signalons seulement la dernière venue, un buste de Crozatier d'assez franche allure, donné au Musée en 1924, et une petite maquette de statue du Cardinal Melchior de Polignac, qui se trouve dans une collection particulière.

La famille *Layes*, assez nombreuse au Puy au seizième et au dix-septième siècles a produit plusieurs sculpteurs.

Jacque Layes, maitre charpentier, eut d'un mariage avec Guione Bonnet, un fils. Vidal (Vital) Layes, qui fut maître sculpteur.

(1) Arch. Mun. du Puy. E. 43, fol. 17, v°.

(2) Note de M. A. Jacotin.

(3) Registre des délibérations de la Société populaire du Puy, communiqué par M. Léon Cortial.

Digitized by Google

Vital Layes figure en 1685 aux registres de la taille (1). Il payait pour possessoire 16 livres 19 sols 1 denier.

Il mourut à l'âge de 80 ans et fut enterré dans l'église des Jacobins, le 25 avril 1715.

Il était membre de la confrérie des Pénitents. Sa maison se trouvait dans la rue de la Grangevielle (2).

Il fut marié deux fois: avec Vidale Nicolas, dont il fut l'héritier, puis avec Catherine Richiout qui lui donna entre autres enfants un fils, *Jean François Layes*, sculpteur et arpenteur, qui mourut le 10 mars 1733, à l'âge 40 ans (3) et fut enterré aux Jacobins.

Un autre des enfants de Catherine Richiout, *Pierre Layes*, sculpteur, épousa le 20 août 1721. Suzanne Joumard (4). Il était membre de la confrérie de Notre-Dame du Puy.

Un autre sculpteur du nom de Layes, *Jean Bruno* Layes, épousa Marguerite Morel, dont il eut un fils aussi sculpteur, *Vital Layes*, né le 4 novembre 1710. Ce sculpteur payait en 1740 six livres d'impôts à Aiguilhe.

Claude Alexis Maleygue, ou Malegue, était sculpteur rue des Tables. Il figure aux registres de capitation de 1758, 1760, 1775.

Il naquit au Puy, le 17 juillet 1711, de Joseph Malegue, menuisier et de Marianne Urbe. Il épousa le 23 février 1740 à St Pierre Latour (5), Gabrielle Françoise Servant, fille de feu Pierre Servant, peintre, et d'Antoinette Françoise Peyronnel, qui demeurait rue des Aix (6).

Gabrielle Servant étant morte le 31 octobre 1741, Malegue épousa Jeanne Marie Romeyer.

A ces deux mariages signèrent comme témoins Raberin, doreur

(1) Arch. de l'Hôpital Général du Puy, registre, fol. 2, v°.

(2) Arch. Mun. du Puy. E. 90 — Voir aussi P. le Blanc dans le bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, 1908, 35-36.

(3) Arch. Mun. du Puy. E. 91.

(4) Arch. Mun. du Puy. E. 98.

Ce Pierre Layes dessine après sa signature un paraphe en forme de palmette. M. Paul le Blanc suppose à ce sujet que ce sculpteur était dessinateur en dentelles. Il existe un certain nombre de paraphes de ce modèle, tous appartiennent à des peintres, sculpteurs ou maîtres menuisiers.

(5) Arch. Mun. du Puy. E. 69.

(6) Aujourd'hui rue de l'Ange.

Digitized by Google

et le sculpteur Robert Michel, qui eut en Espagne une brillante destinée.

Malegue mourut avant 1784.

En 1757 il donnait la quittance suivante (1) « Je déclare d'avoire resus des seur de St Joseph de Sint Polien la somme sant dix livre pour le reparasion de leur église pour le rétable tant an pinture que dorue que pinture où je le tien tite. Ce aujourd'uy quatorsième d'oux 1757.

Malegue sculpteur et dorur. »

Jean Marcon, sculpteur, était au Puy en 1687, et y demeurait encore le 17 février 1711.

Joseph Marcon, sculpteur et doreur, dont la présence est signalée au Puy en 1714, mourut en cette ville le 12 décembre 1744, à l'âge de 76 ans. C'était peut être le fils du précédent.

M. Paul le Blanc a signalé l'existence à Brioude en 1660 de *Pierre Martin*, peintre, menuisier et sculpteur.

On trouve encore au Puy les sculpteurs :

Claude Médard en 1692.
André Mercier en 1706.
Pierre Minan en 1676 et 1684 (2).

Nous ne possédons aussi que les noms des sculpteurs :

François Palice, qui vivait en 1687 à Montfaucon.

Claude Peauroux père, qui vivait à Craponne en 1718 et son fils Claude qui vivait en 1758 et mourut en 1789.

André Théophrède Pelisse vivait au Puy en 1778 et 1791.

Le 29 décembre 1778, il signa le prix fait de la confection des

(1) Note de M. le chanoine Mercier.
(2) Note de M. A. Jacotin.

Digitized by Google

boiseries que l'ont voit encore au chœur de l'église de Saint-Laurent. Ce travail, dont le prix étant de trois cents livres, est l'œuvre d'un véritable artiste ; on peut même le trouver remarquable si on le compare à la pauvreté des œuvres de ce temps.

Le prix fait a été publié par M. G. Boudon dans le Bulletin de la Société Académique de 1900.

Pierre Peyreyron, maître menuisier et sculpteur de la ville de Monistrol, donnait le 9 juillet 1672 par devant le notaire Michel, de Saint-Bonnet le Château, quittance à la confrérie de Saint-Eloi pour le prix d'un retable à l'autel de Saint-Eloi, dans l'église de Saint-Bonnet le Château. Ce rétable avait coûté 160 livres, plus les frais de transport de Monistrol à Saint-Bonnet, la nourriture du sculpteur et de son compagnon pendant un mois, onze livres d'étrennes et douze livres pour le vernis (1).

Rabeyrin Etienne, sculpteur et doreur, fils de Jean Antoine Rabeyrin, praticien et de Marie Amable Bonnet, né le 15 janvier 1717, épousa Claude Chappon, le 5 janvier 1745 (2). Il décéda le 13 septembre de l'an 1792, — « de la liberté le premier, de l'égalité le premier » écrit le rédacteur de l'acte. Il fut enterré au cimetière de Notre-Dame (3).

Etienne Rabeyrin n'a pas laissé de traces dans les archives du Puy. Il est probable cependant qu'il dut travailler pour les églises de la capitale du Velay, car dans son Histoire du canton de Craponne M. le chanoine Pontvianne cite plusieurs ouvrages exécutés par lui pour l'église de Craponne, alors décorée déjà par Crouzet, Vaneau et Samuel.

Le 16 juin 1770 Rabeyrin s'engage à faire deux reliquaires de 13 pouces sur 8. au prix de 30 livres, pour la chapelle du Saint-Rosaire.

Le 19 novembre 1770 il s'engage à faire l'autel de la même chapelle.

Le 23 septembre 1771 il accepte pour la chapelle de N.-D. de

(1) Bulletin de la Diana, XXII, p. 86.
(2) Arch. munic. du Puy, E. 92.
(3) Arch. mun. du Puy. E. 108.

Digitized by Google

Pitié la commande d'un autel à tombeau dont le bas-relief doit représenter le triomphe de Sainte-Barbe. Cet autel était doré et le prix en était fixé à 120 livres (1).

La chapelle existe encore, mais le bas-relief a été remplacé par une œuvre plus ancienne, une Annonciation, d'exécution assez grossière.

Le 16 juin 1771. Rabeyrin prend l'engagement de faire pour la même église deux statues de 12 pouces de haut, dorées, sauf le visage et les mains qui devaient être couleur de chair. Ces statues représentaient Sainte-Barbe et Sainte Apollonie. Le prix de chacune était de seize livres (2).

Toutes ces œuvres ont disparu.

Claude Toussaint Etienne Rabeyrin, sculpteur et doreur, probablement le fils du précédent, épousa Anne du Bourg, dont il eut une fille, Antoinette Marie Elisabeth, le 31 octobre 1792. On ne connaît aucune de ses œuvres.

Etienne *Rapatel* est signalé par M. Jacotin en 1716.

Antoine Rochelimagne, sculpteur, n'a laissé d'autre trace que la mention de son existence dans une minute du notaire Roche, du 1er février 1698.

Jean Roudil, maître menuisier et sculpteur, fils de Georges Roudil et d'Antoinette Flory, nous est connu par des minutes de notaires.

Le 7 septembre 1682 (3), Guillaume Faure, maître charpentier et menuisier, lui confia comme apprenti son fils Pierre. L'apprenti demeure chez Roudil deux ans, pendant lesquels Roudil le nourrira, le couchera et lui apprendra son métier; mais l'apprenti prendra un mois pour aller vendanger chez son père. Le père s'engage à payer pour les deux ans d'apprentissage 75 livres.

(1) R. Pontvianne. *La ville et le canton de Craponne*, Le Puy, 1908. Tome I, pp. 278 et 279.

(2) R. Pontvianne, *loc. cit.*, p. 277.

(3) Minute Pébellier, archives départementales.

Digitized by Google

Jean Roudil avait lui aussi une vigne, au terroir de Bas-Charnier; il la céda à sa sœur pour sa part d'héritage (1).

Jean François Régis Rullier, était garçon sculpteur, le 15 avril 1766, lors de son mariage avec Jeanne Claire Blachère qui lui apportait 300 livres de dot. Il était fils de Pierre Girard Rullier, et d'Antoinette Valette ou Vidil. La famille existe encoré au Puy.

Jean Baptiste Toupin vivait au Puy en 1775.

Sur *Jean Dominique François Tholance*, on possède peu de renseignements. Son nom est pourtant demeuré populaire, car il fut chargé d'exécuter une statue de Notre-Dame du Puy pour remplacer celle qui avait été brûlée sur la place du Martouret à l'époque de la Terreur. Son œuvre n'eut pas de succès et dut être remplacée vers 1850 par la statue actuelle qui date du XVIII[e] siècle.

Tholance est dit « sculpteur et doreur », dans l'Almanach historique du Puy de 1787. Il avait dit-on (2), un frère qui fut sculpteur. Deux bustes anonymes conservés au musée du Puy (n° 823) leur sont attribués.

Suivant les vieux usages, Jean Dominique François Tholance exécutait volontiers des travaux divers se rapportant plus ou moins à son art, ainsi qu'on peut le voir dans ce mémoire (3).

« Memoire des ouvrages que Tholance sculpteur a fait par ordre de Messieur les consul du puy. Savoir :

j'ay fait raporter une pièce de bois au banc de S[t] Laurent et l'avoire sculpté monte trois livres..... 3 l.
plus pour lentre de Monsieur de Polignac ou je fit placer larc de triomphe a la porte d'Aiguille ou je repièce les chapitot et fait une inscription sur toil. montan..... 3 l.
plus pour lentre de M. l'intendent pin les arme de la ville pour metre sou le fronton de larc de triomphe ou avoir pin les armoirie de Mr l'intendant sur bois pour metre à la porte de

(1) Minute Pébellier 14 août 1682.
(2) Catalogue du Musée du Puy.
(3) Archives Municipales du Puy. AA. 8.

Digitized by Google

S[t] Gille le Drogue ou le meindeuvre monte sept livres, ci. 7 l.

le Total..... 13 l.

modéré à 10 livres pour atit, Tholance.

Le 21 novembre 1786. »

Michel Tourot, de Saint Antoine de Frazières, arrondissement de Brioude, vivait en 1687.

Pierre Vacheron, de Bas-en-Basset, a laissé des traces de son existence en 1655.

Jean Viallenc, époux de Claude Jacme, de Pinols, reçut le 1[er] octobre 1684, la commande d'un tabernacle pour l'église aujourd'hui disparue de Lugeac, avec les statues de « S. Jean, S. Barthélemy, une image dans la niche du tabernacle et une résurrection au dessus de ladite niche ». Ce travail était payé 66 livres. M. Paul le Blanc en a publié le prix fait (1).

Jean Baptiste Vignon, de Champvielle, vivait au XVIII[e] siècle. C'est sur le nom de cet inconnu que se clot la liste des sculpteurs du Velay antérieurs au XIX[e] siècle.

Les petites écoles d'art régionales ne pouvaient se maintenir que dans l'existence d'ateliers florissants disciplinés par la vie corporative. Aussi ne purent-elles nulle part résister à l'individualisme imposé par les lois révolutionnaires et généralisé par le mouvement du romantisme.

Aussi, malgré la survivance des traditions de métier chez les sculpteurs sur bois du Puy, le nombre de ces artisans diminua très vite, et cet art que les anciens avaient porté à un si haut degré de perfection fut-il dès le début du XIX[e] siècle réduit au rang d'un métier dont le rôle est de plus en plus réduit par l'envahissement du meuble de fabrique, des autels de marbre sans caractère, et des statues multicolores vendues à la douzaine.

(1) *Variétés historiques et littéraires*, Marchessou, 1885, p. 91.

Digitized by Google

Grâce à l'initiative de la Société Académique, puis de la municipalité, encouragée par la fondation Crozatier, des artistes de valeur ont maintenu jusqu'à nos jours le goût de la sculpture dans la région du Velay, mais si le pays produit toujours des artistes, il n'y subsiste pas d'école régionale. Aussi devons-nous arrêter ici notre étude dont l'objet se trouve rempli, car les sculpteurs modernes du Velay, presque tous absorbés par la capitale qui, seule aujourd'hui, peut leur donner la notoriété et parfois la fortune, ne peuvent que prendre dans l'histoire générale de l'art français la place que leur donnera leur talent. Leur histoire provinciale est finie.

Émile Gautheron.

Digitized by Google

... ET QUELQUES AUTRES COMPATRIOTES

OU AMIS DU VELAY

(*Suite*)

A. **Héron de Villefosse**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, ancien directeur de la section d'Histoire et de Philologie à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, est décédé à Paris le 15 juin 1919.

Ses titres scientifiques étaient éminents : il était au premier rang de nos archéologues et épigraphistes. Ses notices et ses mémoires sont cités et consultés sans cesse. Nous avons eu la bonne fortune de bénéficier de l'érudition variée de ce maître. Dans son ouvrage sur les *Cachets d'oculistes romains*, il a longuement étudié le cachet et la trousse découverts à Saint-Privat-d'Allier au début de 1864 et maintenant conservés au Musée Crozatier.

Présent au Congrès Archéologique du Puy de juin 1904 en qualité de délégué du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, il prononça, dans la séance d'ouverture, un magistral discours dans lequel il rappela en termes heureux ses rapports personnels avec Chassaing et Auguste Aymard. « Sa bonne et douce figure, dit-il du premier, attirait la sympathie et la confiance ; son amitié m'était chère. Il a publié, en les enrichissant de précieuses annotations, quatre gros volumes d'un intérêt capital pour l'histoire locale... Il avait préparé un autre travail d'une grande importance sur la numismatique mérovingienne d'Auvergne adaptée à

Digitized by Google

la géographie du pays. Au moment où la mort est venue le surprendre, tous les bois qui devaient illustrer ce travail étaient déjà gravés et le manuscrit était presque terminé. Si mes paroles avaient pour résultat de faire sortir du carton où doit être pieusement conservé depuis douze années le mémoire auquel je fais allusion, je me féliciterais de les avoir prononcées. » Hélas ! l'appel est resté jusqu'ici sans écho...

Sur Aymard, A. de Villefosse, après l'avoir qualifié d'« intrépide directeur du Musée de cette ville, rude d'apparence », indiquait que certaines de ses théories ont été discutées, mais qu'il avait des « idées originales pour classer et grouper les monuments de son musée ». « Il a sauvé et décrit de très nombreux monuments ; les archéologues lui conservent une grande reconnaissance ».

Cette reconnaissance n'empêchait pas Héron de Villefosse de différer d'avis. Sur la question des origines du Puy, entre autres, il était d'une opinion diamètralement opposée. Il publia dans la *Revue épigraphique* de Janvier-Février-Mars 1905 (v, n° 116) des « remarques » où il exprimait sa conviction que la ville du Puy « n'a jamais été une colonie romaine et que ses origines sont exclusivement chrétiennes ». Selon lui, les sculptures et inscriptions encastrées dans les monuments religieux de la cité ont été amenées de *Ruessium* ou *Revessio*, capitale des *Vellavi* dès le 1er siècle de notre ère, et toute théorie contraire lui parait plus ingénieuse que solide. Il semble que ce soit aujourd'hui l'opinion générale.

Entre 1860 et 1865, le professeur d'histoire du lycée de garçons du Puy était Claude **Perroud**. Par arrêté ministériel du 22 juillet 1862, il avait été autorisé à exercer simultanément les fonctions de rédacteur en chef du *Moniteur de la Haute-Loire*.

Durant son séjour dans ce département, et aussi après, le futur recteur de l'université de Toulouse traita souvent et avec talent des questions locales. Il signa d'abord un roman vellave : *Rosette, récit de la campagne* (Le Puy, Marchessou, 1862, in-18 jesus, 72 p.). Dans le *Moniteur*, il imprima entre autres : Le Velay dans la Guerre de l'Indépendance (4 et 9 décembre 1862) ; il présenta les *Réfractaires* de Jules Vallès (23 janvier 1866) et il s'occupa du marquis de Surville (12 février 1867 et sv.)

A la Société académique du Puy, dont il fut élu membre non

Digitized by Google

résidant à la séance du 4 décembre 1862, il donna une Notice biographique sur Antoine le Blanc de Guillet (1730-1799) (*Annales*, xxv, p. 273-332) et un Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain (1582-1670), (Annales, xxviii, p. 205-383. Tirage à part. Le Puy, Marchessou, 1865).

Avec son ami Ernest Vissaguet, Perroud organisa enfin, pendant l'hiver 1865, une série très suivie de conférences littéraires et scientifiques à l'Hôtel de ville.

De tels travaux devaient laisser une trace dans le souvenir de leur auteur. Aussi bien, au cours de sa longue carrière universitaire, l'historien de Mme Roland n'a-t-il jamais perdu de vue complétement un département auquel le rattachaient d'ailleurs les relations de son héroïne avec notre compatriote François Lanthenas, député à la Convention et aux Cinq Cents. Ces rapports ont été mis définitivement en évidence, avec un luxe de documentation qui nous rend ces pages doublement précieuses, dans l'appendice de l'édition critique des lettres de Mme Roland (2 vol. in 8°, Paris, Imprimerie Nationale, 1902, II, p. 688-708).

En 1912, le savant éditeur, libéré depuis novembre 1908 de sa lourde charge universitaire, publiait dans *l'Amateur d'autographes* dont il était l'un des collaborateurs assidus (n° 4, pp. 109-123) une communication des plus curieuses sur Roland et Mme de la Fayette.

Ce travail et la reproduction qui en fut faite dans *La Haute-Loire* du 16 novembre 1912, mirent Perroud en relations nouvelles avec la vieille maison du boulevard Carnot où il avait fait ses débuts de publiciste.

Il voulut bien nous adresser alors l'étude biographique qu'il venait de donner à la *Revue de l'Histoire de Lyon* (fasc. III, Tirage à part, 20 p.) sur le lyonnais Gonchon, envoyé dans la Haute-Loire, le 23 mai 1796, en qualité d'agent du Directoire exécutif avec mission d'apaiser les campagnes et de renouveler l'administration.

En même temps, il nous annonçait des notes inédites sur Alphonse Aulagnier, mais c'était là seulement un projet.

L'année suivante, l'infatigable chercheur publiait dans *l'Amateur d'Autographes* (p. 105-108) une lettre inconnue de Mme de la Fayette à Lomont, représentant du peuple (22 décembre 1794). La même excellente revue de Noël Charavay, qui ne paraît malheureusement plus depuis la guerre, imprimait (p. 224-224) des lettres inédites de Mme Roland à Lanthenas (1789-1790).

Digitized by Google

Jusqu'aux derniers mois de son existence, Claude Perroud songea à la terre vellave. De sa retraite de Marseille, ne proposait-il pas en décembre 1915 des *Souvenirs* sur le peintre Victor Robert? Nous fûmes aux regrets de le prier de remettre à des jours plus calmes une publication qui, espérons-le, ne sera pas perdue.

Le 30 décembre 1919, les journaux parisiens annonçaient le décès du membre correspondant de l'Institut qui venait de s'éteindre le 15 dans sa quatre-vingt-et-unième année, chez son gendre, M. Bourget, directeur de l'observatoire astronomique de Marseille (1).

*
* *

Le comte Louis-Edouard de **Dienne** est mort à Aix-en-Provence le 29 janvier 1920, à l'âge de 72 ans. Il appartenait à une très ancienne famille d'Auvergne dont une branche vivait à Saint-Jean-de-Nay au XVII[e] siècle. Noble Gabriel de Dienne achetait, en effet, le 16 août 1684 la terre et le marais de Limagnes à Jean de Bouchard d'Aubeterres, seigneur de Saint-Privat.

Ancien officier des mobiles de la Marne, puis aide de camp de l'amiral de Montaignac, Edouard de Dienne se consacra aux études historiques dans les années qui suivirent la guerre franco-allemande de 1870-71.

On lui doit entre autres un important travail sur *l'Histoire du Desséchement des Marais en France avant 1789* et un recueil, édité avec la collaboration de G. Saige, de *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat.*

E. de Dienne était membre correspondant de la Société Académique du Puy. Nos études locales se sont enrichies de diverses contributions portant sa signature :

Une lettre du 16 oct. 1892 à A. Lascombe au sujet de la *Vita del gran taumaturgo S. Antonio di Padova estratta dall' ab. de Azevedo da Vin-*

(1) Cf. une étude de M. Lévy-Schneider sur les œuvres de Cl. Perroud dans la *Révolution française* (1[er] trimestre 1920) et quelques pages de M. Fontenailles : *Une belle vie d'universitaire : Claude Perroud*, 28 janvier 1839-15 décembre 1919, dans *Lyon et sa Région*, 5 octobre 1920.

Digitized by Google

cenzo Valtolina (Basano, Fontana). (*Mém.* Soc. Agr. Scient., VIII, p. 11-12.)

Le Monastère de S. Théofrède de Cervère en Piémont (*Bulletin* Soc. acad. du Puy, 3e année, nov. déc 1901, n° 1, p. 8-15).

St-Julien de Brioude. Son culte à Cuzorn (*Lot-et-Garonne*) (*Moniteur de Brioude*, 3 septembre 1905. Tirage à part, 8 p. in-18, Watel).

C'est à la demande de son ami Paul Le Blanc que le comte de Dienne avait publié ces deux dernières études. Il lui en dédia une troisième en 1911 : *Les Derniers seigneurs de Vernassal et de Meyronne. — Voyage de Madame de Serilly dans la Haute-Loire en 1795* (*Mém.* Soc. Agr. et Sc. Haute-Loire, XVI, p. 85-188. Tir. à p.). Mme de Serilly, parente de Pauline de Baumont, l'amie du philosophe Joubert, était devenue par son alliance dame des terres de Vernassal, près Brioude, et de Meyronne, près Saugues. Au lendemain de sa sortie de la Conciergerie et sauvée de la guillotine par les événements du 9 thermidor, elle voulut connaître ses propriétés et savoir ce qu'elles étaient devenues pendant la Terreur. Son séjour dans la Haute-Loire fut assez mouvementé mais du moins eut-il un résultat : Mme de Serilly fut maintenue en possession de Vernassal et de Meyronne et put en disposer.

On suit ces péripéties intéressantes dans le récit très documenté de E. de Dienne qui se trouve ainsi avoir éclairé un des épisodes les moins connus de l'histoire de la Révolution dans nos montagnes.

E. de Dienne a légué en mourant sa bibliothèque et ses archives à la Société de la Haute-Auvergne dont il était membre et à laquelle il avait présenté de nombreuses notices, concurremment avec la *Revue de l'Agenais* dans laquelle son nom se trouve fréquemment, et qui a consacré à sa mémoire quelques pages signées de M. P. de Lauzun. (N° de mars-avril 1920).

Avec Marius **Barthélemy**, qui est décédé le 22 avril 1920, dans sa 58e année, prématurément enlevé par un mal sans merci, a disparu un artiste vrai et un bon camarade.

Lauréat du prix Crozatier en 1887, notre compatriote était doué d'un talent remarquable de sculpteur. Il exposa au salon de 1889 un buste imitation terre cuite, *Violetto*, qui fit bien augurer de son sentiment artistique et de la valeur de ses qualités profes-

Digitized by Google

sionnelles. Malheureusement Barthélemy n'arriva pas à donner toute sa mesure. Egaré dans une époque dure aux débutants, ce timide, mal armé pour la lutte, fut ballotté au gré des événements et ne sut pas les dominer.

Après quelques années vécues à Paris pendant lesquelles il s'employa à des travaux de décoration des palais de l'Exposition de 1900, il revint habiter Le Puy et y produisit quelques œuvres intéressantes, qui sont, comme *Viouletto*, au Musée Crozatier : *le buste de M. Dumas*, *Rêverie*, *le médaillon de Camille Robert*, *le buste d'Aymard*, commandé par la ville en 1901 et qui attend encore le bronze un moment espéré.

On lui confia aussi en 1913 l'exécution du monument de Crozatier, au jardin du Fer-à-Cheval, et ce fut son dernier travail important. Isolé, un peu oublié, l'artiste se confina dans des besognes de second ordre d'ailleurs intéressantes, telle la figure stylisée de l'entrée de l'immeuble Gayetti, rue Crozatier ; mais, de temps à autre, quand le prenait la nostalgie de l'Idéal, il modelait encore avec joie quelque fantaisie où l'on devinait la griffe d'un maître. C'est ainsi que nous avons vu une tête de femme en marbre qui, de l'avis des personnes compétentes, approche du chef-d'œuvre.

De tels morceaux ne craignent pas le jugement des générations. Ils garderont le nom de Barthélemy de l'oubli. Nous saluons la mémoire de ce doux, de ce brave garçon, de cet artiste probe, désintéressé, qui s'en est allé sans bruit, victime d'une destinée brutale, alors que son esprit primesautier se fixait surtout sur les formes harmonieuses et, sans autre souci, rêvait de Beauté.

Alexandre **Bruel**, chef de section administrative aux Archives nationales en retraite, est décédé à Paris le 16 novembre 1920.

Sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes fut un *Essai sur le cartulaire de Brioude*, que l'Académie des Inscriptions honora d'une mention au concours des Antiquités nationales. Cette thèse fut publiée en 1866 sous ce titre : *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude, précédé de quelques observations sur le texte de ce cartulaire*. Elle est un indispensable complément à l'édition du Cartulaire dûe à Doniol par les renseignements qu'elle donne sur des sources ignorées de l'éditeur et qui permettraient une refonte

Digitized by Google

très désirable de l'ouvrage; elle précise un grand nombre de dates dans les trois classes chronologiques des chartes imprimées : élément chronologique pur, élément chronologique mêlé à l'élément historique, élément historique proprement dit. A la suite de redressement de lacunes ou d'erreurs, A. Bruel a donné en appendice le texte de quatre chartes inédites de 819, 945-970, 964, 1066.

La publication la plus importante de l'archiviste, celle qui a absorbé le meilleur de son temps, est le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, commencé par Auguste Bernard et qu'il publia dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France où il ne remplit pas moins de six volumes (Paris, 1876-1903, in-4°). L'Académie des Inscriptions décerna à cet ouvrage en 1881 le deuxième prix Gobert. On y rencontre de nombreux textes et mentions intéressant les établissements religieux de notre pays relevant de Cluny ou en relations avec cet ordre (1).

(1) En voici l'énumération qui sera utile aux historiens de Brioude, de Grazac de Lapte, de Chanteuges, Reilhac, N. D. du Puy, la Voûte-Chilhac, Mazan, etc., et qui montrera l'importance des contributions à nos travaux dues à Bruel.

Rien au tome I.

Tome II. — P. 142. Ermenberge femme vend à Jean, prêtre du Comté de Brioude, un pré situé dans la vicairie de Chanteuges (Juin 958); p. 154. Isembardus vend à Jean, prêtre, certaines terres dans le comté de Brioude, « in villa Volamato », (Avril 959); p. 222. Asterius et sa femme cèdent à la maison de St-Pierre de Grasac une cabane « in villa caberias, in pago ? vellaico (Juin 962); p. 238. Josbert et sa femme donnent à Cluny un curtil et une vigne près de Chanteuges (Février 963); p. 251. Etienne donne à Cluny, du consentement de sa femme, la moitié du village de Reilhac et l'église Saint-Privat (Février 963); p. 266. Etienne, prêtre, et son frère Abon, clerc, vendent à Jean, prêtre, leurs biens sis à « Volamato, in vicaria de Quantoiolo » (Sept. 964.); p. 487. Guigon, prévôt de N. D. du Puy, vend à Grimald et Aono, prêtres, leurs maisons au dessous du cloître de Notre-Dame. [Truanus est présent à l'acte]. (24 nov. 976).

Tome III. — P. 145. Vente par Odilon, *levita et scolæ cantorum magister*, à l'évêque du Puy et au Chap. d'une maison donnée ensuite à Syrus (Juillet 992); p. 402. Donation à Cluny de vignes sises à Langeac et à Chavaniac par le prêtre Etienne. (Juillet 994); p. 429. Donation à Cluny de la moitié de Rilhac par Pons et Bertrand (Octobre 995); p. 531. Donation par laquelle la femme de Lioutaud (Leoteldis) son frère et son fils, donnent à Cluny des terres à Rilhac et des maisons près de la Prévoté du Puy (997-1042); p. 642. Echange de maisons sises près du cloître du Puy entre Odilon, abbé de Cluny, et Syrus et les chanoines du Puy (3 février 1004); p. 811. Charte par laquelle Odilon, abbé de Cluny, donne à Cluny en son nom et en celui des siens parents le lieu qu'on nomme la Voûte et autres biens. (1 sept. 1025).

Digitized by Google

*
* *

J. L. **Corcelle**, décédé le 25 mars 1921 à Ceyzerieu (Ain) dans sa 63e année, avait été nommé professeur d'histoire au lycée de garçons du Puy en 1886. Il séjourna dans cette ville pendant plusieurs années au cours desquelles il prit goût aux études locales et devint un collaborateur actif aux travaux de la Société scientifique du département.

On lui doit les études et chroniques suivantes :

Galerie française. *Haute-Loire*, Paris. Curel, Gougis et Cie. [s. d.].

Tome IV. — P. 205. Donation par Arnaud de Argentac, sa femme et ses enfants à Cluny des églises de St-Privat, de St-Ange (Roanne), St-Pierre de Gras, St Etienne de Raucoules (1049-1109); p. 413. Donation par Adhemar, chanoine du Puy, et son frère Armand, a Cluny d'une maison sise près du Camp Aurel [?] (1050 env.); p. 670. Pierre donne aux moines de Cluny de Grazac la quatrième part du village de la Chalm (Oct. 1079); Cf. p. 672 (1079), p. 703 (1080), p. 704 (1080).

Tome V. — P. 43. Chartes d'alliance entre les Clunistes et les moines de la Chaise-Dieu au Concile de Clermont (1er dec. 1095); p. 116. Donation au monastère de St.-Pierre de Grazac (1100 env.); p. 130. Donation de la terre de Barges à Grazac (1100 env.); p. 134. Donation à Grazac de div. biens « in Valle Umberto ». (1100 env.); p. 137 et p. 243. Rouleau de chartes de l'église St-Pierre-St-Paul de Grazac (1100 env.); p. 243. Charte de fraternité entre l'église de Cluny et celle du Puy (5 janvier 1207).

Tome VI. p. 122. Donation à Grazac par Pons Imbert (Mai 1219); p. 126. Vente par Armand Chabrier à la maison de Grazac de la ferme de *Cerejata* dans le mandt du château de Vertamise (Juillet 1229); p. 134. Pagan, prieur de Grazac, vend à Pons Palais « vicum in domo de Grasac et baliam ejusd. loci » (Fev. 1230); p. 322 Pons de Lapte vend à St.-Pierre de Grazac la dîme du blé dans la paroisse de Lapte (Juin 1244); p. 324. Pons de Lapte a vendu à Pagan, prieur de Grazac, la terre de la *charrera* à Grazac (Août 1244); p. 409. Bernard, év. du Puy, figure dans un acte (1248); p. 419. Guillaume de Salzac vend à Pagan, prieur de Grazac, une cabane à Mons (16 Juin 1250); p. 438. Pons Hymbert « donne » au prieuré de Grazac Pons Pilay, son fidèle (7 déc. 1252); p. 441. Guill. de Salzac donne à l'église de Grazac une émine d'avoine et 21 deniers de cens sur le ténement de la Souche à prélever annuellement (1253); p. 458. Silvius, Armand et Artaud, fils de Jocerand de St.-Romain, passent un compromis avec Pagan, prieur de Grazac, au sujet de la maison de Cras, au village de Mons (18 oct. 1256.); p. 577. Lettre de Clément IV à l'evêque du Puy qu'il prie de commander à l'abbé de Mazan ou de Mozac d'obéir à l'abbé de Cluny (6 oct. 1266); p. 590. Lettres par lesquelles Petrus *Thuneti*, chan. du Puy, délégué du S. Siège dans l'instance entre les abbés de Cluny et de Mozac, mande à tous ecclésiastiques d'annoncer l'excommunication de l'abbé de Mauzac (13 juillet 1268); p. 770. Jean de Sustenis, prieur de Grazac, confirme à Humbert Bonhomme le bailliage de Grazac 13 oct. 1288).

Digitized by Google

Le Puy en Velay au XVI^e s. [Discours de distribution de prix]. Le Puy, Marchessou, 1888. In-18.

Dans les Mémoires de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire :

Tome VII (1891-1892-1893). P. 177-210. La Dentelle dans le Velay ; P. 215-219. Notre-Dame du Puy en Savoie.

Tome VIII (1894-1895). P. 128-132. Le géographe Aimé Pissis.

Dans *La Haute-Loire* :

1887, 5, 10 Août. Notes de voyage : excursion à la Chaise-Dieu.

1888. 22, 23 Octobre. Le lycée du Puy ; 26 Octobre et svts., Impressions de voyage : Le Puy ; 2 Novembre. La foire de Toussaint au Puy.

1889. 23 Juillet. Un savant du Puy : A. Aymard ; 16 Septembre. Le Velay à l'Exposition ; 27 Septembre. Au lycée du Puy ; 24 Novembre. Dans le Velay ; 24-27 Décembre. Dans le Velay [titre d'une série]. La Justice au bon vieux temps.

1890. 1, 5 Mars. Notes de carnet et paysages ; 17 Octobre. Vieilles histoires ; 31 Décembre. Le lac du Bouchet.

1891. 2 Janvier. La peste au Puy sous l'ancien régime ; 3 Avril. L'ancien collège du Puy ; 6 Avril. Une inconnue : la bibliothèque de la ville ; 10 Septembre. Un oublié : l'homme fossile de Denise ; 12 Septembre. Le vieux Puy ; la tour de la rue Grenouillit ; 19 Septembre. La brochure de Lanthenas (1791) ; 22 Septembre. Fête de la République au Puy le 22 septembre 1796 ; 23 Septembre. Les anciennes industries du Puy ; 16 Octobre. Du Monastier au Mézenc ; 21 Octobre. Les abeilles

1892. 22 Février. Histoire de la littérature française du XVII^e siècle par A. Dupuy. Bibl. ; 28 Mai. La Roche-Lambert ; 20 Juillet. A travers le Musée Crozatier ; 26 Août. Un Voyageur au XVIII^e siècle : dom Boyer ; 3 Septembre. Petits tableaux (Jacques Vingtras) ; 19 Septembre. Le pittoresque ; 1^er Octobre. Voyage romantique en 1833. 14 Novembre. La Danse des Morts, fresque à la Chaise-Dieu ; 15 Octobre. Le feu au Puy ; 24 Décembre. Les tours Pannessac.

1893. 29 Avril. A travers l'histoire ; 26 Mai. Le paysan de la Haute-Loire ; 28 Mai. La terre ; 30 Mai. La maison et le costume ; 7 Juin. George Sand, peintre du Velay ; 22-25-26 Septembre. Le château de Polignac ; 29 Décembre. Revue de l'Année.

Le 19 décembre 1921, on a appris la mort de Louis **Gonse**, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, vice-président du

Digitized by Google

Conseil des Musées nationaux et de la Commission des Monuments historiques, officier de la Légion d'honneur.

Le monde des arts a fait en lui une grande perte. Gonse, qui était connu dans les milieux où l'on s'occupe de recherches historiques, de peinture, avait l'esprit ouvert à tout ce qui est beau et sa curiosité inlassable allait chercher de tous côtés ce qui pouvait aiguiser sa sensibilité, et M. Edmond Pottier a eu raison d'écrire dans le *Temps* que « ceux qui aiment l'art sous toutes ses formes reconnaîtront en lui un des bons ouvriers du progrès moderne ; ceux qui ont été ses amis n'oublieront ni son âme affectueuse et serviable, ni son cœur loyal ».

Le Velay avait bénéficié de la curiosité intelligente de l'ancien directeur de la *Gazette des Beaux Arts* et de l'autorité qui s'attachait à son nom. Les lettres écrites par lui en août, septembre et octobre 1867 sous le titre *Voyage dans le midi de la France* (Rouen, Imprimerie Cagniard, 1868. In-8°) contiennent des pages du plus vif intérêt sur Le Puy et sa région. Nous ne saurions omettre non plus la part qu'il a faite au Musée Crozatier et à ses meilleurs tableaux dans ce monumental ouvrage : *Les chefs d'œuvre des Musées de France* (Paris, May, 1900, In 4°), et nous devons rappeler que lorsque Léon Giron réunit en 1911 ses études sur les peintures murales de la Haute-Loire, Gonse en écrivit l'avant-propos.

En mentionnant ces contributions heureuses et d'une utilité si considérable pour notre province, nous saluons la mémoire d'un savant qui connaissait notre pays et qui l'aimait.

*
* *

La nouvelle du décès si cruel et si prématuré de Louis de **Romeuf**, parvenue le 7 mars 1922, nous a causé une peine dont on sentira le caractère profond et amer quand nous aurons indiqué qu'il était l'un des derniers survivants des bons camarades avec lesquels, il y a déjà quelques lustres, nous avons abordé notre carrière.

Le sort avait été funeste de bonne heure à notre petit groupe, la Guerre précipita les coups de la Mort ; voici que, peu après la Rafale, a disparu aussi cet esprit élevé et ce noble cœur.

Les traditions de famille de L. de Romeuf l'invitaient à ambi-

Digitized by Google

tionner un poste dans les grands corps de l'Etat et, dans ce but, il suivit d'abord les cours de l'Ecole des Sciences politiques, puis ceux de la Faculté de Droit où il présenta en 1901 une thèse sur la Crise agricole sous la Restauration, mais la Littérature l'attirait et il ne sut pas résister à son impérieux appel.

Dès 1904, il collaborait à la *Grande Revue*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Plume*, et il participait régulièrement à la direction de la *Revue forézienne* à laquelle il donna un certain nombre d'essais psychologiques et sociaux, le prédisposant et le préparant au Roman où il débutait en 1906 avec l'*Entravé*, étude très poussée très fouillée, puissante vraiment et qui dénote un observateur attentif et délicat servi par les dons qui font l'écrivain.

Ce furent successivement ensuite : en 1907, l'*Aile brisée*, œuvre touffue, mais lyrique et souvent pathétique, préfacée par Edouard Schuré, dont l'auteur venait d'esquisser une curieuse et pénétrante biographie dans la collection des Célébrités d'aujourd'hui, de Sansot; en 1910, *L'Ame des Villes*, livre qui offre l'attrait singulier d'une évocation pittoresque embellie par l'émotion poétique et qui fut couronné par l'Académie française en 1914; *L'Heure qui passe*, d'une adresse si élégante, curieux document de l'histoire sentimentale d'une époque; en 1921, enfin, *Au Pays de La Fayette*, vibrante évocation du Velay et de l'Auvergne brivadoise, de leurs sites, de leurs monuments, de leurs habitants et de quelques-uns des hommes qui les ont le mieux illustrés, écrite en offrande « à tous ceux de chez nous qui sont morts pour la France » et que présenta aux lecteurs une magnifique page signée du maréchal Fayolle...

Mais l'artiste, en Louis de Romeuf, n'absorbait pas l'homme, et cet homme, qu'inspirait une naturelle générosité, voulut joindre au Rêve l'Action sociale qui donne un sens à la vie et la rend féconde. Parallèlement à son œuvre de lettré, il accomplit donc les gestes nécessaires et les missions utiles, propres à combattre entre compatriotes les suspicions injustifiées, les méfiances lourdes, les attaques systématiques, les divisions et les violences néfastes à l'ordre, à la force et à l'harmonie de la Cité. Il écrivit, il parla, et ce fut toujours pour servir l'idéal qu'il portait en soi et dont il s'efforçait d'être le sincère et loyal serviteur. Les principes dominaient ses décisions et ses propos, et nous croyons

Digitized by Google

qu'il serait impossible de rencontrer dans les diverses manifestations de sa vie publique autre chose que des appels à l'Union, des protestations de sa foi robuste dans la Liberté et le Progrès. Et nous ne voulons pas parler du dévouement constant et empressé qu'il déploya surtout au service des malheureux et des deshérités... Il ne nous l'eût pas permis.

Pourquoi faut-il que de telles qualités civiques ; pourquoi faut-il qu'un tel talent aient été paralysés par une santé précaire ? Que de fois Romeuf ne nous a-t-il pas fait le confident de ses révoltes intimes contre les soins et les ménagements auxquels il était rigoureusement tenu ; combien souvent avons-nous perçu le frémissement de son impatience ! Mû par la flamme vivace qui le consumait, son être eût désiré bondir ou s'élancer vers les sommets et la maladie le rivait impitoyablement au sol...

Avec Olivier de la Fayette, son ami, son confident et comme lui si prématurément disparu, il pouvait justement se plaindre :

> Pourquoi tant de désirs et si peu de pouvoir !
> Pourquoi cette âme habile au rêve, et si timide
> Lorsque la Vie avance et qu'hésite l'Espoir ?
> Pourquoi ce front qui brûle et pourquoi ce cœur vide
> Et ce frisson devant la face du Destin ?...

Son œuvre, brève si l'on considère les espoirs qu'elle autorisait, n'aura pas moins été utile, car elle a engendré de la Beauté et peut-être fait reconnaître la supériorité morale de la Bonté. Et ce résultat est de ceux qui ne sauraient périr.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1926.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. d'Arbaumont, Brenas, Chossegros, Eynac, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Girard, Grellet de la Deyte, Gautheron, de Malaval, Moulin, Pays, E. Rioufol, de Seauve, de Veyrac.

M. Vidal-Galland s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Allocution du président. — En déclarant ouvert l'exercice 1926-1927, le président indique l'ordre des séances du premier jeudi de chaque mois, tel qu'une carte spéciale en a informé les membres de la Société, puis il prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

« L'exercice 1926-1927 qui s'ouvre pour notre Société devra, il me semble, pour ne point déchoir, être tout à la fois actif, utile et artistiquement éducateur.

« Actif : il est nécessaire que les communications soient plus fréquentes à nos séances mensuelles. Il est, je le sais, dans notre région, de nombreux éléments des sciences locales ; que les chanoine Mercier, les Ulysse Rouchon, les Gautheron, les Grellet de la Deyte, les Georges Paul et tant d'autres noms nous fassent profiter de leurs travaux et de leurs recherches : l'histoire du Velay est si naturellement passionnante que notre salle de réunion serait bien vite trop restreinte.

« Utile : notre Société doit l'être surtout au point de vue agricole : notre agriculture régionale a besoin de conseils judicieux et désintéressés, donnés non pas dans des banquets où notre société se glisserait par la petite porte, sans avoir été invitée, mais officiellement avec toute l'autorité que lui confère son ancienneté et les agriculteurs ou viticulteurs éminents qui en sont l'honneur. Enfin notre exercice doit être artistiquement éducateur ; efforçons-nons, à ce point de vue, d'organiser une saison de conférences intéressantes et de concerts délicats et, ce faisant, nous aurons bien mérité de nos concitoyens.

« N'est-ce pas, en ce sens, un acte d'artiste et d'éducateur que vient d'accomplir notre confrère Georges Paul, en publiant sa *Notre-Dame du Puy*,

Digitized by Google

qui, magnifiquement éditée par l'un de nos maîtres-imprimeurs locaux, illustrée des clichés photographiques de notre confrère J. de Veyrac, est l'objet d'une louangeuse admiration.

« Il sera bon que l'un des nôtres, mieux qualifié que moi, apprécie cette œuvre remarquable que j'ai lue, je l'avoue, avec intérêt et grand profit.

« Il m'a paru opportun de féliciter publiquement l'auteur qui, pour nous faire honneur, s'est paré du titre précieux de membre de la Société Académique du Puy, ce qui fait rejaillir sur nous un peu de son succès et quelques rayons brillants de son triomphe d'écrivain.

« Mais, comme dans la vie, à côté d'un bonheur le deuil nous étreint bien vite.

« N'était-ce pas hier en effet, que nous parvenait la triste nouvelle du décès de notre confrère Achille Montélhet?

« Ancien élève de notre lycée, Montélhet, né au Puy, s'est montré toujours laborieux et s'est vite révélé numismate passionné et infatigable chercheur.

« Sans négliger aucun des devoirs de sa fonction d'Inspecteur des chemins de fer, il réunit avec une patience inégalable, une collection de 20.000 monnaies, médailles, jetons que, d'accord avec son condisciple et ami Charles Dupuy, il donna à sa ville natale. Et par là même Le Puy, selon l'expression de M. Babelon, se classe ainsi au premier rang de nos centres d'études numismatiques.

« Achille Montélhet appartenait à notre Société depuis une vingtaine d'années ; il suivait ses travaux avec un intérêt dont plusieurs d'entre nous ont pu avoir l'écho et avait promis d'aider et d'élucider tous les problèmes de numismatique qui pouvaient être soumis à nos confrères.

« A ses obsèques célébrées à Arvant, M. Ulysse Rouchon, notre secrétaire général, a adressé en notre nom un éloquent et touchant souvenir à ce membre éminent de notre Société.

« Aujourd'hui, en m'inclinant devant la douleur profonde de la famille Achille Montélhet, j'ai voulu simplement magnifier le noble exemple et le geste admirable de ce savant qui, en laissant à son pays d'origine le splendide résultat de ses travaux, a ajouté un fleuron de plus à la glorieuse couronne de notre Cité ».

Bibliographie. — Après avoir fait décider que les publications agricoles envoyées à la Société seront rapportées par M. J.-B. Eyraud, le président dépose sur le bureau un certain nombre de livres, brochures et revues reçus au cours des vacances, notamment la notice sur le bénitier de Saint-Nectaire due à M. Grellet de la Deyte.

Le secrétaire général rend spécialement compte du *Bulletin philologique et historique* (jusqu'à 1715) du comité des travaux historiques et scientifiques (année 1924. Paris, t. IV, 1926).

A la séance du lundi 5 mai 1924, M. Auvray a lu un rapport sur une communication de M. Ulysse Rouchon relative à deux chartes de croisade : l'une de 1120, dont le texte est donné ; l'autre de 1250. Les croisés intéressés sont, dans la première, Goutier de Jaligny ; dans la seconde, Roger de la Rochelambert.

Digitized by Google

La première charte, extraite des archives départementales du Puy-de-Dôme (série G), ne paraît donner lieu à aucune remarque particulière. Il n'y a pas de raison d'en suspecter l'authenticité, mais il faut observer que Goufier de Jaligny, non plus qu'un membre quelconque de cette famille, ne figure sur aucune des listes de croisés ; le nom de ce personnage n'a pas été inscrit et ses armes n'ont pas été reproduites dans les salles des croisades du Musée de Versailles. Il en va tout autrement avec la seconde charte qui est la charte de Roger de la Rochelambert.

Cette charte n'est pas inconnue ; elle fait partie d'un groupe de chartes déjà étudié ; elle est suspecte du fait même de son origine.

Elle est mentionnée dans l'ouvrage du comte de Delley de Blancmesnil, *Notice sur quelques titres, suivie de considérations sur les salles des croisades du Musée de Versailles* (Paris, 1866, p. 450) et analysée dans l'ouvrage de Charles Gavard, *Galerie historique du Palais de Versailles* (t. VI, p. 337).

La B. N. en possède deux copies ainsi qu'une photographie donnée par A. Chassaing et insérée dans le ms. latin 17803 (pièce 448).

Elle fait partie d'un groupe de 27 chartes connues et publiées par M. de Bellaigne-Dufournel à la suite de son mémoire sur l'*Auvergne aux Croisades* (Auvergne historique, littéraire et artistique, Varia, 1897-1902, 3e série. Riom, 1903, p. 91-106. La Rochelambert, p. 103).

Cette charte est suspecte comme provenant de la collection Courtois et son examen confirme cette appréciation.

Le même bulletin contient diverses mentions intéressant notre région.

Etudiant le nom de « bar » et ses dérivés en toponymie, M. Louis Davillé, établit que le mot, d'origine celtique et peut-être appartenant à une racine indo-européenne, a le sens primitif le plus général de « hauteur », de « mont » tantôt à pic, tantôt en promontoire.

De cette situation dérive le sens particulier du mot : ces hauteurs abruptes, surtout les éperons, servirent bientôt de lieu de refuge et de forteresses que le mot ne dut pas tarder à désigner. Voilà pourquoi, affirme M. Davillé, non seulement les « bars » sont d'anciens « oppida » mais certains d'entre eux s'appellent « Camp de Bar ». Mais ces « oppida » étaient de second ordre, de simples lieux de refuge pour les populations préhistoriques, et ils formaient en réalité plutôt un « obstacle » renforcé.

L'on connaît deux « bars » dans la région du Puy : le « Bar » d'Allègre et « Barret » près Sanssac-l'Eglise.

Le terme est resté dans le langage vulgaire local : on dit un « barri » en parlant d'une clôture et une « barreyre » indique un passage longeant une muraille plus ou moins fortifiée.

Les extraits du nécrologe de l'abbaye mauriste du Bec en Normandie (xvii^e et xviii^e siècles), publiés par M. René Norbert Sauvage, mentionnent, à la date du 18 mai 1767, le décès dans sa 80e année de dom Guillaume Delaunay, né à Saint-Pierre sur Dive le 5 octoqre 1687.

En 1736, ce religieux fut nommé par le chapitre prieur de la Chaise-Dieu où était alors exilé Jean Soanen, évêque de Senez, « dont il mérita, indique la notice qui lui est consacrée, l'estime, la confiance et les regrets lorsqu'on l'en retira pour être prieur de Saint-Ouen », en 1737.

Digitized by Google

Un testament curieux. — M. d'Arbaumont donne lecture de plusieurs passages du testament de Marc-Antoine de Sigaud, seigneur de Chadrac, rédigé le 12 février 1725, qui contient une clause extraordinaire relative à la bibliothèque du testateur.

M. A. de Sigaud donne cette bibliothèque aux chanoines de N.-D. du Puy à condition qu'ils n'assistent pas à ses funérailles. Si ce désir est transgressé, le legs sera caduc.

M. d'Arbaumont émet quelques hypothèses sur les motifs de cette étrange prescription.

Nos sites et monuments. — Divers membres de la Société attirent l'attention sur l'état actuel de plusieurs monuments du Puy et des environs, notamment la fontaine du Plot, récemment dégradée, et la poivrière du donjon de Polignac.

A la demande de M. Falcon, le danger que court cette dernière construction sera signalé à M. le duc de Polignac, son propriétaire.

Des échanges de vues ont lieu d'autre part au sujet des grottes de Chacornac.

Après quelques explications sur le programme des concerts et conférences de la prochaine saison, la séance est levée.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1926.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Bergeron, Brenas, Chaussat, Chossegros, Cuoq, Eynac, J.-B. Eyraud, Feuillet, Falcon, Gautheron, Girard, Grellet de la Deyte, Lauze, de Malaval, Mercier, Pays, Versepuy.

M. Vidal-Galland s'est excusé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Bibliographie. — M. le président énumère les publications reçues au cours du mois et spécialement :

Le Musée Crozatier, de M. Ulysse Rouchon ; *Notre-Dame du Puy* et *La Chaise-Dieu* (2e édition), de MM. Georges et Pierre Paul.

Il signale en outre l'article paru dans la *Nature* du 9 octobre sous le titre « Les hommes fossiles de la Denise » et avec la signature de MM. le Dr Mayet et H. Chossegros ; le compte-rendu sur « Notre-Dame du Puy » publié par M. Desdevises du Dézert dans l'*Avenir* du Plateau Central du 25 octobre.

La *Revue du Vivarais* (sept.-octobre 1926) contient une étude intéressante de M. Labrely sur « Les Dolmens du canton de Bourg-St-Andéol », presque notre voisin.

Dans le *Bulletin de la Diana* (juillet-décembre 1925), on rencontre une communication de M. l'abbé Achard sur « Une visite episcopale à Marlhes et à Jonzieux en 1626, par Just de Serres, évêque du Puy, comte de Velay et suffragant spécial de l'Eglise de Rome ».

Digitized by Google

Just de Serres a déjà été étudié par Charles Rocher dans les *Tablettes historiques* du Velay. L'abbé Achard rappelle le projet de cet évêque de visiter son diocèse et de remédier aux maux dont souffrait l'église du Puy. Parti du Puy, le 27 septembre 1626, J. de Serres visite les paroisses de Monistrol, Saint-Ferréol, Saint-Didier, Saint-Victor-Malescours et arrive à Marlhes avec sa suite composée de six personnes et de plusieurs domestiques. Suit le détail un peu spécial des réformes matérielles accomplies à Marlhes et à Jonzieux et dont le besoin se faisait particulièrement sentir.

Dans le même numéro de la *Diana*, il faut signaler aussi une autre communication de M. Jean Beyssac sur « les Enfants de Mandrin », et sur un attentat commis par eux le 26 juin 1755 au château de Chenereilles appartenant alors aux Grozelier.

M. J.-B. Eyraud mentionne une étude de M. L. Sémichon, directeur de la station œnologique de l'Aude, sur un procédé nouveau de vinification par fermentation continue ; un travail sur l'avortement épizootique dû à M. Mandrès, directeur des services vétérinaires de la Gironde ; un rapport à la Société nationale d'agriculture de M. Ch. Ferdinand-Dreyfus, directeur de la Ferme-Ecole de Bel-Air (Seine-et-Oise), sur l'apprentissage agricole et un autre de M. Porchet, ingénieur du génie rural, sur les applications actuelles de l'électricité dans les campagnes des diverses régions de France.

Joachim Barrande. — M. L. Germain fait connaître la traduction d'une notice sur Barrande en anglais due à M. Marcon, jurassien d'origine, professeur de géologie à l'Université de Cambridge.

Cette notice déjà ancienne fournit des renseignements intéressants sur la vie et la carrière de l'éminent savant né à Saugues, qui mériterait une place plus grande dans la mémoire de ses compatriotes.

L'étude de M. Marcon est très complète, elle rend hommage au caractère de Barrande aussi bien qu'à sa science et à l'influence qu'elle a exercée depuis cinquante ans.

M. le chanoine Mercier, qui connaît l'histoire de la famille du géologue, promet d'ajouter des documents locaux au travail de M. Marcon. Ces pages seront recueillies dans le *Bulletin* de la Société et un portrait y sera ajouté.

Les hommes fossiles de la Denise. — Les vestiges humains fossiles de la Denise, qui avaient été, lors de leur découverte en 1844 et au Congrès de 1855, l'objet de discussions passionnées, étaient tombés depuis dans un oubli immérité. M. Gautheron avait regretté cet oubli dans une conférence aux abonnés de la Société académique et souhaitait alors que ces restes fussent le sujet d'études scientifiques approfondies

Ces études viennent d'être faites par MM. Depéret et Mayet, de Lyon. L'authenticité des fossiles a été établie et contrôlée à l'aide des notes de Pichot-Dumazel ; le récent travail paru dans la *Nature* en donne la description et la classification dans la paléontologie humaine.

Il ressort de ces pages que les savants modernes n'ont pu que confirmer sur tous les points les conclusions formulées dès le début par Aymard et Pichot-Dumazel. Au point de vue général, les dernières vérifications permettent de préciser que ces hommes fossiles, au nombre de trois, se placent immédiate-

Digitized by Google

ment après les fossiles humains les plus anciens découverts jusqu'à ce jour : la machoire de Mauer et le crâne de Piltdown ; qu'ils attestent l'antériorité de l' « Homo sapiens » par rapport à l'homme de Neanderthal, rameau dégénéré.

Le Musée Crozatier possède une richesse paléontologique qui augmente le rayonnement de la ville du Puy dans le monde savant.

Sur la proposition de M. Chossegros, la Société décide de reproduire à titre exceptionnel dans son *Bulletin* l'article de la *Nature* avec les illustrations afférentes.

Le premier sous-préfet d'Yssingeaux. — Ce fut Jean-Antoine Christophe d'Authier de Saint-Sauveur qui, destiné aux ordres comme son frère, le futur curé du Monastier, entra vers 1780 dans le chapitre de Notre-Dame dont il devint syndic en 1788.

Au début de la Révolution, d'Authier abdiqua sa fonction ecclésiastique et la prêtrise, fut élu maire du Puy en 1792, président du directoire du district en 1795, président de l'Administration centrale du département en 1796, puis sous-préfet d'Yssingeaux en 1800. Il resta dans l'administration jusqu'en 1815 et se retira ensuite dans sa ville natale où il mourut oublié, le 2 août 1835.

L'entrée au séminaire de d'Authier avait été une erreur qui apparut manifestement au contact des événements de la fin du dix-huitième siècle. Cette erreur explique le geste du ci-devant clerc et pourquoi il dirigea désormais son activité vers la politique de son époque. Il fut d'ailleurs un administrateur avisé qui occupa dignement les postes délicats qui lui étaient confiés. Il mérite plus de considération qu'il ne lui en a été jusqu'ici accordé par les historiens de la période révolutionnaire, et c'est la conclusion de la notice biographique du secrétaire général.

Eglises classées et statues modernes. — M. Falcon communique une note parue dans la Revue du Touring-Club de France sur les églises classées et les statues modernes,

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques contient (art. 10) une disposition par laquelle aucun objet mobilier ne peut être placé à perpétuelle demeure dans un monument classé sans l'autorisation du Ministre des Beaux-Arts. M. Falcon pense que cette disposition devrait avoir pour effet de préserver nos belles églises romanes des œuvres de mauvais goût dont un zèle peu éclairé les encombre, mais encore faudrait-il que l'on tint la main à son application. La tâche n'est pas impossible à réaliser ; c'est une question de surveillance discrète et de tact.

Candidatures. — MM. le lieutenant-colonel Belleculée, commandant d'armes, et Gaspard sont présentés en qualité de membres titulaires.

Scrutin à un mois. La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1926.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, Brenas, Crouzet, Cuoq, Eynac, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Paul, Rioufol, de Veyrac.

S'est excusé : M. Lauze.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Bibliographie. — M. le Président indique qu'il a reçu de M. le chanoine Mercier communication d'une lettre autographe de Joachim Barrande datée des Tuileries le 6 avril 1827 dans laquelle il donne de précieux renseignements sur le duc de Bordeaux, son élève.

M. Mercier a ajouté une anecdote tirée de la vie de Marie-Thérèse de France nettement relative au même personnage :

« La duchesse d'Angoulême, après avoir assisté à une leçon de son neveu, le comte de Chambord, disait un jour à Barrande, cet homme d'un savoir profond et d'une intelligence grave qui commença d'une manière si remarble une éducation si bien continuée depuis : Pourquoi la France entière n'est-elle pas là ? »

De tels mots font honneur en même temps à l'élève et au précepteur.

Au nombre des publications reçues, le président signale particulièrement :

Le *Bulletin* des observations météorologiques de la Commission de la Haute-Loire (1923-1924) édité avec une subvention du Conseil Général par notre collègue, M. Albert Baldit, intéressant répertoire d'une consultation facile autant qu'attrayante.

Le *Bulletin* de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon (1922-1925), qui donne un bon travail de notre compatriote, M. Jean Beyssac, sur les Lecteurs et Théologaux de l'Eglise de Lyon, dans lequel est mentionné Nicolas Desfrançois, originaire de Saint-Didier-en-Velay, théologal de Lyon en 1629 et doyen du Puy dès 1635.

Le *Bulletin* agricole de la Société nationale du mois d'octobre n'a rien publié de particulièrement intéressant. Par contre, celui de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne a, dans son compte-rendu de sa distribution des prix de récompenses aux elèves de la société, inséré deux discours, l'un du président de ladite société, M. G. Honoré ; l'autre de M. Druot, inspecteur général de l'enseignement technique. L'un et l'autre de ces discours méritent d'être lus, notamment par tous ceux qui aiment à philosopher sur les contingences économiques. Ils y puiseront des idées qui, sans être tout à fait neuves, pourront ne pas être sans intérêt pour eux.

Une histoire de Serverette. — M. Ernest Plagnard, sous-chef de bureau à la Préfecture de police, qui est l'auteur de divers travaux de droit et d'histoire sur le Gévaudan, sa province d'origine, vient de publier des notes sur l'histoire de Serverette (Lozère) que nous avons le devoir de recommander à l'attention de nos compatriotes en raison de l'intérêt particulier qu'elles offrent pour eux. (Un vol. in-8° à la librairie Carrère, à Rodez).

Digitized by Google

Si Serverette appartient actuellement, en effet, à un département voisin, la vie de cette bourgade est mêlée de près à celle de la région de Pradelles et de Saugues et les événements qui s'y sont déroulés entre le treizième siècle et la période révolutionnaire offrent des correspondances intéressantes avec ceux qui se sont passés au cours de ces époques diverses dans le Velay.

Comment oublier par exemple qu'au moment où les Bourguignons guerroyaient en Gévaudan et que Serverette était investie après l'échec d'une tentative de conciliation à Saugues (1415), Héracle de Rochebaron figurait parmi les partisans de Jean Sans Peur, et qu'une cérémonie eut lieu le 16 mai 1420 à N.-D. du Puy où le Dauphin arma chevalier Beraud d'Apchier, qui s'était distingué pendant le siège aux côtés du futur maréchal de la Fayette ?

Des noms familiers à nos historiens reviennent d'ailleurs fréquemment dans ces pages, indépendamment de celui des d'Apchier, ces roitelets du Gévaudan au XVI^e^ siècle ; ce sont ceux des Chateauneuf-Randon, des Itier, des Merle, des Morangiès, des Moré. L'ouvrage de M. Plagnard, enrichi de plusieurs chapitres dus à Etienne Fayes et à Ch. de Lescure, offre à cet égard de curieux renseignements généalogiques, parfaitement à jour jusqu'à la période contemporaine, dont une partie a été rédigée d'après les notes de M. Emmanuel Grellet de la Deyte. C'est un attrait précieux pour le lecteur. D'autant plus que des reproductions de portraits peu connus illustrent les aperçus situant des personnages importants dans le cadre de la région où ils se signalèrent d'abord avant de servir le pays aux armées

Le livre, annoncé par le secrétaire général, appartient ainsi à la bibliographie locale et il est désirable qu'il entre dans les collections où l'on garde les titres de notre passé.

Comité départemental de l'apprentissage agricole. — M. le président a reçu de M. le Préfet la copie d'une circulaire du Ministre de l'Agriculture décidant la création dans chaque département d'un Comité de l'apprentissage agricole. Aux termes de cette circulaire notre Association doit proposer quatre de ses membres parmi lesquels le Ministre désignera deux représentants au Comité.

Sont proposés : MM. Badiou-Bauzac, ancien maire ; Crouzet, maire d'Ours-Mons, membres de la Société ; J.-B. Eyraud, instituteur honoraire, secrétaire de la Section agricole de la Société ; H. Falcon, conseiller du commerce extérieur, membre du Conseil d'administration de la Société.

L'institution des « béates ». — M. J.-B. Eyraud donne lecture d'un aperçu sur l'institution des « béates », fondée au Puy en 1665 par Anne-Marie Martel, et rappelle les services réels rendus par ces humbles filles de très modeste origine rurale qui furent à travers le dix-neuvième siècle à la fois des directrices spirituelles, des garde-malades, des institutrices, des monitrices de dentelle à la main.

A l' « assemblée », dont le clocheton dominait les maisons des villages les plus reculés de la montagne, la « béate » a longtemps tenu un rôle manifestement utile jusqu'au jour où des écoles primaires ont été créées et se sont substituées à son action. Il n'est que juste de lui rendre hommage et de fixer son souvenir dans l'histoire locale.

Digitized by Google

La vie d'autrefois. — M. Hector Falcon conserve dans ses archives le livre de raison de la famille Pauche de Jalletz, commencé en 1669 par Antoine Pauche, seigneur de Jalletz et de Cordes, et clos vers 1820. Ce recueil domestique contient mention non seulement des naissances, mariages et décès de la famille, mais aussi des principaux événements locaux de cette époque, ainsi que des détails de l'administration intérieure de la maison. A ces divers titres, c'est un document précieux permettant de se rendre compte des conditions de la vie au dix-huitième siècle.

M. Falcon fait à cet égard d'abondantes citations qui sont d'un intérêt tel qu'il y a lieu de souhaiter qu'une étude approfondie du livre de Pauche soit entreprise et mette en valeur les renseignements de tout ordre qu'il renferme sur l'existence d'autrefois dans notre province.

Notre collègue ajoute à sa communication l'attrait de quelques indications non moins importantes extraites d'une liasse de mémoires, factures et correspondances qui appelleraient aussi des commentaires détaillés.

Elections. — MM. le lieutenant-colonel Belleculée et Gaspard, présentés à la dernière réunion, sont élus.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1927.

Présidence de M. Léon Germain.

Présents : MM. Brenas, Bayon de la Tour, Bergeron, J.-B. Eyraud, H. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Moulin, Emmanuel Rioufol, L. Rioufol, de Veyrac, Vidal-Galland.

Se sont excusés MM. Gaillard et Lauze.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Correspondance et bibliographie. — M. le président donne connaissance d'une lettre de M. G. de Vaux par laquelle notre collègue, désormais éloigné du Puy, envoie sa démission. Il signale ensuite à l'attention de la Société le dernier numéro de l' « Auvergne littéraire », consacré au Velay et auquel ont collaboré MM. Desdevises du Désert, Pierre Paul, André Desplanque, Mario Versepuy, — l'auteur du « Cantique des Cantiques » qui vient d'être interprété avec un beau succès à Paris. — Maurice Busset et Ulysse Rouchon.

L'appel à une fédération littéraire du Plateau Central, lancé par la revue dirigée par notre collègue et ami, le docteur Pierre Balme, est approuvé par le président qui marque la nécessité de cette union des forces intellectuelles régionales, seule susceptible de préparer actuellement et d'assurer un solide renouveau provincial.

Les Etats de Vivarais. — En étudiant les Etats de Vivarais depuis leurs origines (Paris, Société d'édition, 17, rue Cassette, 1926, gr. in-8°), M. Auguste Le Sourd a abordé une des questions les plus importantes de l'histoire

Digitized by Google

régionale, mais aussi une des plus malaisées à traiter, en raison de la rareté des documents et des difficultés qui se présentent quand on veut mettre de l'ordre dans des indications fragmentaires visant des faits sur lesquels on désirerait jeter une lumière complète. M. Le Sourd est cependant parvenu à grouper dans son livre le résultat considérable et précieux de recherches consciencieuses et ces pages, dédiées à la mémoire de Mazon (le docteur Francus), éclairent d'un jour nouveau le passé de l'administration du Vivarais du quatorzième au dix-neuvième siècle.

Ce passé nous intéresse, car durant bon nombre d'années les états du Velay et ceux du Vivarais eurent une existence à peu près identique ; l'ouvrage de M. Le Sourd mérite donc que nous le feuilletions avec soin pour y trouver les traces d'événements nous concernant tout autant que nos voisins.

A cet égard, le chapitre relatif aux premières réunions des Etats, communes aux représentants du Vivarais, du Gévaudan et du Velay, est curieux à consulter. Ces réunions datent de la seconde moitié du XIVe siècle, probablement de 1364 et sûrement de juin 1381. M. Le Sourd en a dressé une liste qui nous conduit jusqu'à 1437, relate les sessions de 1381 (Le Puy, Brioude), 1384 (Tournon), 1403 et 1420 (Pradelles), 1424 (Soyons), 1437 (Villeneuve de Berg ?) et rapporte quelques-unes des décisions prises au point de vue régional. Il y a là des pages capitales dont un historien du Velay a le devoir de prendre connaissance.

La deuxième partie du livre n'est pas moins suggestive, car elle traite de l'organisation des Etats du Vivarais : la composition des Etats ; les officiers des Etats ; le fonctionnement ; les archives. La troisième partie concerne les attributions politiques et administratives des Etats ; la quatrième relate succinctement le rôle des Etats pendant les guerres civiles du XVIe siècle, exposés qui rendent plus attrayants les appendices de premier ordre formés par les catalogues des sessions, des officiers et les notices sur les baronnies de tour et les baronnies diocésaines.

En parcourant ces listes, on rencontre naturellement des noms connus. Elles nous apprennent par exemple que les Etats de 1753 furent présidés à la Voulte par Alexandre Rioufol d'Hauteville, bailli d'épée et gouverneur du château, ville et comté de Tournon, subrogé de Mgr Charles de Rohan, prince de Soubise, baron de tour ; que ceux de 1784, eurent pour commissaire principal Jean Bruno de Frévol de la Coste, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi dans une partie du Vivarais et du Gévandan, député de la ville du Puy aux derniers Etats généraux ; ceux de 1787, Besqueut, député du Puy aux Etats généraux, et ceux de 1788, du Lac de Fugères. L'intervention fréquente des Polignac, des Montlaur, des Fay est aussi à retenir.

Une note sur la baronnie diocésaine de Pradelles nous rappelle d'autre part qu'elle appartint dans le moyen âge à d'assez nombreux seigneurs pariers : qu'au milieu du XVe siècle, les Levis, successeurs des Roche en Régnier, en avaient la plus grande part tandis que le reste était possédé par les Villate et les Beaune, ces derniers devant rester seuls seigneurs au

Digitized by Google

XVIe siècle et qu'aux Beaune succédèrent en 1662 et jusqu'à la Révolution les Montagu-Bouzols.

Il convient de reconnaître que les « Preuves de la maison de Polignac » ont été d'une grande utilité à M. Le Sourd, à défaut des pièces originales qu'il eût pu rencontrer aux archives de la Haute-Loire. C'est là, en effet, que sont les restes des archives des Etats du Velay de 1494 à 1789. Ces textes attendent un historien en quête d'un beau sujet de thèse ; espérons qu'il s'en présentera un pour le développement de l'ébauche jadis tracée par Chassaing dans une note de son édition des chroniques de Médicis et que nous aurons un jour l'équivalent de l'ouvrage aujourd'hui paru qui comble une lacune et honore son auteur.

A la prochaine séance, le secrétaire général donnera un aperçu du « Personnel des Etats du Vivarais », de M. Le Sourd, et établira la liste consulaire de Pradelles, grâce à la communication des deux ouvrages par M. Léon Cortial.

Les chroniques de la maison de Roquefeuil. — Le colonel Daupeyroux, allié à la famille de Roquefeuil par son mariage avec Mlle Onésime de Roquefeuil du Bousquet, a employé les loisirs d'une active retraite à mettre de l'ordre dans les annales d'une maison dont la renommée est antérieure à la féodalité même puisqu'elle apparaît dans l'histoire dès 781 et se rattache aux d'Heristal, maires du Palais puis rois de France.

M. Daupeyroux a exposé ces origines, établi la filiation et les alliances parmi lesquelles nous rappellerons celle avec les Polignac, débrouillé l'écheveau compliqué des généalogies, signalé sommairement l'action des représentants des trois « races » de Roquefeuil et de leurs diverses branches à travers huit siècles, leur rôle éminent en Languedoc, et dressé enfin un tableau de la situation actuelle des nombreux rameaux qui continuent à porter le nom et les titres ancestraux. Parmi eux, dans la branche d'Auvergne, figure notre collègue, M. le comte Auguste de Roquefeuil-Pradt, qui réside à Vedrines près Lorlanges et représente actuellement le canton de Blesle au Conseil général de la Haute-Loire.

L'étude du colonel Daupeyroux, élaborée à l'aide des documents conservés à la Bibliothèque nationale et du chartrier de Roquefeuil, est intéressante et sera consultée avec profit par ceux qui cherchent dans la connaissance de nos vieilles lignées les reflets de la vie passée du pays lui-même.

Du *Bulletin* agricole d'octobre de la Société nationale dont rend compte M. J.-B. Eyraud, il convient de retenir :

1° Un rapport sur l'ensilage des fourrages verts. M. Brétignière, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon, auteur de ce rapport, a recueilli auprès des praticiens les plus expérimentés les meilleurs procédés employés par eux en matière d'ensilage. Il a condensé le tout dans un exposé précis et méthodique qui vaut d'être signalé aux cultivateurs en raison du profit qu'ils peuvent en retirer pour la conservation des fourrages verts.

2° Un aperçu sur les modalités que comportent les baux avec fermage en nature, dont l'usage tend à se répandre principalement dans les régions de grande culture. Des exemples appuient et concrétisent cet exposé d'un nouveau système de conventions, dont le but n'est autre que de maintenir

Digitized by Google

un juste équilibre dans le prix de ferme en dépit du déséquilibre monétaire actuel.

François d'Estaing, abbé du Monastier. — M. Gautheron rappelle les récents travaux consacrés à cet abbé par MM. Arsac, Belmont et Mathod et retrace sa carrière comme chef de la communauté du Monastier (1492-1501) et comme évêque de Rodez (1501-1529).

Le prélat eut une existence mouvementée et même tragique au cours de laquelle il eut l'occasion de montrer sa piété, sa charité et son courage. Il réorganisa son diocèse qui semble avoir connu des jours de décadence inouie et y rétablit la discipline et les pratiques d'une religion affranchie des tendances panthéistes qui s'étaient fait jour.

François d'Estaing mourut subitement le 31 octobre 1529. Son secrétaire, Lancelot Pascal, accuse formellement ses ennemis de l'avoir fait empoisonner.

Quelques monitoires du XVIIe siècle. — M. Hector Falcon a extrait de sa riche collection de documents d'histoire locale un certain nombre de monitoires de l'officialité du Puy, qui donnent d'intéressants détails sur des affaires criminelles du dix-septième siècle.

Ces textes s'échelonnent entre 1626 et 1674 et mentionnent des menaces, des vols, des scandales, des rébellions, des meurtres, mettant parfois en cause des représentants de puissantes familles de la ville ou des environs. Il semble bien, à la lecture de ces actes d'accusation, que le respect de l'autorité faisait alors souvent défaut et que les religieux notamment étaient victimes de l'irrévérence nettement affirmée des jeunes gens de la noblesse. De tels traits de mœurs sont à rapprocher des sermons que prononçait en 1681 Mgr de Béthune sur les débauches du Carnaval.

Candidatures. — M. Léon Girard de Courtilhes, industriel au Puy, est présenté comme membre résidant. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1927.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, Charles Badiou, Brenas, Cuoq, J.-B. Eyraud, Henri Eyraud, Feuillet, Gaillard, Girard, Gautheron, Nain, Rioufol, de Veyrac.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Nécrologie. — En ouvrant la séance, M. le Président rend hommage à deux de nos collègues qui viennent de disparaître : MM. Emmanuel Grellet de la Deyte et Louis Nicolas.

« Si notre Société est fière de compter dans ses rangs des hommes comme Emmanuel Grellet de la Deyte, lui-même s'était toujours honoré de faire partie de la Société, dit le président.

Digitized by Google

« Durant ces dernières années surtout, notre confrère ne quittait guère les hauteurs d'Allègre pour Le Puy que s'il s'agissait d'apporter son concours à des œuvres patriotiques ou charitables ou encore d'assister à nos séances mensuelles.

« A ces séances il était d'ailleurs l'un des plus assidus et alors il ne se désintéressait d'aucune des questions d'histoire régionale, d'archéologie locale, auxquelles sa science profonde, ses recherches déjà longues, sa compréhension si parfaite de l'état ancien de la Noblesse auvergnate ou vellave, lui permettaient d'apporter des explications, des détails curieux, intéressants et souvent inédits.

« Sa distinction naturelle, la correction toujours parfaite de sa discussion, sa simplicité de bon aloi lui permettaient toujours de se faire écouter avec profit.

« Emmanuel Grellet de la Deyte nous a donné au surplus des études étendues, claires, documentées parmi lesquelles je ne voudrais pas omettre de citer en 1923 « Louis de Monlaur, baron d'Aubenas, conseiller et chambellan de Charles VII » — et en 1926 « Le Benitier renaissance de l'église de Saint-Nectaire ».

« Aussi s'explique-t-on que, le premier mars 1923, il ait été porté à la présidence de notre Société. Choix excellent, s'il en fut, mais qu'Emmanuel Grellet de la Deyte, dans sa modestie, ne voulut point ratifier.

« Invoquant son état de santé et son éloignement du Puy, il déclina avec l'exquise politesse dont il avait par tradition le secret, l'honneur qui lui était fait. Mais il continua à venir parmi nous. Et je le vois encore, à l'une de nos dernières séances de 1926, toujours bienveillament aimable, s'intéresser, malgré sa santé déclinante, à des questions généalogiques ou héraldiques.

« Mieux que jamais, ce me semble, il est exact de dire que M. Emmanuel Grellet de la Deyte est de ceux qui seront parmi nous le plus difficilement remplacés ! »

Après avoir rappelé que la Société a été représentée aux funérailles par MM. Léon Cortial, Brenas, Gautheron et Rouchon, et que M. Georges Paul a parlé en son nom, le président salue la mémoire de M. Nicolas, ancien professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

« Qui ne connaissait au Puy ce beau vieillard qui à l'âge de 87 ans conservait entières ses facultés, s'intéressait encore à tout : aux lettres, aux sciences comme à la musique, au plaisir de la conversation comme au charme des longues promenades pédestres !

« M. Nicolas est parti comme il l'eut certainement souhaité lui-même, sans déchéance, ayant eu de la vie ce qu'elle apporte à ceux qui philosophiquement n'exigent point d'elle plus qu'elle ne saurait donner ! »

Bibliographie. — Dans le dernier fascicule de la *Revue d'Auvergne*, M. Louis Bréhier rend compte du livre de M. Raymond Rey : les « Vieilles églises fortifiées du Midi de la France » (Paris, Laurens, 1925) et mentionne les églises de Brioude, La Chaise-Dieu et Chanteuges.

M. Bréhier parle aussi du bâtiment dit des Mâchicoulis, élevé à l'ouest du cloître de la Cathédrale du Puy et rappelle qu'il y eut pour sa construction

Digitized by Google

deux campagnes : au cours du XII^e^ siècle, rez-de-chaussée et premier étage au-dessous du niveau du cloître et de l'église, premier étage, salle des États communiquant de plein pied avec la troisième travée de la cathédrale, troisième étage fortifié au début du XIII^e^ siècle pendant les querelles du chapitre avec les vicomtes de Polignac. Cette dernière adjonction à l'édifice marque un progrès dans le système défensif employé jusqu'alors : l'établissement d'un chemin de ronde garni de mâchicoulis sur corbeau, véritable bretèche que l'on rencontre seulement sur la nef de l'église des Saintes-Maries de la Mer.

La même revue donne une notice nécrologique sur Henri Salveton, petit-fils du député de la Haute-Loire, auteur de nombreuses études d'histoire régionales et entres autres d'un mémoire sur le genre grammatical du nom propre « Brioude » qui contredit nettement la thèse soutenue par l'abbé Peyron (1902).

Une communication de M. P.-F. Fournier, ancien archiviste de la Haute-Loire, sur la misère des Sociétés savantes, montre la nécessité vitale pour nos compagnies de se fédérer en vue de la mise en commun de leurs forces et de leurs moyens, mais le problème est délicat ; il n'est pas encore résolu dans le Puy-de-Dôme.

M. J.-B. Eyraud signale dans *Sciences et Voyages* une relation intéressante sur les fouilles de Kerkout due à M. Léon Abensour, agrégé de l'Université, et dont il donne un aperçu sommaire, ainsi qu'un exposé sur la civilisation phénicienne par M. René Dussaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fait à la séance publique annuelle de l'Académie d'après les fouilles de Byblos.

Elections aux Chambres d'agriculture. — L'assemblée désigne à l'unanimité le président de la Société pour la représenter au scrutin spécial en vue de la constitution de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Les consuls de Pradelles. — Grâce à la communication qui lui a été faite par M. Léon Cortial de l'ouvrage de M. Le Sourd sur le Personnel des États du Vivarais, le secrétaire a pu dresser une liste des bailes, premiers consuls, maires et consuls de Pradelles de 1600 à 1789. Cette liste sera imprimée dans le *Bulletin*.

Les fêtes pour le cardinalat de Melchior de Polignac au Puy. — Dans les *Preuves de la Maison de Polignac* (tome III, p. 377 sv.), Antoine Jacotin a publié le compte du premier consul, Frédéric de Mourgues, relatif aux fêtes publiques données au Puy le 30 avril 1713 et le 2 février 1714 en l'honneur du cardinal de Polignac et à l'occasion de l'entrée du vicomte de Polignac, gouverneur de la ville, son frère. Le secrétaire général ajoute aux renseignements fournis par ce texte en communiquant à la Société une série de pièces justificatives dont les originaux sont au chartrier de Polignac et dont des copies ont été mises à sa disposition par M. le chanoine Mercier.

En ce qui regarde particulièrement la solennité du 30 avril 1713, le dossier offre un compte-rendu, imprimé à 200 exemplaires par Delagarde et Clet, qui garde le souvenir d'un feu d'artifice tiré sur le Clausel, de la messe officielle célébrée à Notre-Dame et des décorations de l'Hôtel-de-Ville. Il y a là une page d'histoire locale qui mérite d'être conservée.

Digitized by Google

Élections et candidatures. — M. Léon Girard de Courtilhes, dont la candidature a été présentée à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

Sont déposées les candidatures de MM. Achard, inspecteur des Contributions Directes, et Louis de Lagrevol, président à la suite du Tribunal civil de la Haute-Loire.

Scrutin à un mois.

La séance est levée à 3 h. 30.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

SÉANCE DU 3 MARS 1927.

Présidence de M. Léon Germain.

Présents : MM. Bayon de la Tour, Badiou-Bauzac, Brenas, Cuoq, J.-B. Eyraud, H. Eyraud, Falcon, Feuillet, Girard, Gautheron, de Malaval, chanoine Mercier, Paul, Rioufol, de Seauve, Vidal-Galland.

M. Girard de Courtilhes s'est excusé.

En ouvrant la séance, après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, le Président offre ses compliments de condoléances à M. Cuoq, frappé par un deuil récent, et adresse des félicitations à ceux de nos collègues qui viennent de recevoir des distinctions honorifiques : MM. Léon Tardieu, nommé chevalier de la Légion d'honneur ; Joseph Gamon, promu officier de l'Instruction publique ; Charles Brenas, nommé officier d'Académie ; Ulysse Rouchon, promu officier du Mérite agricole.

Les monuments historiques. — M. le duc de Trévise, président de la Sauvegarde de l'Art français, informe la Société de l'effort fait par le ministre des Beaux-Arts en vue de protéger efficacement les monuments offrant un intérêt national et de l'action parlementaire engagée à cet effet tout récemment. Il demande à notre compagnie de s'associer à une adresse d'encouragement et d'approbation.

Après échange de vues sur les classements de monuments ou parties de monuments publics et privés, l'assemblée vote la motion suivante :

« La Société académique du Puy et de la Haute-Loire, à l'occasion des discours prononcés par M. le ministre des Beaux-Arts au Sénat, lors de la séance du 15 février 1927, tient à adresser au ministre l'expression de sa reconnaissance et ses très vives félicitations.

« Elle estime que l'intérêt national doit parfois primer, lorsqu'il s'agit d'éviter le dépeçage des monuments historiques, les intérêts très honorables des propriétaires et, à plus forte raison, les intérêts inadmissibles des commerçants d'édifices.

« Confiante dans l'esprit éclairé et dans l'éloquence du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, elle espère que la lutte qu'il vient d'entreprendre aura pour effet de sauver les vestiges d'architecture épargnés jusqu'ici, à la condition expresse que les droits des propriétaires soient res-

Digitized by Google

pectés, que les bâtiments privés classés soient exonérés d'impôts et que les réparations restent à la charge de l'État ».

Ampliation de cette motion sera envoyée au président de la Sauvegarde de l'Art français.

Les essais poétiques d'un compatriote au début du XIXe siècle. — M. le président a reçu communication de M. de Vissaguet, conseiller général de Bas, de deux pièces de vers anonymes relatives au succès aux élections législatives de M. Chevalier Le More, ancien président du Tribunal civil d'Yssingeaux, député de l'arrondissement en 1816, 1821 et 1826. Il donne lecture de ces vers faciles, conçus dans le style de l'époque, qui reflètent à la fois les intrigues du moment, les aspirations populaires et rappellent les batailles politiques de la Restauration.

Questions diverses. — M. Hector Falcon attire l'attention de ses collègues sur diverses questions d'histoire locale dont la Société a déjà eu à s'occuper, spécialement les réparations au donjon de Polignac, le classement de vestiges archéologiques intéressants à Roche-en-Régnier et demande que les résultats de ces interventions soient contrôlés.

M. Falcon observe d'autre part que des erreurs se produisent encore dans les tentatives d'explications faites par certains compatriotes à propos de lieux dits. Il cite entre autres les renseignements relatifs à la croix de Peccata qui doivent être ainsi corrigés :

Il y a environ soixante ans, sur la route qui met en communication les Estables, le Mezenc, Chaudeyrolles et Fay, on exécutait des améliorations par prestations. Au col du Mezenc, au lieu d'une pierre plantée, l'un des travailleurs eut l'idée d'ériger une croix. Ce paysan, propriétaire à la Ceysse, s'appelait Baptiste Giraud dit Peccata. On donna le nom de Peccata à la croix et ce nom lui est resté. Baptiste Giraud était le grand-père du guide actuel du Club Alpin, maréchal-ferrant aux Estables.

En terminant, M. Falcon demande que la Société désigne des membres correspondant chargés de la tenir au courant de ce qui se passe dans les diverses communes du département.

Un document révolutionnaire. — M. J.-B. Eyraud donne connaissance du texte d'un arrêté en date du 13 frimaire an II du Comité des subsistances du district de Brioude extrait du registre des délibérations de la commune de Sainte-Florine, canton du Pont-de-Lempdes, et visant le recensement des grains et l'approvisionnement des marchés.

Une œuvre d'art ancienne. — M. Emile Gautheron présente le moulage d'une œuvre d'art ancienne dont l'original en ivoire lui est inconnu. Cette œuvre, de forme cylindrique, mesurant quinze centimètres de hauteur, est assez finement sculptée et son caractère est remarquable. M. Gautheron en décrit le motif décoratif : une chasse, et pense que l'objet doit remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne, peut-être même à une époque antérieure.

M. Falcon ajoute aux explications données en indiquant que l'œuvre a été acquise, il y a une cinquantaine d'années, par son père dans la région de Vieille-Brioude, qu'elle a passé ensuite dans la collection Garand, de Lyon, et enfin au musée de Florence. A son avis, elle aurait servi de pixyde au début du christianisme.

Digitized by Google

Le moulage venu aux mains de notre collègue était destiné au Musée Crozatier.

Des renseignements complémentaires seront fournis ultérieurement sur cet intéressant objet.

Les prétendues origines auvergnates de Mme de Sévigné. — M. Gustave Ruaut a publié dans l'*Almanach de Brioude* pour 1927 un article intitulé « Madame de Sévigné et l'Auvergne » dans lequel il tente de revendiquer pour cette province et le Brivadois en particulier « l'honneur de compter parmi les ancêtres paternels et les proches parents » de la marquise « plusieurs membres d'une famille originaire de notre région ». Il s'agirait des Berbezit.

M. Georges Paul affirme et prouve que les Berbezit d'Auvergne n'ont aucun rapport ni aucun point commun avec les Berbisey, et, par corruption, parfois Berbisi, originaires de Bourgogne, dont une fille fut la mère de Jeanne Fremiot, aïeule de Mme de Sévigné.

A l'époque où naquit « mère de Chantal », les Berbezit d'Auvergne avaient d'ailleurs disparu dans les Langeac et dans les Vichy et aucune fille de cette maison ne portait alors le prénom de Marguerite puisqu'il y avait seulement un fils : Carados. Quant au Vichy, évêque d'Autun, dont parle M. Ruaut et qui aurait été sollicité par Mme de Sévigné, il s'agit d'un prélat du XIXe siècle et non du XVIIe, période durant laquelle le siège d'Autun fut occupé par Gabriel de Roquette, qui reçut effectivement des visites de la marquise.

Le travail de M. Ruaut manquant de bases critiques et historiques ne peut être pris en considération.

Concours agricole. — Le concours annuel d'animaux gras dit de la Passion qui se tient au Puy aura lieu cette année le 4 avril sous la direction de la Société. L'organisation de cette manifestation agricole fait l'objet d'un échange de vues dont le bureau s'inspirera pour l'établissement du programme sous le contrôle complet et absolu du président de la Société.

Elections et candidatures. — MM. Achard, inspecteur des Contributions directes, et Louis de Lagrevol, président à la suite du Tribunal de la Haute-Loire, dont la candidature a été présentée au mois de février, sont élus membres de la Société.

La candidature de M. Aufrère, professeur d'Agriculture à Brioude, est déposée. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 3 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1927.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, de Brive, Chossegros, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard de Courtilhes, Lauze, de Malaval, de Séauve, de Veyrac, Vidal-Galland.

Digitized by Google

A l'ouverture de la séance et après approbation du procès-verbal de la précédente réunion, le président souhaite la bienvenue à M. Girard de Courtilhes qui continuera au sein de la Société les traditions de son regretté grand-père, M. Joseph Vignon. Il adresse ensuite les condoléances de la Société à M. Emmanuel Rioufol.

« Je suis certain, mes chers confrères, d'être votre interprète en présentant publiquement à notre président d'honneur, M. Emmanuel Rioufol, nos condoléances émues à l'occasion de la perte très cruelle qu'il a récemment éprouvée.

« La soudaineté de la disparition de Mme Rioufol, femme intelligente et dévouée, a dû aggraver encore la douleur profonde de l'homme au grand cœur qui a présidé si longtemps à nos travaux.

« Que M. Emmauuel Rioufol sache du moins que sa peine est notre peine à tous et puisse notre sympathie, respectueusement cordiale, adoucir l'irrémédiable meurtrissure morale dont il souffre aujourd'hui ».

Parlant ensuite du concours du 4 avril, le président souligne sa réussite parfaite.

« Cette réussite, unanimement reconnue, est due, dit-il, spécialement aux organisateurs matériels du concours, nos confrères MM. Vidal-Galland, Ulysse Rouchon et Charles Brenas. Je tiens à leur dire ici que grâce à leurs activités combinées, les espoirs les plus optimistes se sont trouvés dépassés.

« Des discours prononcés, abstraction faite de la partie agricole utilement traitée par certains des orateurs, deux impressions me sont restées que je vous communique simplement.

« S'inspirant des remarques faites par M. l'Inspecteur d'Académie Alran, avec une pureté de style dont il a le secret, notre Société académique, de nom et de fait, se doit à elle-même de favoriser la fréquentation aussi suivie que possible des écoles rurales afin de diminuer le nombre des illettrés, invalides d'aujourd'hui et parias de demain.

« Puis j'avoue que, avec les vôtres certainement, mon cœur de sociétaire a tressailli à l'éloge sans réserves que M. le maire du Puy a fait de notre Société et de notre œuvre.

« De cet éloge, soyons fiers et efforçons-nous de mériter de plus en plus l'approbation de nos concitoyens qui nous sauront gré de parvenir par nos conférences et nos concerts, à les détacher un peu de la dure besogne quotidienne et à les élever vers les régions éthérées de la Science et de l'Art. »

Ces déclarations sont unanimement approuvées par l'Assemblée.

Autour de l'évolution sociale. — M. Hector Falcon établit un suggestif parallèle entre les progrès de l'évolution sociale sous l'ancien régime et dans la période contemporaine. Il montre par des exemples empruntés à l'histoire locale, l'effort accompli autrefois par plusieurs générations pour conquérir la noblesse et s'incorporer aux traditions politiques de la province en remplaçant peu à peu les races féodales du moyen âge et en se substituant à elles dans la possession des fiefs diocésains. Un autre effort est réalisé dans un sens différent par les industriels et commerçants de nos jours mais la conquête de la fortune semble à notre confrère procéder d'un point de vue

Digitized by Google

plus individualiste. L'homme parvenu se présente comme seul artisan de son succès, sans considérer que s'il s'est hissé vers une situation florissante il n'a pu le faire réellement « en sabots ». Il y a là des états d'esprit divergents qui caractérisent deux époques.

Des vers inédits d'Henri de Morgues. — En 1835, décédait au Puy un jeune homme de 29 ans, substitut du procureur du Roi, portant un des noms les plus respectés du Velay : Henri de Morgues de Saint-Germain.

Cet arrière petit-neveu de l'abbé Mathieu de Morgues, aumônier de la reine Marie de Médicis et grand pamphlétaire, était un poète et quand il disparut prématurément, il avait déjà beaucoup écrit. L'éditeur de « Fleurs des Montagnes », Marie-Pierre Marchessou, a sauvé quelques pièces dues à Henri de Morgues en les publiant dans cette anthologie vellave; elles montrent le réel talent d'un auteur qui maniait avec un égal bonheur le dialecte local et le français.

Grâce à l'aimable communication de Mlle P. Digonnet, l'on peut ajouter à la chanson « Paris et Saugues » et à l' « épître à M. de Saint-Germain » une page inconnue consacrée à la Liberté. Ce morceau semble avoir été composé au lendemain de la Révolution de 1830 car il célèbre l'accession au trône de Louis-Philippe.

Le progrès rural. — Prenant texte des discours prononcés au dernier concours, M. J.-B. Eyraud souligne l'importance de l'association en agriculture et sa nécessité dans les communes du département, comme la nécessité du développement de l'enseignement rural.

« L'individualisme étroit, routinier et égoïste, aura vécu pour le grand bien de la terre, le jour où des associations uniront entre eux les travailleurs du sol pour une exploitation rationnelle de la propriété volontairement industrialisée tout comme on industrialise volontairement des capitaux.

« N'est-ce pas du syndicat qu'il faut attendre aussi l'exemple de toutes les améliorations qui intéressent la vie rurale : chemins, hygiène de l'habitation et de la ferme, distractions saines à organiser dans chaque village, pour les heures de loisir ?

« En ce qui concerne le développement de l'instruction — j'entends plus spécialement l'instruction agricole — il faut bien reconnaître qu'elle n'existe guère par ailleurs qu'à l'école primaire.

« On a créé, il est vrai, de nombreux cours complémentaires, mais il n'en est pas un seul qui donne un enseignement rural concourant au progrès de l'agriculture par un programme d'études appropriées; tous au contraire, contribuent au dépeuplement de la campagne en attirant à eux une jeunesse qui n'y retournera pas ».

Dans ce sens, des mesures sont souhaitables pour la stabilisation du travailleur de la terre et son progrès économique et social.

Elections et candidatures. — M. Aufrère, professeur d'Agriculture à Brioude, présenté à la dernière réunion, est élu.

Les candidatures de MM. G. Badani, ingénieur des Arts et Manufactures, et F. Maurin, industriel, au Puy, sont présentées. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 3 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 MAI 1927.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. d'Arbaumont, Bayon de la Tour, Brenas, Cuoq, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard, Lauze, Vidal-Galland, de Veyrac.

M. Chossegros s'est excusé.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, M. le président fait part de la démission de M. Forest. Il annonce ensuite que le Conseil général de la Haute-Loire a bien voulu encourager les efforts de la Société au point de vue scientifique, littéraire et artistique en lui votant une subvention spéciale. Des remerciements seront adressés au président de l'Assemblée départementale.

Le président signale également le beau succès obtenu par la récente représentation de la *Mégère apprivoisée* au Théâtre. Cette superbe manifestation clôture notre saison de Conférences et Concerts d'une façon magistrale ; il est légitime d'en attribuer le mérite à ceux qui l'ont préparée avec dévouement et exécutée avec un talent qui a émerveillé les spectateurs.

Bibliographie. - Le dernier numéro de la *Revue d'Auvergna* signale l'impression dans la collection des Archives de la France monastique de la Vie des Justes de dom Martène. On trouvera dans cet ouvrage des notices biographiques sur dom Guillaume Sibille, sous-prieur de La Chaise-Dieu en 1640; dom Robert Marcland, né à La Chaise-Dieu, décédé en 1724 à 83 ans : dom Robert Morel, originaire de La Chaise-Dieu aussi, mort à Saint-Denis en 1731.

Notre compatriote M. J. Beyssac donne dans le *Bulletin de la Diana* (avril-juin 1926) un travail intéressant sur les prieurs de St-Rambert-en-Forez parmi lesquels l'on rencontre Jean de Bourbon, évêque du Puy (1443) et Bertrand de la Tour-Saint-Vidal (1519).

Le *Bulletin* de l'Hérault contient, sous forme de compte-rendu analytique d'une séance de la Société agricole de ce département, une étude sur les causes déficitaires de la production viticole en 1926.

Diverses expériences et pesées ont été faites, avant et après les grosses pluies des premiers jours de septembre. Elles ont démontré que ces pluies ont amené une diminution en quantité et en qualité. On a pu constater qu'à la suite de cet arrosage excessif les grains se sont vidés. On peut expliquer cela par un réveil subit de la végétation, antérieurement paralysée par la longue sécheresse Les fonctions végétatives ont été brutalement réveillées et la plante a pompé tout le liquide à sa disposition. La vigne, affamée, a nourri ses feuilles avec la sève provenant des racines et avec l'eau de végétation accumulée dans les grains. Cette régression de l'eau des grains a entraîné avec elle du sucre, d'où diminution du degré dans les moûts.

Dans la même séance, l'Assemblée s'élève contre le droit abusif de circulation des vins porté à 25 fr., dont 21 fr. à l'Etat et 4 fr. aux communes.

Digitized by Google

L'enseignement agricole à l'école. — A la suite d'un échange de vues concernant l'utilité des remaniements de programmes dans les écoles primaires rurales et les cours complémentaires, sur la proposition de M. Eyraud la Société académique émet le vœu suivant : « Vœu que des cours spéciaux destinés à compléter et à étendre les connaissances agricoles élémentaires acquises à l'école primaire soient créés partout dans les communes rurales »

Ce vœu sera adressé à M. le Préfet de la Haute-Loire pour être transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Les vicomtesses de Polignac. — Le secrétaire donne un aperçu général de l'étude qu'il se propose de consacrer aux vicomtesses de Polignac du dixième au dix-neuvième siècle.

Ce travail comprendra trois parties : les vicomtesses de la première maison (890-1410) ; les grandes vicomtesses (1419-1654) ; les vicomtesses de la Chronique (1658-1793).

Si, au cours du moyen âge, le rôle des femmes des vicomtes a été assez effacé, puisqu'il consistait surtout à assurer la permanence de la lignée et à permettre l'extension des domaines de la vicomté par le jeu habile des alliances, du quinzième au dix-septième siècle, ce sont les vicomtesses qui ont administré les biens et corrigé les démembrements que la légèreté de leurs maris avait rendu inévitables.

Quant aux vicomtesses de la Chronique, l'on peut dire qu'elles amoindrirent les effets de la sagesse et de la prudence de celles auxquelles elles avaient succédé. Leur existence à la Cour fut, certes, très brillante mais cet éclat même n'alla pas sans graves inconvénients pour la considération du nom des Rois des Montagnes, et on ne voit pas ce que la couronne ducale ajouta au relief séculaire de leur blason.

Élection. — M. G. Badani, ingénieur des Arts et Manufactures, présenté à la dernière réunion, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 3 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 2 JUIN 1927.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Achard, Brenas, Chossegros, Eyraud, Falcon, Flamand, Gautheron, Moulin, de Veyrac.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. Germain Martin. — En ouvrant la séance, M. le Président indique que notre compatriote M. Germain Martin, professeur de Droit à l'Université de Paris, a été élu le 28 mai membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le secrétaire général rappelle que M. Germain Martin a fait partie durant de nombreuses années de la Société scientifique de la Haute-Loire et qu'il est ancien élève de l'École des Chartes. Il propose d'adresser au nouveau membre de l'Institut les félicitations de la Société.

Digitized by Google

Bibliographie. — Dans le *Bullelin de la Diana* (juillet-décembre 1926), se trouve une communication de M. Philippe Thiollier sur un point de l'histoire du Vivarais pendant la Guerre de Cent Ans.

La communication porte sur un document intéressant l'organisation, en 1384, de la défense contre les Anglais et les paysans révoltés. L'auteur fait allusion au rôle important que les chevaliers de Malte ont eu dans ces préoccupations de défense que l'on trouve un peu partout dans le Massif central à cette époque. Il cite à ce sujet une sentence du Juge de la Sauvetat, dans la Haute-Loire, de l'année 1389, décidant qu'un gardien sera établi, qu'il sera payé par les habitants, mais nourri et logé par le commandeur du lieu et à ses ordres.

M. J. B. Eyraud signale dans les *Annales d'agriculture* de la Gironde (bulletin d'avril) un exposé de la situation des exportations et des importations agricoles en 1926 qui mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent d'économie rurale, et dont la conclusion vient à l'appui d'une idée émise avec force au banquet agricole du 4 avril dernier.

Cette situation se présente ainsi :

En 1926, le total des exportations des produits d'Alimentation s'est élevé à 5.072.335.000 francs sur une totalité de 59.534.649.000 francs.

Les exportations alimentaires représentent donc seulement le douzième des exportations totales.

En évaluant au chiffre de 70 milliards la valeur de la production agricole française, le montant des exportations représente donc à peine le quatorzième de cette production.

L'exposé ajoute que sur les 5 milliards il y a pour un milliard de produits. — 535 millions d'eaux-de-vie et liqueurs, 315 millions de confiserie et 331 millions de produits de pêche — qui ne ne peuvent pas être considérés comme spécifiquement agricoles.

Considérant, d'autre part, les importations des objets de même nature, la statistique donne pour 1926 la somme de 11.576.814.000 francs sur un total de 59.514.725.000, soit le cinquième.

Or, est-il dit, une partie importante de ces importations provient uniquement du fait que la production agricole est insuffisante. C'est ainsi que nous importons 700 millions de viande, 1.740 millions de vins, 2 milliards de céréales diverses et 932 millions de sucre brut ou raffiné et que ces importations pourraient être évitées si l'on intensifiait la production agricole.

L'exportation des produits agricoles est-elle une cause de la cherté de la vie ? Remarquons qu'un assez grand nombre de produits agricoles exportés sont des produits de luxe ou des primeurs qui ne sont pas absolument indispensables à la consommation nationale. D'ailleurs les interdictions d'exportations agricoles ont-elles eu un effet appréciable sur le coût de la vie ?

Etant donné la situation de notre change, ce sont moins les produits intérieurs qui occasionnent la cherté de la vie que les produits extérieurs acquis avec un change défavorable. Le coût de la vie ne sera réellement diminué que par l'intensification de la production agricole.

Digitized by Google

Il est à remarquer d'ailleurs que le coefficient des produits agricoles s'est toujours maintenu à un niveau nettement inférieur à celui des produits industriels

La vente à l'étranger de nos produits agricoles peut contribuer au maintien de notre balance commerciale et soutenir notre devise.

En résumé le but principal à atteindre est l'augmentation de la production agricole aussi bien pour la culture que pour l'élevage. Il ne pourra l'être que si le producteur est encouragé à produire et si l'on n'apporte aucune entrave à l'écoulement favorable de ses produits.

Nos vieilles maisons. — M. Falcon souligne la manière heureuse dont ont été comprises et sont exécutées les réparations actuellement effectuées à la façade de l'immeuble portant le n° 42 de la rue Panessac. Cette méthode devrait être employée par tous les propriétaires de vieilles maisons présentant un intérêt au double point de vue historique et pittoresque.

Il y a lieu de regretter dans cet ordre d'idées la pose d'enseignes fâcheuses au numéro 46 et la destrnction de l'enseigne peinte en 1783 par Teyssot, « à la Fleur de lis », rue Francheterre.

La flore de la Haute-Loire. — M. J. de Veyrac donne la nomenclature de six plantes de végétation spontanée, inconnues des botanistes de la Haute-Loire, et qui méritent d'être divulguées : l' « Androsace carnea » qui se trouve en juin en montant des Estables au Mezenc, très localisée, mais abondante vers la ferme de Chaulet ; la « Linaria Cymbalaria », rencontrée sur la route du Puy aux Pandrauds, à 3 kilom. environ en amont de la Roche-Rouge ; l' « Orobanche hederae », au rocher Corneille ; la « Pinguicula grandiflora », qui pousse le long des ruisselets descendant du Mezenc aux Estables ; la « Goodyera repens » que l'on cueille dans la forêt de Pourcheresse, au dessus de Chanteuges, et dans le bois de Breysse aux environs de Vachères.

Candidature. — MM. Chossegros et Falcon déposent la candidature de M. Fortuné Maurin, industriel, conseiller du commerce extérieur au Puy.

Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1927.

Présidence de M. Léon Germain.

Présents : MM. Badani, Bayon de la Tour, Bérard, Brenas, Chossegros, Cuoq, J.-B. Eyraud, H. Eyraud, Mme Derail, Falcon, Feuillet, Flamand, Gautheron Moulin, de Veyrac.

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à Mme Dérail et à M. Badani qui assistent pour la première fois aux réunions. Il donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Germain Martin et propose de

Digitized by Google

conférer au nouveau membre de l'Institut le titre de membre d'honneur de la Société. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion, le président procède à l'énumération des revues et ouvrages reçus.

Bibliographie. — M. Georges Paul fait hommage de son travail sur l'*Election de Brioude dans l'Armorial général de France de 1696* (in-8°, Champion).

Le tome IV du *Nobiliaire du Velay* et de l'ancien diocèse du Puy, du vicomte G. de Vaux, vient de paraître. Il contient principalement des notices de la lettre M à la lettre P, et des suppléments aux précédents volumes.

Le secrétaire général signale à l'attention de ses collègues les œuvres d'Eudore de Colomban, pseudonyme de notre compatriote Régis Gervaix, m. a., professeur de littérature française à l'Université nationale de Pékin.

M. Gervaix est l'auteur d'une série historique intitulée : Hommes et Choses d'Extrême-Orient (2 vol. parus) et d'essais poétiques dénommés Grisailles (3 séries) et Brimborions (1re série). Ces ouvrages dénotent une vive curiosité, une observation perspicace et une plume élégante.

Autour du connétable de Bourbon. — S'inspirant d'une étude de M. Charles Felgères, sur la trahison du connétable de Bourbon et sa fuite à travers l'Auvergne (juillet-septembre 1523), parue dans le dernier numéro de la *Revue d'Auvergne*, M. Léon Germain indique que la question a déjà été traitée par notre collègue Georges Paul et il en résume les principaux points ainsi que la coopération d'Antoine de Chabannes, évêque du Puy, Pompéranc, Hector Dangeray, sieur de Saint-Bonnet, originaire de notre ville.

L'étude de M. Felgères est intéressante et parfaitement conduite ; elle achève d'éclairer un épisode curieux de l'histoire régionale au XVIe siècle.

Le château de Saint-Romain près Siaugues. — Le secrétaire général rappelle que l'Ecole Pierre Cardinal a organisé avec plein succès, le mois dernier, une excursion à Chanteuges, Langeac et Siaugues-Saint-Romain. Il en profite pour suppléer par quelques renseignements peu connus au silence des annalistes sur le château de cette dernière localité dont les ruines centenaires commandent le passage d'Auvergne en Velay.

Ce château existait déjà au treizième siècle et faisait partie des domaines de la maison de Solignac. Au quinzième siècle il appartenait à la branche aînée des La Fayette et Jeanne de Joyeuse, veuve du maréchal de France, en faisait construire (1467) les mâchicoulis de la grande courtine par des ouvriers de la Chaise-Dieu. C'est elle aussi sans doute qui fit décorer l'oratoire des peintures qui ont été relevées par Léon Giron.

Gilbert de la Fayette, troisième fils du Maréchal, ravisseur d'Isabeau de Polignac, y établit sa résidence et fit accorder des foires et un marché au bourg en 1472.

Après avoir été un instant aux mains de Pierre de Flaghac, durant les Guerres de Religion, Saint-Romain revint aux La Fayette et resta en leur possesion jusque vers 1850 où il fut vendu aux Bouillé.

Depuis la fin du seizième siècle, le château a été délaissé et il est tombé

Digitized by Google

peu à peu en ruines. En 1723 deux grands corps de logis subsistaient encore.

La tombe de Paul Le Blanc. — Une lettre de la mairie de Clermont-Ferrand fait connaître que la tombe de notre collègue regretté, Paul Le Blanc, au cimetière de Brioude, vient d'être complètement mise en état et que désormais la sépulture de l'érudit ne sera pas indigne de l'auteur de tant de travaux de premier ordre sur le passé de l'Auvergne et du Velay.

La fusion du basalte. — M. J.-B. Eyraud entretient la Société d'une industrie nouvelle obtenant par des températures voisines de 1300 degrès la fusion et le moulage du basalte. L'usine établie au Puy, ancienne route de Lyon, produisait ainsi récemment des isolateurs donnant toute satisfaction aux Compagnies de chemin de fer pour leurs réseaux électrifiés, la résistance électrique étant précisément une des propriétés fondamentales du basalte fondu.

Un autre de ses avantages c'est qu'il n'est pas attaquable par les acides, et cela le rend utilisable pour la confection de bacs de décapage et de cuves pour l'industrie métallurgique.

A la suite de cette communication, un échange devue sse produit entre plusieurs membres de la Société. M. Badani fait remarquer que chaque bloc de basalte ayant une contexture particulière, des difficultés d'espèce se présentent à la fonte et la rendent incertaine autant qu'onéreuse. Ces difficultés semblent actuellement insurmontables.

Election et candidature. — M. Fortuné Maurin, présenté à la dernière séance, est élu membre de la Société

MM. Bérard et Brenas présentent la candidature de M. Maurice Bèzou, homme de lettres au Puy.

La séance est levée à quatre heures. L'exercice 1926-27 est clos.

Le Secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Un épisode de la réforme de l'abbaye de Pébrac

(9 Juillet 1649)

On sait que, par suite de la longueur de temps, et par la dispersion d'un grand nombre de ses religieux en de lointains bénéfices, l'abbaye de Pébrac avait dévié des règles primitives qui lui avaient été données lors de sa fondation. Ses membres étaient épars en de nombreux prieurés, dont quelques-uns fort éloignés, comme celui de Saint-Jean-Hors les Murs de Mende, qui fut, le 8 août 1300, échangé contre l'Eglise de Saint-Pierre de Grèzes, plus rapprochée et plus facile à desservir (*Spicileg. Brivat*, p. 41). Les autres prieurés, moins éloignés, mais situés en des diocèses divers, comme Polignac, Flaghac, Saint-Ilpize, Aurac, Lamothe, Lorcières et Vieille-Brioude, par les différences de coutumes et par l'indépendance qu'ils semblaient favoriser à l'égard de l'abbaye, facilitaient le relâchement de la discipline, ce dont il est facile de s'assurer par la froide réception faite aux envoyés du monastère pour les visites canoniques alors usitées.

La mise en commende de ces bénéfices fut aussi un coup terrible porté à la régularité et à l'observance de la règle commune. Pour ces causes ou pour toute autre, la réforme de l'abbaye de Pébrac était devenue la préoccupation de ceux qui avaient qualité pour s'intéresser à la conservation des communautés religieuses.

M. l'abbé Olier, de Saint-Sulpice, en 1626, avait été nommé abbé commendataire de Pébrac. Pour faire aboutir cette réforme il fit, pendant quatorze ans, les plus nombreuses démarches et les plus louables efforts, mais inutilement. Le Saint-Siège y fut intéressé, et, pour atteindre ce but, délégua le cardinal de la Rochefoucauld, commissaire apostolique pour la réformation dud. ordre. Il fut, à cette occasion, échangé beaucoup de lettres et tenu de nombreux conciliabules... *tantae molis erat*.... Enfin, Mgr Félix de Vialart, évêque de Châlons, devenu abbé commendataire de Pébrac, de concert avec le cardinal

Digitized by Google

de la Rochefoucauld, parvint à réunir l'abbaye et les prieurés qui en dépendaient à la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Paris, dont le R. P. François Blanchart était alors supérieur général.

Cette union ne se fit pas d'une seule pièce : il fallut procéder par échelons. Le prieuré de Vieille-Brioude, depuis cinq siècles en la possession de la communauté, fut uni le 17 août 1648 (*Vieille-Brioude*, Peyron, p. 135). Ce ne fut qu'un an plus tard que la maison mère fut réunie à la Congrégation de Sainte-Geneviève. On trouvera ci-après la transaction passée à ce sujet.

FRANÇOIS FABRE.

Par devant moy notaire royal soubsigné furent présents en leurs personnes vénérables et discrets relligieux de l'abbaye de Nostre-Dame de Pébrac, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, diocèse de Saint-Flour, sçavoir dom Anthoine Fabre, sacrestain, Estienne Defix, chabiscol, Guérin Johannenc, infirmier, Claude Brohé, curé, Michel Decroix, vicaire de Flaghac, Pierre Trioullier, Anthoine Dumas, Claude de Faugières et Alexandre de Gilbertet, tous prebtres d'une part, et frère Christophe de Montroignon (1), relligieux prebtre de la Congrégation des chanoines réguliers dicte de France et prieur de Saint-Pierre de Vaux, en Combrailles, fondé de procuration spéciale de Révérandissime P. François Blanchard, abbé de Sainte-Geneviève au Mont de Paris, et général de la Congrégation, en datte du septiesme novembre dernier passée par devant Chalon et de Saint-Jean, notaires au Chastelet de Paris, ainsi qu'il est appareu d'autre part. Lesquels relligieux disoint qua leur grand regret la discipline régulière estoit beaucoup deschue en ladite abbaye, soit par le laps de temps, soit par le malheur des guerres qui ont eu cours depuis longtemps en ce royaume, qu'ils avoient désiré ardemment y voir refflorir lad. observance régulière ce que ne pouvant par eux mesmes pour ny avoir été instruits ny institués jusques à présant ils se seroint adressés aux relligieux refformés dud. ordre de la Congrégation de France et iceulx prier de seconder leurs bons dessains mesme auroint faict plusieurs voyages pour conférer avec lesd. P. P. de lad. Congrégation et pour adviser des moyens de rétablir en leur monastère lad. observance régulière. Sur quoy led. Demontroignon a exposé qu'il auroit receu ordre expres ainsi qu'il serait appareu par la procuration cy dessus à luy adressée par le R. P. général de lad. Congrégation de se transporter en lad. abbaye de Pébrac pour inclinant aux bons desseins desd. relligieux adviser aux moyens plus propres et convenables à l'exécution d'iceulx et avant tout qu'il estoit nécessaire de passer concordat entre les parties pour demeurer fermes et inviolables entre elles qua-

(1) Christophe de Montroignon, d'abord prieur de Chantelle, puis de Vaux, était le quatrième fils de Jeanne d'Avity et de Joseph de Montroignon, seigneur de Croptes près Lezoux, en Auvergne.

Digitized by Google

près plusieurs conférences et proparlers entre lesdicts relligieux et led. de Montroignon ils sont convenus et accordés ce qui sensuit soubz le bon plaisir de Monsgr. levesque de Chaalons, abbé de lad. abbaye.

Premièrement que dès à présant et à perpétuité moyenant l'entière observance et exécution de toutes les conditions accords et réservattons dont mention sera faicte cy apprés ladite abbaye demeurera unie et incorporée à la Congrégation de France en toutes ses dépendanees et circonstances pour estre cy-apprés en tout régie et gouvernée suivant les règles et statuts de lad. Congrégation et selon qu'il est porté par le Concordat passé entre mondit sgr l'Abbé et le R. P. Général, que led. R. P. Général pourra envoyer des Relligieux en lad. Abbaye au mois d'août prochain en tel nombre qu'il jugera à propos pour acquitter les charges de lad. abbaye.

Que les Relligieux de lad. Congrégation jouiront du jour de leur introduction aud. monastère de tout le revenu temporel dont jouissent à présant et doivent jouir lesd. sieurs anciens Relligieux.

Auront lesd. P. P. de la Congrégation la direction de l'office divin tant des jours ordinaires que solennels auxquels le célébrant desd. de la Congrégation vestu en aube ou chappe aura le premier rang et leur prieur ou supérieur donnera le signe pour led. office. Se réservent néantmoins lesd. sieurs anciens les premières places au Cœur, processions et aultres actions publiques à l'exception du prieur et souprieur desd. P. P. à telle condition néantmoins que Monsieur le prieur maje ira desgal en actions publiques avec led. P. de la Congrégation, et en cas d'absence dud. prieur le souprieur ira à pareil rang avec led. sieur prieur maje, que si le prieur et le souprier sont absents se sera à celui qui estoit auparavant premier officier sans que pourtant il puisse donner le signe au Chœur, se réservent encore d'abondant lesd. sieurs anciens de faire si bon leur semble loffice entier quatre fois lannée scavoir à Pasques, à la feste du Saint-Sacrement, Nostre Dame de Septembre et la Nohel.

Fourniront lesd. P. P. à messieurs les anciens tous les ornements et autres choses nécessaires pour célébrer la Sainte Messe et faire le divin service excepté le Brévière, seront tenus lesd. de la Congrégation de faire tout le divin Service, satisfaire aux fondations, obitz et ausmones accoustumées à la descharge desd. sieurs anciens suivant pour loffice les coustumes, usaiges et practiques de leur congrégation. Se chargent néantmoins lesd. sieurs anciens relligieux de faire le divin service jusques au jour et feste de Toussaint prochaine.

Lesd. P. P. se chargeront par invantaire de tous les ornemants, calices, argenterie, livres de chœur et de la Bibliothèque, tapisserie, titres, papiers et autres documents qui concernent lad. abbaye et monastère et généralement de tous les meubles et ustansiles appartenant à lad. communauté et c'est dans le quinziesme aoust venant, à condition pourtant que lesd. sieurs anciens auront leur usaige de livres de la Bibliothèque en donnant récépissé à celui qui aura la charge comme aussi leur seront deslivrés les tiltres ou coppies deuement collationnées dont ils auront besoing aux occasions.

A esté accordé qu'il n'y aura qu'une clef de la première porte de la

Digitized by Google

maison laquelle sera entre les mains desd. P. P. Le portier desquels sera obligé d'ouvrir à toute heure du jour lorsque messieurs les Relligieux voudront entrer ou sortir sçavoir, d'ouvrir en esté le matin despuis quatre heures, en advertissant le soir auparavant led. portier, et pour entrer ou sortir à huit heures du soir, et en hyver à six heures tant du soir que du matin. Et en cas de refus Monsieur le prieur maje pourra avoir une clef de lad. porte pour ouvrir ou faire ouvrir si bon lui semble par personne discrète et fidelle à messieurs les anciens quand ils voudront entrer ou sortir.

Les lieux réguliers à leur logement cy-après désignés leur seront par lesd. sieurs anciens deslivrés sçavoir le reffectoire. cuisine de la communauté et tous ceux qui regardent sur le grand jardin et en oultre tous les autres pareilhement qui sont sur le chappitre et ont vue du costé du soleil levant et pour messieurs les anciens relligieux sera occupé premièrement par mons. le sacristain Fabre la chambre que cydevant tenoit feu mons. Branche qui regarde sur la basse court avec toutes ses dépendances, par mons. le chabiscol, la grande salle haute avec ses deux cabinets, par mons. l'Infirmier et mons. Decroix celles qu'ils occupent de présant, l'une appellée de Flaghac et l'autre de Rochepaule avec toutes leurs dépendances. Par mons. le curé la chambre du Puge (?) avec ce qui en despans. Par mons. Triollier la salle basse avec le cabinet, la somelierie et le dessoubz, et a mons. Dumas seront tenus lesd. P. P. de le loger sortablement quand il voudra se retirer de Polignac, à mons. de Faugières la chambre des trois litz et la chambre vicariale avec le grenier à bois qui est à costé et à mr du Gilbertet celle où il loge de présant qui a veue sur la bassecourt tous lesquels logemens et chambres seront réparées et vitrées, clefs et serrures s'il est jugé nécessaire pour une fois et quant au toit, couvertures et grosses réparations seront lesd. P. P. obligés de faire construire en bon estat. Et en cas que mons. l'abbé vint à demeurer en lad. abbaye seront lesd. P. P. tenus d'assigner autre logement à messieurs les anciens qui occuperont de présant ceux de mond. sgr. abbé. Et pour ce qui concerne les escuries seront semblablement lesd. P. P. tenus à fournir pour les chevaulx desd. sieurs anciens selon qu'il sera arbitré entre eux à l'amiable.

Pourront lesd. sieurs anciens procéder à l'élection du Prieur maje pour estre leur supérieur et des autres relligieux qui sont aux prieurés en despendant lequel Prieur esleu n'aura aucune juridiction sur lesd. P. P. ny réciproquement le supérieur desd. P. P. sur les anciens, que si à l'advenir quelqu'un d'entre eux ou mesme de ceux qui sont aux dépendances voulait entrer en lad. congrégation et refforme, quittant leurs pensions ou bénéfices si aucuns y en ont-ils, y seront resceus se soumettant aux statuts et règles de lad. congrégation.

Délaissent les sieurs anciens tous les revenus, droitz, proffitz et émolumens à eulx appartenant qui sont de la masse convantuelle auxd. P. P. et en conséquence dud. délessement est accordé que pour l'entretien desd. sieurs relligieux anciens sera donné de pansion annuelle à chaque officier qui sont au nombre de cinq sçavoir messieurs le sacristain, chabiscol, infirmier, curé et vicaire de Flaghac, à chacun d'eulx la somme de quatre

Digitized by Google

cents livres et à monsieur le curé à raison qu'il sera deschargé des fonctions de la cure la somme de trois cens livres à la charge que lesd. officiers se desmettroint de leurs offices claustraux au profit et entre les mains desd. P. P. après qu'ils auront fait ratiffier par leur R. P. général lesd. présans articles et omologuer iceux ainsi qu'il sera dict cy après et outre la ratiffication du R. P. général seront encore tenus faire ratiffier le présant traité par le premier chapitre général de leur Congrégation à leurs frais et despans, et pour la pansion des relligieux cloistriers résidant de présant dans lad. abbaye qui sont au nombre de quatre sçavoir Mrs Triollier, Dumas de Faugières et du Gilbertet à chacun d'eulx annuellement la somme de trois cens livres. Que s'il arrivoit à l'advenir que quelquun desd. vicaires vint à quitter l'habit de relligieux et à accepter quelque bénéfice séculier lesd. P. P. demoureront deschargée de luy payer la pension accordée. Et au regard de M. le Prieur maje qui sera esleu soit officier cloistrier en lad. abbaye ou officier ou cloistrier de quelqu'une des dépendances a esté accordé que pour soutenir les charges dud. P. Majat lui sera payé annuellement la somme de cent livres à raison de soud. office et c'est pendant le temps ou espace de trente ans seulement pour lesd. cent livres et toutes lesd. pansions et sommes cy dessus spécifiées seront payées nonobstant toute opposition qui pourroint estre faites et lesquelles lesd. P. P. feront vuider à leurs dépans et en indemniser lesd. sieurs anciens.

Toutes les pansions cy-dessus spécifiées seront payables par lesd. P. P. de quatre en quatre mois par advance le premier terme venant et commençant au quinziesme d'aoust venant le second au quinziesme décembre et le troisiesme au quinziesme apvril..

.....A esté aussi convenu qu'en cas ou lesd. sieurs anciens obtiendroint quelque office ou bénéfice hors de l'abbaye, néantmoins leurs pansions leur seront entièrement payées quoiqu'ils ne fassent résidance en lad. abbaye si ce n'est qu'ils vinssent à recepvoir led. office ou bénéfice par les moyens ou entremise desd. P. P. Et en oultre sera permis auxd. sieurs anciens de se retirer avec leurs pansions dans quelqu'une des dépendances d'icelle ou ailleurs avec la permission de leur supérieur.

Plus a esté accordé où il s'agira d'envoyer quelqu'un aux prieurés de Vielhebrioude, Polignac ou autres dépendances pour y occuper office ou cloistrerie, il appartiendra à Mons. le Père Maje de luy donner la mission par escrit ce qui se faira néantmoins avec le consantement desd. P. P. et selon l'accommodement qui se passera entreux et celuy qui sera envoyé et à leur descharge suivant le droict à eux cédé par le traité faict et passé entre Mgr levesque de Chaalons abbé dud. Pébrac, et leur R. P. général en date du dixseptiesme aoust mil six cent quarante huict, lequel dict sieur Prieur Maje ne pourra semblablement rappeler sans leurdict consantement aucun relligieux desd. prieurés et dépendances pour ne leur estre à surcharge. Si comme est quelqu'un du nombre des neuf spécifié et nommé dans le présant article auxquels il sera loisible de revenir demeurer dans lad. abbaye en leur assignant logis sortable et commode aussi la pension accoustumée advertissent néantmoins trois mois auparavant lesd. P. P. Et

Digitized by Google

pour envoyer aux ordres il appartiendra aud. sieur P. Maje de donner congé et dimissoires aux anciens relligieux, quand le cas y écherra sans que le suppérieur ny autre de la Congrégation puisse prétandre aucun droit ou juridiction pour ce subject.

Et quant aux jardins l'entrée et l'uzaige en sera libre à messieurs les anciens à condition de demander les herbes potagères et autres au jardinier ou ă celui qui en aura la charge lesquelles on ne pourra leur reffuser qu'en cas d'abus.

Et pour le logement du vin a esté convenu que lesd. P. P. occuperont la moitié de la grande cave et la moitié de la petite et messieurs les anciens la moitié restant de l'une et de l'autre. Et se sont pareilhement réservé lesd. sieurs le droit de faire moudre leurs grains pour leur usaige seulement aux molins de l'abbaye au privilège accoustumé sans que lesd. P. P. soient tenus de faire valoir led. privilège en cas de contestation. Et sera aussi loisible de faire cuire leur pain au four desd. P P. lorsqu'ils le feront chaufer et qu'il y aura de la place et non autrement.

Seront tenus lesd. P. P. de soubtenir à leurs frais tous les procès et différants qui pourroint naître pour le payement des droits et debvoirs apartenant aux officiers et communauté des sieurs anciens relligieux mesme d'acquitter les dixmes ordinaires et extraordinaires, comme aussi de supporter tous les autres procès qui pourroit arriver soit par opposition des autres relligieux ou autrement, à leurs frais et despens comme dessus. Quand messieurs les relligieux des dépendances viendront dans lad. abbaye pour visite de bienséance ou pour quelle autre cause que ce soit seront tenus lesd. P. P. de les nourrir et coucher et fournir foin et avoine pour leurs chevaux, pendant vingt-quatre heures, selon la coustume de tout temps pratiquée. Que s'il arrive que quelqu'un des sieurs anciens qui sont aux dépendances veuille se retirer pour leur consolation dans lad. abbaye pour y passer le reste de leurs jours en apportant leurs revenus et sans être à surcharge auxd. P. P. pour leur nourriture et entretien s'obligent lesd. P. P. de leur donner logement convenable en cas que quelqu'un des neuf qui sont à présant se soit retiré ailheurs et qu'il y ait place.

Pourront lesd. sieurs anciens relligieux résigner leurs prieurés, curies ou autres simples bénéfices et chappelenies si ce n'est ceux qu'ils cèdent par le présant traité et lorsqu'il se présentera quelqu'un pour prendre l'habit et estre reçu à profession avec la signature apostolique ou autorisation, ce sera au supérieur desd. P. P. premièrement à le recebvoir lequel ne pourra refuser de l'admettre à profession sans cause légitime ou sans que pourtant celluy qui se présentera soit obligé de faire son noviciat parmi lesd. P. P. et en cas de reffus il appartiendra à Mr le Prieur Maje de le recebvoir à l'habit et profession.

Et pour l'assurance des pansions cy-dessus portées et payement d'icelles ont lesd. P. P. offert et hypothéqué tous et chascuns les revenus du couvant, office, chapitre de la communauté de Pébrac à eux cédés par messieurs les anciens et encore tout ce qui leur a été cédé, remis et délaissé par le sgr

Digitized by Google

Abbé, de laquelle cession ils ont baillé un extrait collationné en bonne forme.

Seront tenus lesd. P. P. généralement d'acquitter toutes les charges auxquelles la communauté et couvant et office desd. sieurs anciens est obligée à condition que lesd. sieurs anciens tiendront lesd. charges aquitées de tous arrérages jusqu'au quinziesme d'aoust prochain jusques là auquel jour ils jouiront des fruits eschus.

Finallement lesd. P. P. s'obligent de faire ratiffier on omologuer comme dans les présans articles à la Cour et parlement de Paris et par tous ailheurs où il appartiendra à leurs frais et despans et d'en fournir une expédition en bonne et deue forme à messieurs les anciens dans trois mois.

S'ensuit la procuration dud. R. P. de Montroignon (1).

.....

Faict et passé au chapitre de lad abbaye de Pébrac en présence de Me Michel Mathieu, notaire royal, Estienne Frugière et Laurent Bergounioux, habitants dud. Pébrac, qui ont signé avec les parties vendredi neuviesme jour de Julhet mil six cent quarante et neuf sur les quatre heures après midy; l'original de la susdite procuration du R. P. de Montroignon est demeuré au pouvoir du notaire soubsigné.

Ces présantes ont été expédiées aud. s. Johannenc, infirmier, les feuillets cotés et paraffés par moy Péghaire not. royal.

Sur la cote : Extraict du traité d'entre les anciens religieux de Pébrac et les réformés. IX Julhet 1649 (2).

« Règlements que seront par cy après observés entre messieurs les curé, prebtres et donats de l'Hostel Dieu Nostre Dame du Puy, soict pour les fonctions de l'église, l'ordre à tenir pour dire les messes, la distribution de leurs légats et de leurs livraisons et assistance aux enterrements qui seront mandés. »

Le Puy, 1er mai 1641.

Qu'afin que la volonté et intention des fondateurs ne soit frustrée, sera faict un cathalogue des messes haultes et basses, pour estre dictes

(1) Pour éviter des longueurs, nous ne citons pas la procuration dans sa teneur.

(2) Ce document provient des papiers de M. Hébrard.

Le R. P. Darrie, délégué à cet effet, prit possession des lieux, le 6 septembre 1649. Par là l'union était consommée.

Digitized by Google

et célébrées par les prebtres qui sont et seront par l'ordre que s'ensuict :

Monsieur le curé commencera premier, Mr Sauvaire second, Mr Ranquet troisiesme, Mr Gouy quatriesme, et par cy après les aultres prebtres et donats, selon leur rang et ordre de réception.

Pour les messes des enterrements, lors et quant adviendront en l'église dudict Hostel Dieu, se diront par le curé premier, et y ayant des retours, ensuitte de ladicte sépulture, les messes seront célébrées par l'ordre ci dessus, et celuy qui célébrera la messe, ensemble le diacre et soubz diacre, seront comptés doubles et les autres une seule livraison, et un chacun d'eux dira la messe, comme ci dessus, diacre et soubz diacre, chacun par son tour et rang.

Et pour les messes desja fondées et advenir, tant haultes que basses, seront dictes suivant l'ordre cy dessus prescrit, et sera tenu controolle de ceux qui les célèbreront, pour avoir payement de la célébration d'icelles, conformément à la volonté de ceux qui les ont fondées, le curé commenceant premier, jusques à ce que le dernier aura finy.

Et cas arrivant qu'aucun desdicts prebtres et donats s'absanta sans avoir notiffié le despart et légitime cause, sera privé de la distribution desdictes messes, par défault de célébration.

Et arrivant qu'aucun desdicts prebtres feust malade ou infirme, en ce cas les messes seront célébrées par les autres ausquels apartiendra la portion de celuy qui sera infirme.

Et lors que les prebtres et donats seront mandés et priés d'assister aux enterrements, la livraison qu'est baillée sera partagée parmy ceux qui assisteront audict enterrement, et le sieur curé y assistant en personne et non autrement aura sa portion comme les autres, et travaillant ledict sr curé pour sa fonction curialle sera compté pour présant.

Que le curé aura le sonnement des cloches, estant prié de ce faire faire et non autrement, duquel droict il se fera payer à part par ceux qui l'employeront et mettant la livraison et le sonnement des cloches tout ensemble, le sonner sera tiré dès aussi tost, en présance des autres prebtres et donats et le restant partagé comme dessus.

L'hors qu'il y aura des corps enterrés hors l'hospital et cimentière, appartiendra au sr curé le droict de deslivrance et au sacrestain les cierges et drap du suaire.

Et cas arrivant que les prebtres dudict hostel Dieu seront employés pour la convocation des enterrements et honneurs funèbres, cela apartiendra au sr curé et aux prebtres par l'ordre de leur réception, l'un en l'absance de l'autre, et partageront esgallement ce qui leur sera baillé.

Digitized by Google

Et y ayant plusieurs convois, ils seront faicts par ordre de réception, l'un un jour et l'autre, excepté le s^r^ curé qui sera privillégié.

Pour les offrandes qui se donnent à la célébration des messes des enterrements et retours, apartiendront à celuy qui célèbrera la messe.

Et quant il y aura des fammes qui sortiront de couches et feront célébrer messe audict hostel Dieu, l'argent de la messe apartiendra au prebtre célébrant et le pain et le vin accoustumé offrir appartiendra au sieur curé.

Celuy qui est sacristain et sera par cy après comme percevant les oblations et offrandes, comme dict est, pandant l'année, sera tenu de fournir aux prebtres célébrants messes de chandelles, vin et osties, et oultre sera et appartiendra au s^r^ curé, chaque jour et feste d'ames de l'année, du vin et pain qu'on donne, deux pots de vin et deux petits pains de VI deniers chacun, et aux prebtres un demi pot et un pain de VI deniers et aux donats, n'estans prebtres, un pot de vin et un pain de III deniers.

Et pour le port des corps qui seront enterrés audict hostel Dieu et cimentières, cela appartiendra aux antiens prebtres donats et par l'ordre de leur reception, l'un en l'absance de l'autre.

Que ceux qui ne seront point prebtres n'auront aucune part et portion aux obits et fondations.

Bien auront, après la célébration de leur première messe, portion ausdicts obits au jour et feste de St Michel prochaine, et pour ce qui de la fondation du s^r^ Vidal Lobeyrac, elle entrera le premier jour de l'an et chacun prebtre dira la messe par sepmaine, suivant l'antienne coustume.

De Perier, curé de l'hostel Dieu ; — Sounayrac, prebtre ; — Guiny.

Faict et stipulé au Puy, par moy, notaire royal dudict Puy, éz présances de m^e^ Gaspard Galland, procureur, et Jean Félix, commis au greffe du conseil de la cour de monsieur le séneschal du Puy, ce premier jour de may 1641 : Félix, present ; — Galland, present ; — Gerentès, notaire.

Minutes Mathieu Gerentès, fol. 199 et suiv^t^.

Copie d'Antoine Jacotin.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ETUDES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

Dr Paul Olivier. — Études de numismatique régionale. Les Monnaies mérovingiennes du Velay..... 1

J. d'Arbaumont. — Une ancienne famille du Puy. — Les Bergonhon (*Suite*)..... 25

Georges Paul. — L'Élection de Brioude dans l'Armorial général de France de 1696 (*Suite et fin*)..... 44

Émile Gautheron. — Études sur l'histoire de l'Art dans la Haute-Loire. Peintres et Sculpteurs du Velay (*Suite et fin*)..... 57

Et quelques autres compatriotes ou amis du Velay (*Suite*)..... 80

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 octobre 1926. — Allocution du président. — Bibliographie. — Un testament curieux. — Nos sites et monuments..... 92

Séance du 4 novembre 1926. — Bibliographie. — Joachim Barrande. — Les hommes fossiles de la Denise. — Le premier sous-préfet d'Yssingeaux. — Églises classées et statues modernes. — Candidatures..... 95

Séance du 2 décembre 1926. — Bibliographie. — Une histoire de Serverette. — Comité départemental de l'apprentissage agricole. — L'institution des « béates ». — La vie d'autrefois. — Élections..... 98

Séance du 6 janvier 1927. — Correspondance et bibliographie. — Les États de Vivarais. — Les chroniques de la maison de Roquefeuil. — François d'Estaing, abbé du Monastier. — Quelques monitoires du XVIIe siècle. — Candidatures..... 100

Séance du 10 février 1927. — Nécrologie. — Bibliographie. — Élections aux chambres d'agriculture. — Les consuls de Pradelles. — Les fêtes pour le cardinalat de Melchior de Polignac au Puy. — Élections et candidatures..... 103

Digitized by Google

Séance du 3 mars 1927. — Les monuments historiques. — Les essais poétiques d'un compatriote au début du XIXe siècle. — Questions diverses. — Un document révolutionnaire. — Une œuvre d'art ancienne. — Les prétendues origines auvergnates de Mme de Sévigné. — Concours agricole. — Élections et candidatures..... 106

Séance du 7 avril 1927. — Autour de l'évolution sociale. — Des vers inédits d'Henri de Morgues. — Le progrès rural. — Élections et candidatures..... 108

Séance du 5 mai 1927. — Bibliographie. — L'enseignement agricole à l'école. — Les vicomtesses de Polignac. — Élection..... 111

Séance du 2 juin 1927. — M. Germain Martin. — Bibliographie. — Nos vieilles maisons. — La flore de la Haute-Loire. — Candidature... 112

Séance du 7 juillet 1927. — Bibliographie. — Autour du connétable de Bourbon. — Le château de Saint-Romain près Siaugues. — La tombe de Paul Le Blanc. — La fusion du basalte. — Élection et candidature..... 114

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Un épisode de la réforme de l'abbaye de Pébrac (9 juillet 1649). — Communication de M. François Fabre..... 117

« Règlements que seront par cy après observés entre messieurs les curé, prebtres et donats de l'Hostel Dieu Nostre Dame du Puy, soict pour les fonctions de l'église, l'ordre à tenir pour dire les messes, la distribution de leurs légats et de leurs livraisons et assistance aux enterrements qui seront mandés ». — Copie d'Antoine Jacotin..... 123

Le Secrétaire général-gérant, ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE " LA HAUTE-LOIRE "

23, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO ➡

LOAN PERIOD 1	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

DUE AS STAMPED BELOW

INTERLIBRARY LOAN		
JAN 17 1990		
UNIV. OF CALIF. BERK.		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD0, 15m, 2/84 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google